

R 1

Rp-50213

---

# Identification des dommages liés à la déprise minière en Lorraine. Approche méthodologique et bibliographique

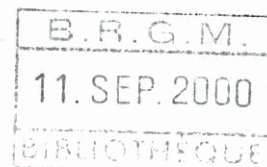
**C. Arnal (BRGM)**  
**Avec la collaboration de M. Messin (BRGM)**

**Mai 2000**

## **GISOS**

Ecole des Mines  
Parc Saurupt 54042 Nancy Cedex  
tél : 03 83 58 42 81 / fax : 03 83 57 97 94  
email : [gisos@mines.u-nancy.fr](mailto:gisos@mines.u-nancy.fr)  
<http://www.mines.u-nancy.fr/gisos>

Rapport BRGM/RP-50213-FR



*Identification des dommages  
liés à la déprise minière en Lorraine.  
Approche méthodologique et bibliographique*

**C. Arnal (BRGM) avec la collaboration de M. Messin (BRGM)**

**Mai 2000**

**RP-50213-FR**



*Identification des dommages liés à la déprise minière en Lorraine. Approche méthodologique et bibliographique.*

Mots clés : Après-mine, Lorraine, inventaire dommages, impact économique

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Arnal Claire, avec la collaboration de M. Messin -(2000) - Identification des dommages liés à la déprise minière en Lorraine. Approche méthodologique et bibliographique  
Rapport BRGM RP 50213,49p., 2fig.

©BRGM, 2000, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM.

## Synthèse

Ce travail fait partie du programme de l'axe 3 de GISOS, axe de recherche sur la gestion des risques liés aux exploitations souterraines abandonnées.

Le risque s'analyse en termes d'aléa et d'enjeux et si l'aléa a fait l'objet d'importantes recherches, il n'en est pas de même pour les enjeux.

C'est pourquoi, afin d'apporter aux gestionnaires du risque des éléments de choix dans leurs priorités, il a paru nécessaire de développer un thème de recherche sur ceux-ci.

Ce rapport s'inscrit dans ce contexte. Il est constitué d'une présentation méthodologique globale qui définit l'approche des enjeux et d'une étude bibliographique d'identification des dommages.

Ce travail n'est pas exhaustif et se veut une première approche du sujet.

L'étude méthodologique montre que l'analyse des enjeux passe par

- l'analyse des dommages,
- la mise en évidence de relations typologiques entre les risques liés à l'arrêt des exploitations minières et leurs impacts,
- la caractérisation de la vulnérabilité des enjeux et de leur valeur,
- la validation des résultats obtenus.

L'une des conclusions de cette étude est que les enjeux doivent être abordés selon des systèmes financiers, économiques, sociaux et politiques. Le programme aura donc à développer une forte pluridisciplinarité.

L'analyse bibliographique concerne essentiellement les dommages miniers du Bassin ferrifère Lorrain.

Deux périodes ont été distinguées et étudiées, la période de l'exploitation minière et la période de l'après-mine. Les principaux documents consultés pour la période d'exploitation ont été les archives de la DRIRE déposées aux archives départementales, pour l'après-mine, ce sont les articles de presse des années 1998, 1999 et 2000.

Il y apparaît qu'au delà des désordres aux bâtiments apparus depuis 1996, les conséquences de l'arrêt des exploitations minières entraînent des troubles profonds qui nécessitent des actions lourdes de la part de la société. L'Etat y est un des acteurs importants.

Toutefois il est difficile de mesurer l'ampleur des dommages et d'évaluer leur importance relative dans le contexte socio-économique lorrain car il n'y a pas de document de synthèse chiffré, ni d'indicateurs.

Il faudrait donc établir un tel document, dans lequel seront identifiés et quantifiés les dommages physiques et fonctionnels. L'étude ne devra pas se cantonner au seul Bassin

ferrifère lorrain sous peine de traiter un cas particulier, mais devra au contraire intégrer les problématiques d'autres bassins miniers français et européens.

## Sommaire

SYNTHÈSE.....	3
SOMMAIRE .....	5
<b>1 INTRODUCTION, CADRE DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>7</b>
<b>2 BESOINS ET OBJECTIFS .....</b>	<b>8</b>
<b>3 MÉTHODE SUIVIE .....</b>	<b>9</b>
3.1 METHODOLOGIE GÉNÉRALE DU THÈME « CONNAISSANCE DES ENJEUX ET EXPRESSION DE LA VULNERABILITÉ » .....	9
3.1.1 Rappel succinct de la problématique liée à l'identification, à la valorisation des enjeux et à l'évaluation de leur vulnérabilité.....	9
3.1.2 Méthode retenue .....	12
3.2 ANALYSE DES CONSÉQUENCES DES AFFAISSEMENTS MINIERES, ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE, MÉTHODOLOGIE ET MOYENS UTILISÉS .....	17
3.2.1 Période d'exploitation .....	17
3.2.2 Arrêt de l'exploitation.....	18
<b>4 RÉSULTATS DE L'ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE .....</b>	<b>21</b>
4.1 LES MINES DE FER AVANT LEUR FERMETURE.....	21
4.1.1 Histoire succincte .....	21
4.1.2 Contexte administratif et relationnel.....	22
4.2 LA DÉPRISE MINIÈRE CONTEMPORAINE.....	27
4.2.1 Les affaissements .....	27
4.2.2 L'eau.....	28
4.2.3 Cadre juridique.....	29
4.2.4 Financements.....	29
4.2.5 Indemnités.....	30
4.2.6 Développement régional et communal.....	31
4.2.7 Mobilisation des sinistrés .....	32
4.3 ANALYSE DES DOMMAGES LIÉS A LA DÉPRISE MINIÈRE EN LORRAINE.....	33
4.3.1 Remarques .....	33
4.3.2 Identification et propositions d'évaluation des dommages.....	33
4.4 MISE EN PERSPECTIVE.....	40
4.4.1 Identification des dommages .....	40
4.4.2 Évaluation des dommages .....	40
CONCLUSION.....	43
BIBLIOGRAPHIE .....	45
LISTE DES FIGURES .....	47
LISTE DES ANNEXES.....	49
LISTE DES DOSSIERS D'ARCHIVE CONSULTÉS.....	49
EXTRAITS DE PRESSE 1954-1972 .....	49



## **1 Introduction, cadre de l'étude**

Ce travail fait partie du programme de recherche de l'axe 3 de GISOS, Groupement scientifique de recherche sur les ouvrages souterrains, associant le BRGM, l'INERIS, le LAEGO (EMN, ENSG) et ayant pour partenaire le Laboratoire de Psychologie de l'Université de Metz.

Un axe de recherche (Axe 3) a été spécifiquement identifié au sein de GISOS, sur la gestion des conséquences liées à l'arrêt des exploitations minières.

Les résultats de ses travaux doivent permettre de faire émerger une méthodologie d'analyse globale et de gestion durable des risques liés aux exploitations souterraines et de leurs conséquences à long terme.

L'étude de ces risques repose sur la connaissance des aléas et des enjeux.

On entend par enjeux les personnes, les biens ou les milieux et les fonctionnalités qui sont susceptibles d'être exposés à un aléa et qui sont d'autant plus endommagés qu'ils sont vulnérables.

L'exposition des enjeux à l'aléa, l'estimation de leur valeur et de leur vulnérabilité, permettent d'identifier et d'évaluer le risque.

Si l'aléa a fait l'objet d'importants et de nombreux travaux, en revanche les enjeux et leur vulnérabilité sont beaucoup moins étudiés.

Les connaissances méthodologiques sur leur identification, leur évaluation et leur vulnérabilité dans le contexte de l'arrêt des exploitations minières sont encore peu développées. C'est pourquoi, un programme de recherche spécifique dans l'Axe 3 de Gisos a été mis en place. Il s'agit du Thème 4 « Connaissance des enjeux et expression de la vulnérabilité ».

Les enjeux et leur vulnérabilité doivent y être caractérisés, identifiés et valorisés.

Ce programme s'étend sur trois années au cours desquelles seront analysées et caractérisées les conséquences d'affaissements miniers ainsi que la vulnérabilité et la valeur des enjeux.

Le présent rapport s'inscrit dans le programme d'analyse des conséquences des affaissements miniers, dont il représente un premier point à mi 2000. Il s'applique essentiellement à l'étude du Bassin ferrifère Lorrain.

## **2 Besoins et objectifs**

D'une façon générale, la gestion du risque implique d'une part la connaissance de l'aléa et celle des enjeux, et d'autre part la hiérarchisation des actions à entreprendre. C'est à dire qu'il est nécessaire d'identifier le secteur ou la population vers lesquels une politique de prévention, d'information ou d'aménagement doit être engagée prioritairement.

Dans les deux cas, une bonne connaissance des enjeux est nécessaire, c'est pourquoi ils constituent en eux-mêmes un sujet de recherche.

Il n'existe pas actuellement de méthodologie pour identifier les enjeux, les évaluer et décrire leur vulnérabilité dans le contexte de l'arrêt des exploitations minières.

C'est cette recherche méthodologique qui constitue l'objectif du programme de recherche « connaissance des enjeux et expression de la vulnérabilité » de l'Axe 3 du Gisos.

Le présent travail constitue une première étape du programme de recherche, dans lequel on tente, à partir d'une analyse bibliographique, d'identifier les dommages liés aux affaissements miniers dans le Bassin ferrifère lorrain.

## 3 Méthode suivie

La première partie de ce chapitre présente la méthodologie générale retenue pour la recherche.

La méthodologie suivie pour l'étude bibliographique fait l'objet de la deuxième partie.

### 3.1 METHODOLOGIE GENERALE DU THEME « CONNAISSANCE DES ENJEUX ET EXPRESSION DE LA VULNERABILITE »

Comme cela a été rappelé au chapitre précédent, il n'existe pas de méthodologie établie pour identifier les enjeux, estimer leur valeur et évaluer leur vulnérabilité.

Néanmoins des travaux ont été menés dans les domaines du risque sismique et de la santé et peuvent servir de base aux travaux qui sont entrepris par GISOS.

Ceux-ci sont rappelés ci-dessous, la méthodologie mise en place pour les valoriser et les compléter fait l'objet du paragraphe suivant.

#### 3.1.1 Rappel succinct de la problématique liée à l'identification, à la valorisation des enjeux et à l'évaluation de leur vulnérabilité

Avant de présenter les résultats des travaux menés sur l'identification des enjeux, il est nécessaire de rappeler la définition de ceux-ci : « Personnes, biens, équipements, environnement menacés par le risque (majeur) et susceptibles de subir des dommages ou des préjudices » (Ministère de l'Environnement).

La plupart des études distinguent deux types d'enjeux : les éléments physiques d'une part et les fonctionnalités et activités qui leur sont liées d'autre part.

Les éléments physiques susceptibles d'être affectés par un aléa sont classiquement distingués en bâti, infrastructures, équipements divers et personnes physiques.

Les autres éléments constitutifs des systèmes urbains (au sens large) sont les fonctions (de transport, d'alimentation, de sécurité etc.). Celles-ci utilisent les biens physiques, s'articulent les unes avec les autres (les fonctions d'alimentation ou d'enseignement sont par exemple dépendantes de la fonction transport) et sont bien sûr dégradées lorsque les biens sont endommagés.

- Les travaux menés sur l'identification des enjeux<sup>1</sup> dans les villes de Nice et d'Annecy ont permis de mettre en place une typologie des biens, des personnes et des milieux susceptibles d'être affectés par un aléa.  
Ils montrent que les fonctions et les flux sont des enjeux à part entière mais que la méthodologie nécessaire à leur identification et à leur description doit encore faire

---

<sup>1</sup> Voir en bibliographie

l'objet de quelques approfondissements.

De plus, les résultats de ces études réalisées en milieu urbain doivent être transposés sur des aires géographiques plus étendues et à caractère rural telles que le Bassin ferrifère.

- De même, **l'évaluation (valorisation) des enjeux** est une démarche difficile. Il ne suffit pas en effet d'attribuer une valeur financière à un bien ou à un flux. Il faut aussi en évaluer la valeur selon les différents systèmes : fonctionnels (transport, alimentation en eau ou en énergie), social, économique, politique etc...  
Par exemple, un bien tel qu'une entreprise a une valeur financière et économique : la valeur financière est celle de ses actifs et de son potentiel, sa valeur économique est représentée par les emplois qu'elle génère, sa contribution à l'activité de la région etc... Cette entreprise peut aussi avoir une valeur fonctionnelle dans la mesure où elle permet par exemple l'alimentation en électricité de la région ou le transport de personnes.

Les valeurs économiques, sociales, fonctionnelles s'expriment dans des **unités** qui leur sont propres : nombre d'emplois, nombre de personnes dans une catégorie socio-professionnelle. Des unités de mesure ont été identifiées dans le cadre des programmes de recherche sur le risque sismique dans les villes, mais il est nécessaire de les valider, voire d'en identifier d'autres dans le cadre des travaux sur l'arrêt des exploitations minières.

- Comme la valeur, **la vulnérabilité** s'exprime selon plusieurs systèmes : vulnérabilité physique, qui correspond à la capacité de résistance mécanique d'un bien à une intensité d'aléa donnée ou vulnérabilité financière, économique, fonctionnelle, sociale.  
La vulnérabilité physique a fait l'objet de recherches, essentiellement par rapport au risque sismique. Quelques travaux ont été menés par le CSTB sur la vulnérabilité du bâti aux affaissements miniers.

Par contre, les autres types de vulnérabilité, fonctionnelle, sociale, économique... n'ont pratiquement pas fait l'objet de recherches. Quelques études ont été menées dans le contexte sismique, encore sont-elles rares. Dans le domaine de l'arrêt de l'activité minière, il ne semble pas que des études spécifiques aient été menées sur ce thème, hormis dans le domaine social.

Pourtant ce sujet est important car la conséquence des dommages physiques peut en être considérablement aggravée ou minorée.

Ainsi l'obligation de cofinancement imposée par l'Etat aux collectivités lors de la réparation des dommages affectant leurs biens propres dus à des catastrophes naturelles, peut amener celles-ci à ne pas réaliser certains travaux car les sommes à mobiliser sont trop importantes pour leurs capacités de financement. En ce cas, leur vulnérabilité économique est en cause et il apparaît nettement qu'elle est très différente selon qu'il s'agit d'une petite ou d'une grosse commune.

De même, des populations sédentaires, habituées à une vie sociale fortement développée comme en connaissent les sociétés de mineurs de grands bassins, sont très affectées par l'arrêt de l'activité qui les rassemble. Elles semblent développer une vulnérabilité sociale et physique beaucoup plus forte que celles de populations plus mobiles ou appartenant à des corps sociaux moins fortement constitués. Les manifestations de cette vulnérabilité s'observent sur la santé et les comportements sociaux.

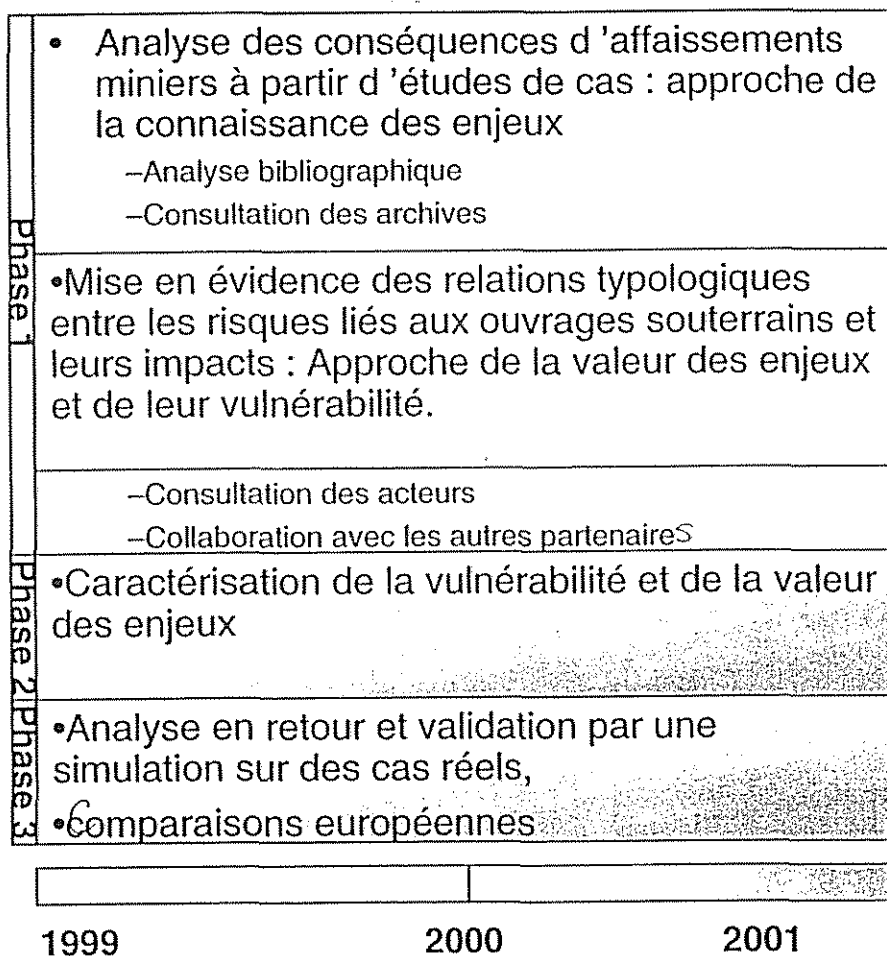
Les critères de vulnérabilité sont multiples et il faudra donc chercher à identifier ceux qui sont significatifs dans le contexte de la déprise minière.

### 3.1.2 Méthode retenue

Il est nécessaire de compléter les travaux présentés ci-dessus et de les adapter au cas particulier de l'arrêt des exploitations minières.

- Les premiers travaux auront donc pour objet la *collecte et l'analyse de données* propres à l'arrêt des activités minières, afin d'approcher la connaissance des enjeux.
- Les données collectées et analysées permettront *la mise en évidence de relations typologiques* entre les risques liés aux ouvrages souterrains et leurs impacts. Ceci permettra la mise en place d'une méthodologie d'identification des enjeux, de leur valorisation et d'évaluation de leur vulnérabilité,
- puis une *modélisation, une analyse en retour et une validation* des résultats seront réalisées.

Le contenu de ces différentes étapes est exposé ci-après. Le tableau ci-contre en présente la synthèse et le déroulement chronologique.



**Figure 1: Programme et déroulement de la méthode**

### **3.1.2.1 Analyse des conséquences d'affaissements miniers**

L'objet de ces travaux est d'identifier les caractéristiques des dommages dus à l'arrêt de l'exploitation minière, aussi bien du point de vue physique, que social, culturel, fonctionnel, économique ou politique.

Dans ce contexte, il est nécessaire

- de collecter des informations,
- de mettre en place une grille de traitement de celle-ci,
- d'organiser les données collectées selon cette grille.

Les dommages étudiés concernent le Bassin ferrifère mais aussi d'autres exploitations minières telles que le Bassin houiller du Nord Pas-de-Calais.

Il faut souligner qu'il s'agit de travaux méthodologiques qui utilisent les données fournies par le Bassin ferrifère lorrain et le Bassin houiller NPC par exemple. Il ne s'agit pas d'étudier ceux-ci de façon exhaustive ni d'en analyser tous les cas particuliers.

#### **3.1.2.1.1 Collecte des informations**

Elle se déroule sur environ deux ans. La première année est consacrée à l'étude bibliographique des dommages observés dans le Bassin ferrifère, la seconde aux contacts avec les acteurs concernés par ces dommages et à l'étude d'autres bassins.

### 3.1.2.1.2 Constitution de la grille de traitement et l'organisation des données

Elle s'établira selon le schéma présenté ci-dessous :

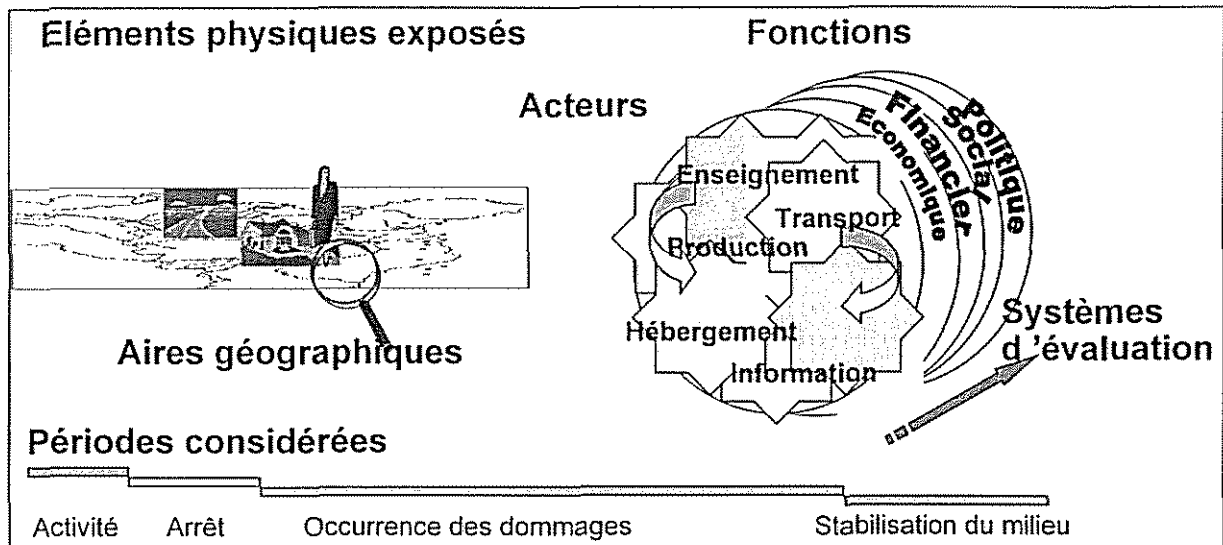


Figure 2: Paramètres à considérer

Il conviendra de :

- **constituer une typologie** des éléments physiques exposés (personnes, biens, milieux),
- **identifier les acteurs** significatifs, leur rôle dans la gestion du risque, leur échelle de valeurs.
- réaliser une **description des principales fonctions et de leurs relations** : par exemple liens entre les infrastructures et les véhicules utilisés pour les transports en commun et relations avec l'enseignement (transports scolaires) ou la production (livraison ou expédition de produits manufacturés).
- **identifier les systèmes d'évaluation** à utiliser pour la recherche. Ce seront probablement les systèmes politique, social, financier et économique, culturel
- analyser les conséquences de l'arrêt de l'activité minière devra permettre de mettre en évidence des **paramètres** qui lui sont propres :

On distinguera ainsi **plusieurs phases** :

- la **période d'exploitation**,
- la **période d'arrêt de l'exploitation** qui devra être définie et caractérisée : abandon par l'exploitant de ses concessions, arrêt de production, modification du milieu par arrêt d'exhaure etc.,
- la **période d'occurrence des dommages** qui devra aussi être définie et caractérisée : fréquence et importance des dommages physiques, affectation de la population.,

- la *période de stabilisation* où tous les risques n'ont pas disparu mais où leur importance ou leur perception est moindre.

La définition de ces périodes nécessite la mise en place d'indicateurs pertinents. Ceux-ci ne sont pas seulement techniques (arrêt de l'exhaure ou stabilisation de la remontée des nappes) mais aussi psychologiques ou sociologiques (ressenti des dommages au bâti, du relogement), économiques ou financiers (impact sur le foncier des affaissements miniers ou sur le coût du traitement de l'eau de la pollution de la nappe) ou encore juridiques (prise en charge de la gestion des sinistres par l'exploitant ou par l'Etat).

Les dommages devront également être identifiés **par aire géographique** : il faut par exemple en effet distinguer la zone directement affectée par les affaissements, de la zone concernée par ceux-ci.

### **3.1.2.2 Identification des enjeux, estimation de leur valeur et évaluation de leur vulnérabilité.**

Les données recueillies sur les dommages, seront interprétées et évaluées selon les différents systèmes, sociologique, économique, psychologique, financier et politique.

Ces travaux permettront de passer de l'observation des faits à une typologie des éléments exposés ainsi qu'à une évaluation de leur valeur et de leur vulnérabilité.

Les résultats obtenus donneront lieu à une représentation symbolique et cartographique pour validation.

Il sera ensuite nécessaire de représenter les enjeux pour l'ensemble des systèmes, en cherchant –si cela est pertinent- à représenter leur valeur globale, c'est à dire la somme des valeurs dans chaque système. Ces travaux nécessiteront une forte transdisciplinarité et s'appuieront sur les méthodes d'analyse des cyndiniques.

Il faudra aussi travailler sur la vulnérabilité physique des éléments exposés et réaliser des analyses par système. C'est à dire que l'on cherchera, pour le système social, économique, politique ou financier à identifier les critères de vulnérabilité. Au sein de ceux-ci on cherchera plus particulièrement des indicateurs représentant des seuils significatifs qui pourraient être par exemple :

- Ressources financières significatives pour le développement d'une commune de  $n$  habitants?
- Typologie de population sensible (très, moyennement ou peu) aux affaissements de terrain, dans quelles circonstances?
- Critères de communication selon lesquels un message est perçu, selon que la crise est aiguë ou sourde etc..

Enfin, il ne suffit pas d'identifier les critères de vulnérabilité, il faut aussi mettre à la disposition des gestionnaires du risque un outil qui leur permette d'évaluer la vulnérabilité.

Généralement, lorsque l'on étudie la vulnérabilité physique des biens, on établit une courbe qui indique le taux d'endommagement de ceux-ci en fonction de l'intensité de l'événement. Cette démarche n'est pas réalisable, ou très difficilement, pour les différents types de vulnérabilités évoqués ci-dessus. En effet, évaluer les conséquences d'une infinité d'événements sur un grand nombre d'enjeux interdépendants les uns des autres en termes de vulnérabilité est beaucoup trop lourd.

En revanche, il est probablement intéressant de travailler sur « des points de rupture significatifs ». C'est à dire qu'il peut être pertinent de rechercher des seuils à partir desquels le risque a une intensité significativement supérieure.

Ainsi, en prenant l'exemple de la fonction habitation, il doit être possible de dire que les dommages au bâti sont supportables socialement tant que les maisons sont habitables mais qu'il y a rupture si il doit y avoir expropriation. Peut être si le relogement s'effectue hors de la commune, les dommages sont-ils encore plus grands ?

De même, l'impact sur la santé de la fermeture d'une mine n'est peut être significatif que lorsque celle-ci occupait plus de x% de la population. Et sans doute y a-t-il encore d'autres seuils à identifier.

Concernant l'aménagement, quel est l'impact sur le développement communal de la perte de revenus financiers, comment ceux-ci sont-ils compensés par d'autres aides, y a-t-il des seuils, sont ils généraux, locaux ?

La problématique est vaste et doit être abordée le plus concrètement possible.

Un travail sur la précision des données recueillies devra également être réalisé : quelle précision peut-on atteindre, quelles sont les valeurs de pertinence d'une donnée, quelle importance faut-il lui accorder selon son degré de précision ?

### **3.1.2.3 Modélisation, analyse en retour, validation de l'approche**

Au cours de cette phase, les impacts de quelques cas analysés antérieurement seront simulés à partir des méthodes définies ci-dessus. On tentera d'établir des modèles simples, représentatifs des systèmes de description, d'évaluation, de fonctionnement, de circulation des flux qui permettent différentes approches en fonction des hypothèses retenues.

Après l'ajustement des résultats, une méthode pertinente de caractérisation de la valeur et de la vulnérabilité des enjeux dans le contexte du risque lié à l'arrêt des exploitations minières devrait émerger.

Il sera alors nécessaire de valider de tels outils sur d'autres bassins miniers, tant français qu'européens.

En effet, la méthode recherchée dans cette étude devrait pouvoir s'appliquer sur d'autres pays européens d'économie et de sociologie voisine de la France.

### **3.2 ANALYSE DES CONSEQUENCES DES AFFAISSEMENTS MINIERES, ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE, METHODOLOGIE ET MOYENS UTILISES**

Ce travail a pour objet l'étude des dommages liés aux affaissements miniers et de leurs conséquences. Il représente une première phase d'investigation qui sera suivie de travaux plus approfondis, où les contacts avec les acteurs de la déprise minière et en particulier la DRIRE Lorraine seront nécessairement pris.

En effet, l'approche documentaire permet d'analyser sommairement la situation et d'en dégager les principaux traits mais elle doit être suivie d'une analyse de terrain et de contacts avec les acteurs.

L'importance et la signification des événements liés à l'arrêt de l'exploitation minière dans le bassin ferrifère lorrain ne peuvent être appréhendés que s'ils sont mis en perspective avec les conditions sociales, matérielles, financières et économiques de la période d'exploitation. Il a donc paru nécessaire d'analyser les documents de la période d'exploitation au même titre que ceux concernant la fermeture. Les thèmes abordés concernent pour l'essentiel les aspects économiques et sociaux.

Les documents consultés correspondant au mieux à ces préoccupations sont, pour la période d'exploitation, les archives des mines ainsi que des ouvrages sur l'exploitation du fer et pour la période de fermeture des mines, les coupures de presse et les documents INSEE.

Les éléments recueillis ont ensuite été analysés afin de mettre en évidence les dommages caractéristiques de l'arrêt des exploitations minières et d'identifier les données nécessaires à leur évaluation.

L'analyse est ensuite étendue à d'autres bassins miniers, pour ouvrir la recherche sur l'ensemble des problèmes posés par l'arrêt des exploitations minières.

Les documents consultés sont présentés dans les paragraphes ci-dessous.

#### **3.2.1 Période d'exploitation**

Les documents suivants ont été consultés :

- « Les archives du monde du travail » et « Lorraine du feu, Lorraine du fer »<sup>2</sup>.
- Les archives départementales.  
Ce sont les archives des séries S et 10 S (1800-1940) et les archives de la DRIRE déposées aux Archives départementales (série W1403). Les archives en allemand de Moselle concernant la période 1870-1914 n'ont pas été étudiées.
- Les articles de presse du Républicain Lorrain pour les années 1954, 1959 et 1972.

---

<sup>2</sup> Voir en bibliographie les références exactes.

Les autres journaux disponibles aux Archives départementales ou à la bibliothèque de Nancy et de Metz qui ont pu être consultés ne mentionnent pas de mouvements de terrain dans le bassin ferrifère.

L'exploitation des archives a été menée uniquement par rapport à la recherche sur les enjeux. Les éléments d'information concernant l'aléa, tels que les anciens plan de mine par exemple, n'ont été ni recueillis ni analysés<sup>3</sup>.

Dans les archives de la DRIRE, très volumineuses, seuls les dossiers concernant les mines de fer ont été examinés et parmi ceux-ci, certains chapitres seulement ont été consultés.

On trouvera en annexe le plan de classement de ces archives, sur lequel sont mentionnés les documents parcourus ainsi que leur contenu, et les photocopies de certains d'entre eux.

Les rubriques suivantes du plan de classement ont été consultées

- A3, relations avec les propriétaires de la surface,
- C3, protection de la surface, investissements, dégâts miniers,
- C4, préservation du gîte, constructions en terrains miniers,
- C7, problèmes divers d'exploitation, incidents,
- D12, enquêtes et PV d'accidents,
- F9, affaires particulières, allocations, conditions d'habitat de la population active

La rubrique A3 traite de problèmes d'échanges de concessions et ne présente pas d'intérêt dans le cadre de cette étude.

La rubrique C3, a fait l'objet d'une consultation systématique.

La rubrique C4 concerne les attributions de permis de construire et présente un réel intérêt.

Les autres rubriques ne présentent guère d'intérêt et sont probablement incomplètes. Par exemple, l'accident grave de Roncourt qui a provoqué 5 morts en 1959 n'est pas mentionné à la rubrique D12 de la mine.

Les éléments qui ont pu être dégagés de cette consultation sont présentés au chapitre suivant.

**Articles de presse :** Quelques données sur les effondrements passés ont été recueillies dans la presse. Seules des données sur les effondrements de 1954 de Moyeuivre et de 1959 de Roncourt ont pu être recueillies malgré une recherche approfondie dans les journaux disponibles. Elles sont présentées en annexe. La lecture de ces articles n'a pas apporté d'élément déterminant ou significatif. Il s'agit pour Roncourt d'un accident mortel au fond (5 morts), sans grand rapport avec les problèmes liés à la déprise minière aujourd'hui (qui se situent au jour).

### **3.2.2 Arrêt de l'exploitation**

Trois types de documents ont été utilisés :

- la revue de presse (régionale et nationale) 1998-1999 sur les dommages miniers en Lorraine,

---

<sup>3</sup> Il s'agit d'une tâche de grande ampleur qui ne peut être réalisée marginalement au cours de cette étude.

- les travaux de synthèse réalisés par la Conférence Permanente du Bassin Minier sur le Bassin Nord Pas de Calais (« Livre Blanc »),
- des documents INSEE sur l'économie du Bassin ferrifère lorrain.

**Revue de presse :** S'agissant de documents contemporains il ne paraît pas utile d'en rappeler longuement le contenu. Ce qui importe, c'est de souligner l'importance des dommages miniers pour la presse. Ainsi, pour les seules années 1998-1999 on dénombre environ 300 articles. Ceux-ci bien sûr ne relatent pas seulement les affaissements mais aussi leurs conséquences, financières, juridiques sociales... Leur contenu est présenté au chapitre suivant.

**Les travaux menés par la Conférence Permanente du Bassin Minier Nord Pas de Calais** ont fait l'objet d'une synthèse, le Livre Blanc, en 1998. Ces travaux avaient pour objectif de préparer le nouveau schéma régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, de « créer l'émergence d'un projet de territoire partagé, par une mobilisation forte des acteurs du Bassin Minier » et « d'accompagner le processus de sortie de concession ». Beaucoup de constats y sont faits, tant dans les domaines environnementaux, que sociaux ou économiques et un certain nombre de solutions y sont proposées. Ce document permet d'éclairer, sur un autre bassin, la problématique de la déprise minière, avec une analyse à composante fortement sociologique.

Les **documents INSEE** sont une source d'information incontournable pour qui veut approcher les problèmes du développement d'une région et ses indicateurs économiques. Cette documentation a été collectée et rapidement parcourue. Elle a permis d'identifier les principaux caractères de la Lorraine et certaines de ses analyses thématiques ont été utilisées : enquête épidémiologique, données sur le bassin de Briey, aires d'influence de certains équipements.... Une analyse plus approfondie est prévue lors des études sur les enjeux socio-économiques.



## **4 Résultats de l'analyse bibliographique**

Ce chapitre présente d'une part les données recueillies au cours de l'étude bibliographique, et d'autre part l'analyse qui en est faite.

Les résultats de ces analyses sont ensuite mis en perspective avec les effets de l'arrêt des exploitations minières dans d'autres bassins miniers.

### **4.1 LES MINES DE FER AVANT LEUR FERMETURE**

Il est intéressant de retracer brièvement l'histoire de l'exploitation des mines de fer pour la mettre en perspective avec les séquelles de leur fermeture, qui sont l'objet de notre étude.

La période industrielle a été la plus marquante et fait l'objet du rappel ci-dessous.

#### **4.1.1 Histoire succincte**

Si l'exploitation du fer en Lorraine est très ancienne, son histoire industrielle commence dès 1880, alors que la région était annexée à l'Empire allemand. Une mutation technologique capitale, celle du passage du fer à l'acier par le procédé Thomas était expérimentée par les de Wendel qui s'assuraient ainsi 10 ans d'avance technologique. Ils construisirent leurs deux premières aciéries à Hayange et Moyeuvre.

Quand le brevet Thomas tombe dans le domaine public (1894), plusieurs sociétés allemandes décident d'investir en Lorraine dans des usines complètes avec aciéries et laminoirs sur les sites de Rombas, Knutange et Hagondange (Thyssen). Ce dernier, en 1914 est le plus moderne d'Europe.

A cette époque, la plupart des firmes sont allemandes par leurs capitaux, leurs méthodes, leurs circuits commerciaux. Les décisions sont prises à Sarrebruck, Düsseldorf, rarement en Lorraine. Seuls ou presque, les de Wendel maintiennent un contact direct avec leur production et encore ne représentent-ils plus en 1913 que le tiers de la capacité des aciéries allemandes de la Lorraine annexée.

Cette industrialisation se fait sous le signe de la grande entreprise : une mine en pleine activité emploie entre 600 et 1500 ouvriers et une usine sidérurgique complète dépasse couramment 5000 salariés.

La population locale n'ayant pu répondre à ces énormes besoins, les cadres et les ouvriers qualifiés sont venus d'Allemagne, les manœuvres non qualifiés d'Italie.

A la veille de la première guerre mondiale, les principaux traits du paysage industriel qui s'est pratiquement maintenu jusqu'à aujourd'hui, sont fixés. Les mines de fer et la sidérurgie apportent la majorité des emplois industriels; les charbonnages près d'un cinquième. En l'espace d'une dizaine d'années la grande entreprise est devenue le secteur économique dominant. Elle occupe en 1907, 127 000 salariés soit 38% de la population active contre 34% dans l'agriculture.

C'est à partir de 1914 que les usines travaillent à plein rendement. Le procédé Thomas est l'atout de la Lorraine. Il permet la conversion de fonte en acier en vingt minutes alors que le procédé Martin est lent et coûteux en entretien.

Après la défaite de l'Allemagne, les entreprises sont placées sous séquestre puis cédées à des groupes français. A la suite de ces transferts, le centre de décision quitte la Sarre et la Rhénanie pour s'installer à Paris.

Pendant la seconde guerre mondiale, au lendemain de la capitulation, la Moselle est incorporée de fait au Reich nazi. Les intérêts français sont éliminés.

Les mines et les usines doivent participer à l'effort de guerre, sans souci de ménager ni l'outil de production ni les hommes (les mines sont probablement surexploitées à cette époque). En juillet 1944, les houillères et les usines de l'est de la Moselle souffrent particulièrement : les mines sont noyées, le matériel dégradé ou saboté.

Les mines et les usines travailleront encore beaucoup jusque dans les années 1950. La reprise économique d'après guerre profite à la Lorraine. On parle « de région pilote de l'économie française », de « l'un des plus grands complexes industriels mondiaux ». Ceux-ci fonctionnent sur un modèle d'organisation spatiale et sociale efficace, intégré et fermé : mines, hauts fourneaux, aciérie, laminoirs, cokeries, logements pour mineurs, ouvriers, cadres et employés, centres d'apprentissage, écoles, économats, caisse de prévoyance, casino, théâtre sont tous situés sur un même lieu géographique et dépendent de l'entreprise.

Puis apparaissent les nouveaux procédés de conversion de l'acier à oxygène et la rentabilité économique de la sidérurgie lorraine décroît. La première mine de fer ferme en 1952 et c'est en 1971 qu'on annonce la suppression partielle ou totale d'installations en Lorraine.

De 1974 à 1989 le paysage et l'activité industriels de la Moselle sont bouleversés. L'ampleur des problèmes impose le recours à l'Etat et aux instances européennes. Puis un nouveau tissu d'entreprises et un nouvel équilibre économique s'instaurent.

#### **4.1.2 Contexte administratif et relationnel**

A partir des documents consultés dans les archives de la DRIRE, quelques points ont été plus particulièrement examinés en gardant à l'esprit le contexte économique, social et technique dans lequel ils ont été écrits qui est caractérisé par les quelques points suivants :

- Jusqu'en 1960, période de récession de la sidérurgie, le principal souci des acteurs sociaux était la production de minerai,
- la décentralisation était inexistante et le pouvoir des maires faible,
- la perspective de la fermeture des mines n'était pas envisagée, pas plus que la disparition de l'exploitant,

- les habitants des communes concernées par l'exploitation minière avaient pour la plupart un lien avec celle-ci, soit qu'ils y travaillaient soit qu'ils en vivaient de façon indirecte (commerce par exemple).
- Enfin, les mouvements du sol, bien que peu fréquents ne surprenaient pas outre mesure les populations.

L'ensemble de ces facteurs (et d'autres encore) explique que les relations entre les acteurs sociaux et l'exploitation minière aient été très différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui : l'activité s'est arrêtée et la perception de l'impact des activités industrielles a considérablement changé.

On trouvera en annexe la référence des textes extraits des archives, classés selon les thèmes ci-dessous.

#### **- Dommages de surface, réglementation :**

On trouve peu de dossiers de demande de réparation ou d'indemnisation. Cela amène à penser qu'il y a eu peu de sinistres.

Toutefois l'absence totale d'informations dans les archives sur le sinistre de Roncourt qui a entraîné 5 morts introduit un doute sur l'exhaustivité des archives.

Néanmoins, en raison du contexte de l'époque, on est plutôt tenté de penser que la plupart des dommages ont trouvé réparation directement auprès de l'exploitant.

Celui-ci était responsable, dans les années 60<sup>4</sup>, des dommages subis par les particuliers dans les conditions ci-après :

*« il existe une présomption générale de responsabilité à raison des dégâts de surface à la charge de l'exploitant d'une mine. La victime peut donc demander réparation du seul fait qu'elle a subi un dommage imputable à la mine sans qu'elle ait à prouver une faute de l'exploitant ». ... « Toutefois, ..., la question de la faute du propriétaire peut se poser, notamment lorsqu'il construit sur un terrain déconsolidé. On peut penser alors qu'il commet une faute d'imprudence et même qu'il accepte le risque de dégâts.*

*Malgré quelques décisions dans ce sens, la jurisprudence maintient généralement la responsabilité de l'exploitant. Celle-ci peut être basée en effet sur le droit du propriétaire d'user de sa chose de la façon la plus absolue.*

*On s'est aperçu cependant que l'admission de la responsabilité totale de l'exploitant était souvent génératrice d'abus : effectivement, si l'on poussait le raisonnement à bout, on verrait que l'exploitant pourrait être condamné à réparer les dégâts causés aux immeubles édifiés sur son terrain déconsolidé autant de fois qu'il aura plu au propriétaire de les reconstruire.*

*L'exploitant a donc cherché à se décharger de cette responsabilité très lourde dans la pratique. Il dispose dans cette fin de deux catégories de procédés : l'un unilatéral, l'autre contractuel.*

*La jurisprudence refuse au concessionnaire le droit d'obliger le propriétaire à recevoir d'avance une indemnité de dépréciation. Aussi l'exploitant recourt –il fréquemment à*

---

<sup>4</sup> W136 3/1/59, l'Ingénieur en chef des mines

*« l'avertissement de déconsolidation » par lequel il attire l'attention du propriétaire sur le danger que représente la construction sur un terrain dont le sous-sol est en exploitation. Il peut ainsi se ménager une preuve de la faute ou de la fraude du propriétaire, mais il n'en résulte pour lui aucune garantie légale. C'est au Juge qu'il appartiendra d'apprécier dans chaque espèce si sa responsabilité peut être diminuée. Aussi, à ce moyen unilatéral d'exonération, la pratique préfère-t-elle les procédés contractuels dont la forme la plus courante consiste dans les clauses d'exonération par lesquelles le propriétaire renonce, généralement moyennant une contrepartie, au droit de réclamer des dommages résultant de l'exploitation*

*La jurisprudence est actuellement bien fixée dans le sens de la validité de ces clauses. Mais par application des principes généraux, l'exonération ne porte que sur la responsabilité sans faute de l'exploitant, à l'exclusion de la responsabilité de droit commun basée sur l'article 1382 du Code Civil dont on ne peut valablement s'exonérer à l'avance. La victime des dégâts aura donc toujours la possibilité de tenter de mettre en cause cette dernière responsabilité, mais elle devra, dans ce cas, établir la preuve de la faute de l'exploitant, ce à quoi elle parviendra difficilement dans la pratique.*

*En définitive, les procédés contractuels auront pour résultat d'exonérer définitivement l'exploitant. Il va de soi cependant que de tels contrats ne peuvent être le fruit que du consentement mutuel des parties ce qui implique qu'un accord ait été préalablement réalisé entre elles. »*

Le rédacteur fait observer qu'il s'agit d'un développement doctrinal reposant sur une jurisprudence importante mais dont le caractère « évolutif ne doit pas être perdu de vue ».

Un autre dossier de 1968<sup>5</sup>, précise « la jurisprudence semble confirmer que le propriétaire a le droit d'user de son terrain de la façon la plus absolue. Pour que l'exploitant soit dégagé de toute responsabilité il faudrait que le propriétaire ait commis une faute qui soit la seule cause du dommage et qui soit de plus irrésistible et imprévisible... »

Situation claire et favorable au sinistré, qui explique peut être l'absence de dossiers sur ce sujet.

- **Urbanisme, implantation d'infrastructures, attribution de permis de construire, constitution de stots :**

L'aménagement du territoire fait l'objet de conflits d'intérêt semble-t-il assez forts entre les exploitants miniers et les organismes ou les collectivités en charge du développement.

Ceci s'explique aisément par le fait que tout développement risque de geler des réserves de minerai puisqu'il est alors nécessaire de constituer un stot de protection.

L'un des critères de décision fort paraît être l'analyse économique de la perte de minerai liée aux différentes solutions d'aménagement proposées.

---

<sup>5</sup> W 221 C4, 2/01/68, l'Ingénieur subdivisionnaire des mines.

Le critère final de choix n'apparaît pas dans les documents consultés. Sans doute résulte-t-il de négociations entre les acteurs concernés, la décision finale appartenant au Préfet.

Pour ce qui concerne le développement urbain dans les petites communes, il ne semble pas que les maires puissent disposer d'un plan d'ensemble de l'exploitation minière réalisée et prévue dans leur commune.

La raison invoquée pour ne pas communiquer ces plans est le risque de spéculations immobilières.

La réglementation prévoit par contre que l'exploitant minier communique à chaque propriétaire qui en fait la demande, le plan des ouvrages à l'aplomb de sa parcelle.

Les permis de construire sont demandés aux services du Ministère de la Construction qui les transmet pour avis au service des mines, lorsqu'ils sont situés en zone minière.

Celui-ci, en vertu des articles 77 à 84 du Code Minier, « *veille à la sécurité publique lorsqu'un édifice est menacé, contrôle les conditions techniques d'exploitation qui doivent être conformes aux règles de l'art et s'assure que les travaux en surface ne stérilisent pas une partie du gisement* ». <sup>6</sup>

D'assez nombreux dossiers d'attribution ont pu être consultés. Les critères utilisés sont assez simples : à l'intérieur des stots de protection (dont le taux de défrètement évolue avec les époques), les permis sont accordés. En dehors des stots, qu'il s'agisse de zones déjà dépilées ou de zones sous lesquelles une exploitation est prévue, les permis sont refusés. Il arrive toutefois que pour des bâtiments de faible valeur (hangar) ou appartenant à des employés de la mine et dans le cas où l'exploitation est prévue très tardivement, l'autorisation soit accordée (rare).

Les documents d'attribution des permis de construire pourraient être intéressants à consulter systématiquement, malheureusement il ne semble pas que les dossiers consultés soient complets. Des autorisations et des plans manquent probablement. Les dossiers du Ministère de la Construction auxquels ils étaient adressés sont peut être plus riches (ils n'ont pas été consultés).

Des cartes des zones où la construction doit être réglementée du fait des exploitations de fer, de sel et de charbon ont été réalisées par le service des mines en 1967. Elles ne sont malheureusement pas disponibles dans les archives.

La constitution de stots fait l'objet de règles géotechniques probablement variables dans le temps (taux de défrètement à respecter différent suivant les époques), mais aussi de discussions vives entre l'administration et les exploitants. En effet, le souci constant de l'administration est que les exploitants « n'écrèment » pas les gisements, en abandonnant des réserves à faible teneur pour n'exploiter que des zones riches. La constitution de stots peut représenter un moyen d'écrémage et fait donc l'objet d'examen attentifs de la part de l'administration.

---

<sup>6</sup> Dossier W221 C4, Construction d'une ferme, 2/1/68

- **Désordres, affaissements, réactions des populations :**

Une chronique des affaissements miniers dans le bassin ferrifère a été réalisée par Mr Tincelin en 1959. Elle présente une analyse des affaissements et effondrements observés de 1902 à 1959 (soit 6 évènements).

Cette étude analyse l'origine, les causes et les conséquences des affaissements essentiellement du point de vue de la mécanique des sols. Il n'est pas fait mention des conséquences sociales ou psychologiques des évènements étudiés.

L'affaissement de la cité de Crusnes (1977) située dans la concession des mines de fer d'Herrouville est présenté dans un autre document. Il s'agit d'une note d'information du Service de l'Industrie et des Mines. Les faits sont exposés ainsi que les causes probables de l'affaissement et les mesures de sécurité prises (coupure de l'alimentation en eau et gaz, déviation de la circulation, suivi de l'évolution du phénomène). Il n'est pas fait mention des populations.

Le document est strictement technique et sa lecture ne fait pas supposer de troubles sociaux liés à l'affaissement.

Les documents relatifs aux réactions des populations aux nuisances de l'exploitation ou à ses conséquences sont rares.

Quelques courriers concernant la réaction d'habitants de Longwy aux tirs d'exploitation et à leurs possibles conséquences ont été consultés.

Les réponses de l'exploitant ou de l'administration portent surtout sur la nécessité technique des tirs et nient toute possibilité d'ébranlement en surface.

Il serait intéressant de comparer ces réponses, donc la forme de communication, à celles qui pouvaient être données dans des cas analogues par les exploitants de charbon.

On considère en effet aujourd'hui que la communication effectuée sur les dommages conditionne beaucoup leur perception par la population et les sinistrés.

Qu'en était-il lorsque les mines étaient exploitées ? La communication différait-elle entre les exploitations de houille et de fer comme elle semble différer aujourd'hui ?

## 4.2 LA DEPRISE MINIERE CONTEMPORAINE

Dans le Bassin ferrifère, la déprise minière et surtout les évènements qui lui sont liés ont déclenché une forte médiatisation. Seuls les articles de presse de 1998, 1999 et 2000 ont été analysés. Toutefois les affaissements de 1996 à Auboué et de 1997 à Moutiers sont rappelés pour mémoire.

Les faits tels qu'ils ressortent de la lecture de la presse sont présentés ci-après. Afin de faciliter la lecture, différents thèmes ont été identifiés et les articles les concernant sont présentés chronologiquement.

### 4.2.1 Les affaissements

Février 2000 : *La Lorraine doit réparer les dégâts d'une industrie prédatrice. 129 communes et 400 000 habitants touchés.* (Le Monde 3/2/2000)

Après les affaissements de 1995, 1996 et 1997, certaines habitations ont été évacuées et démolies et les habitants ont du être relogés :

- 1995 : *Jarny, deux maisons évacuées, détruites, habitants relogés* (RL<sup>7</sup>30/3/99)
- Octobre Novembre 1996 p.m.: *Affaissements miniers à Auboué qui ont conduit à l'évacuation de 150 familles* (RL 6/3/99)
- Mai et Octobre 1997 p.m.: *Affaissements à Moutiers*
- Janvier 1999 :
  - *Première maison démolie à Moutiers* (RL 16/1/99)
  - *Les habitants concernés par les affaissements miniers sont 84 en première ligne. Le Préfet leur a appris qu'ils doivent évacuer leur logement sous huitaine.* (RL 20/1/99)
  - *Evacuation à Moyeuve de 43 maisons (102 personnes). Une cellule d'appui a été mise en place à la mairie avec aide au relogement, assistante sociale, psychologues, médecins psychiatres et 93 500 F de secours d'extrême urgence (100 F par adulte et 500 F par enfant). Le déménagement et le relogement sont pris en charge par l'Etat* (Libération 25/1/99).
- Février 1999 :
  - *Roncourt se lézarde et craint l'affaissement. De nombreuses lézardes apparaissent et grandissent sur les façades d'immeubles situés à l'entrée de Roncourt. Le maire redoute la contagion, alors que les experts tentent d'évaluer la nature et l'ampleur du problème. Les premières victimes ne trouvent plus le sommeil. Les évacuations d'Auboué, Moutiers et Moyeuve hantent les esprits. 25 familles touchées.* (RL 5/2/99)
  - *Evacuation de deux familles à Roncourt* (RL 16 et 22/2/99)
- Mars 1999 : *A Moutiers l'indemnisation des sinistrés s'achève avec un dénouement « satisfaisant », et la majorité des familles dont la maison est*

---

<sup>7</sup> Républicain Lorrain

*jugée non réparable envisagent de « changer d'horizon ». A Auboué, des cas (d'indemnisation) restent à régler.*

- *Mai 1999 : Les conséquences sur la santé examinées par la justice : 21 sinistrés d'Auboué demandent que soient constatées et évaluées les conséquences physiologiques des affaissements sur leur personne. Il assignent Lormines et son assureur. (RL 26/5/99)*
- *Novembre 1999 :*
  - *Première mondiale à Moyeuve Grande. Le comblement des galeries de mines et des sous-sols d'habitation viennent de débiter... La Préfète s'est rendue sur le chantier qui fait appel à des techniques mises en pratique pour la première fois. (RL 23/11/99)*
  - *A Moyeuve, 47 familles sont relogées par l'Etat dans des communes voisines, alors que 18 autres restent en attente d'évacuation. En septembre 2001 devrait débiter à Moyeuve la construction d'un lotissement destiné à reloger les victimes des affaissements miniers (Le Moniteur 12/11/99)*

#### **4.2.2 L'eau**

Lors de l'arrêt des exploitations, les élus s'interrogent sur les risques d'inondation dus aux arrêts des pompages :

- *Octobre 1997 : Lors de la conférence interdépartementale sur les conséquences de l'activité minière, le maire de Moyeuve Grande exprime ses craintes devant le risque d'inondation créé par les résurgences du bassin ferrifère sud prévues par les experts pour le printemps 1998, suite aux arrêts de pompage de Lormines.*
- *Octobre 1998 :*
  - *Moyeuve : les eaux d'exhaure débordent » (RL) « Les inondations reprennent de plus belle à Moyeuve. Les habitants ne savent plus à quel saint se vouer entre la résurgence des eaux de mine, les eaux de pluie et l'Orne en situation de début de crue..*
  - *Le pompage des eaux d'exhaure du bassin nord est maintenu jusqu'à l'an 2002. Priorité est accordée à la sécurité publique et au réaménagement des ressources en eau.(RL)*
- *Décembre 1998 : L'ennoyage n'a pas fini son œuvre. Après avoir vu les taux de sulfate augmenter jusqu'à 2000 mg/l d'eau, le Syndicat des eaux du Soiron qui dessert 22 communes a du investir dans des techniques de traitement mais aussi dans l'exploitation d'autres sources d'approvisionnement moins sulfatées. A présent se pose la question « comment vont chuter ces taux de sulfate ? » (RL 29/12/98)*
- *Mars 1999 : les eaux d'exhaure jaillissent... C'est un grand jour pour nous. Une excellente nouvelle qui contentera les membres de la société de pêche*
- *Juin 1999 : le débit inquiète les pêcheurs.. On a tablé sur un débit de 400l/s il est actuellement de 100l/s (RL 28/6/99).*

### **4.2.3 Cadre juridique**

*« Les carences de la législation dans ce domaine (la déprise minière) freinent considérablement l'avancée des procédures : depuis le début des événements tout est prétexte à polémique »*

La législation a pris en compte les difficultés juridiques propres à la déprise minière puisque le code minier a été modifié et que ses décrets d'application vont bientôt sortir :

- Octobre 1998 : A propos de la fermeture des mines de l'Arbed, *des divergences se font jour entre l'interprétation officielle du code minier et celle des élus locaux. Selon les élus la réhabilitation des sites et paysages, la modification des réseaux d'assainissement, la restructuration du schéma d'alimentation en eau potable..* doivent entrer dans le champ de l'arrêt de l'activité des exploitations minières. (RL 23/10)
- Janvier 1999 : En janvier 1999, le Sénat doit voter des propositions de loi relatives aux affaissements miniers.
- Mars 1999 : *L'Etat indemniser les victimes. La réforme du code minier pose comme principe la solidarité nationale.*
- Décembre 1999 : *Les aspects juridiques des affaissements miniers..une longue réunion technique a été consacrée à Metz aux aspects juridiques du dossier des affaissements miniers. Une quarantaine de partenaires (représentants des victimes, maires, magistrats, experts..) ont ainsi pu faire le point sur la jurisprudence établie depuis le début du phénomène.* (RL 4/12/99)
- Octobre 1999 : *Les projets de décrets d'application de la loi « Après-mines » évoluent. Grand pas en avant : les associations auront la parole, lors d'une réunion au ministère de l'intérieur* (RL 7/10/99)
- Avril 2000 : *Les décrets d'application de la loi après-mine devraient sortir très prochainement* (RL 7/4/2000)

### **4.2.4 Financements**

En 1998 il n'y avait pas de cadre financier propre à la déprise minière. Plusieurs fonds ont servi à son financement :

- Aide du Conseil Régional qui crée « un fonds spécial » concernant les communes à risques miniers du Bassin sidérurgique et ferrifère lorrain.
- Aides spéciales du Conseil Général à la commune de Moyeuve (200 et 100 KF) (RL 5/12/98, 28/11/98)
- Renforcement notable de la prise en charge financière et technique de l'Etat : création d'un GIP en charge du suivi des exploitations minières arrêtées (Geoderis) et d'un Groupement de recherche (GISOS), renforcement sensible du suivi administratif,
- Novembre 1999 :
  - Dans le cadre du contrat de plan *l'attribution au titre du programme après-mine d'une enveloppe à hauteur des besoins spécifiques liés au*

*traitement et au développement des bassins miniers ferrifères et charbonniers (RL 4/11/99)*

- *Enveloppe « après-mine » : ce sera une enveloppe spécifique, hors contrat de plan. Elle devrait se situer aux alentours de 900 MF et concerne les bassins miniers ferrifères. « L'enveloppe est destinée à un redéveloppement et non à une réparation » a souligné le Préfet (RL 19/11/99)*
- *Avril 2000 : Dégrèvement sur la taxe foncière accordé à certains sinistrés. (RL 6/4/2000)*

#### 4.2.5 Indemnisations

*« La gestion des sinistres d'Auboué et de Moutiers a mobilisé l'ensemble des pouvoirs publics »... « le traitement final, avec les phases d'expertise, d'indemnisation et de remise en état ou de destruction des immeubles n'était pas encore terminé à la fin de l'année 1997 (ce qui donne des délais de règlement des sinistres excessifs et ce qui pénalise l'image des communes concernées). (Les techniques de l'Industrie Minière, mars 2000)*

- *Octobre 1998 : Moutiers : Si près de 90% des sinistrés ont obtenu une indemnisation dans des conditions satisfaisantes et que les derniers dossiers sont en voie d'instruction, les discussions sur le préjudice communal restent à mener avec Lormines. Au total les réparations concernant la voirie, les réseaux d'eau potable et d'assainissement et la reconstruction d'un château d'eau s'élèvent à 23 millions de francs . (RL 13/10/98) (12 MF RL 18/10/98)*
- *Mars 1999 :*
  - *Selon le protocole d'accord, le calcul est tel qu'à la valeur vénale s'ajoute deux fois la valeur de la reconstruction à neuf, le tout divisé par trois...Les deux associations de Joeuf vont présenter des dossiers au tribunal pour les préjudices moraux et physiologiques (RL 6/3/99).*
  - *Une indemnisation de 500 000 F pour des habitations vétustes dont la valeur vénale n'atteint pas 200 000F me semble prohibitive.. Pourtant victimes et associations s'accordent à dire que les indemnisations en question incluent heureusement d'autres paramètres, comme les frais de logement et le préjudice moral. Pour ce qui est des indemnisations allouées aux communes, la polémique fait encore rage aujourd'hui et les solutions tardent à venir. (L'express 25/3/99)*
  - *C'est surtout l'extrême lenteur et le manque flagrant de cohérence dans la gestion des indemnisations qui frappe. (L'express 25/3/99)*
  - *Le problème des indemnisations se complique à partir du moment où « l'Etat est à la fois juge et partie »... Nul doute que l'indépendance d'une entité d'expertise est nécessaire lorsqu'il s'agit d'obtenir de l'Etat ou d'un exploitant minier des indemnités si élevées . (L'Express 25/3/99)*
- *Septembre 1999 : Le collectif de défense des communes concernées par les affaissements miniers entend accentuer son action en faveur des sinistrés. Dernier combat engagé : l'amendement des décrets d'application de la loi*

*sur l'après-mine de mars 99. Car ceux-ci sont jugés inacceptables en l'état. (RL 23/9/99)*

- *Décembre 1999 : Maisons lézardées : qui payera l'expert ? dans l'affaire qui oppose vingt familles de Homécourt à Lormines, la question est de savoir qui payera l'expert chargé de déterminer si les dégâts incriminés sont d'origine minière (RL 23/12/99).*

#### **4.2.6 Développement régional et communal**

*« Déclin démographique, fiscalité bouleversée, infrastructures détruites, réseaux routiers et de canalisation fortement touchés : la liste s'allonge avec les fissures. A cela s'ajoutent des spécificités locales comme la sulfatation de l'eau à Moyeuve Grande et la destruction du château d'eau de Moutiers » (L'Express 25/3/99)*

##### **4.2.6.1 Finances**

- *Décembre 1998 : les affaissements d'Auboué et de Moutiers en 1996 et 1997 ont servi de catalyseur à une prise de conscience brutale : les séquelles minières peuvent affecter la sécurité et l'avenir de la région plus fortement et plus longtemps que prévu... Face à cette situation, le gouvernement met en place un plan d'aide d'urgence notamment pour assurer l'alimentation en eau potable du bassin ferrifère et parallèlement il engage des études pour préparer l'avenir de ce bassin. L'objectif des travaux de réflexion programmés est non seulement de cerner les risques miniers mais aussi de faciliter la mutation et le redéveloppements des bassins miniers.*
- *Février 1999 : La redevance des mines provoque bien des colères dans les communes du bassin ferrifère où toutes les mines sont désormais fermées. Car contrairement à la taxe professionnelle, la perte de la redevance des mines n'est pas compensée par l'Etat (RL 9/2/99)*

##### **4.2.6.2 Aménagement**

- *Février 1999 : L'arrêté préfectoral à propos de l'application du plan de prévention des risques naturels prévisibles destiné à prendre en compte les risques d'affaissement minier (sur les communes de Moyeuve, Lommerange et Neufchef) a été annulé.*
- *Octobre 1999 : Les élus sont inquiets en ce qui concerne le Plan de prévention des risques miniers. La part faite aux communes est très faible son rôle se limite à l'affichage et à entériner les décisions au conseil municipal sans avoir le choix (RL 16/10/99)*
- *Mars 1999 : La commune (de Moutiers) est passée sous la barre des 2000 habitants. Maintenant c'est l'avenir de nos campagnes qui est en jeu. Il nous faut reconstruire non seulement des maisons mais aussi un tissu social. Il faut retrouver des perspectives pour que le pays ne meure pas. (RL 7/3/99)*
- *Novembre 1999 : communes minières, la construction reste en plan. Du classement en zones hiérarchisées au plan de prévention des risques, les communes minières ne savent plus ou trouver logique et cohérence. Aucun document regroupant l'ensemble des communes n'a fait l'objet de*

*publication. Un joli dossier à faire progresser pour opposer une solution optimiste à la prétendue fatalité qui voudrait que ces communes soient vouées au néant. (RL 26/11/99)*

- *Décembre 1999 : Début 2000, les maires lorrains sauront où construire (Le Moniteur 17/12/99)*

#### **4.2.7 Mobilisation des sinistrés**

- *Mars 1999 : La population des bassins ferrifère et houiller a manifesté hier à Metz ses craintes pour l'avenir mais aussi sa détermination à se battre. Entre 1500 et 2500 personnes ont défilé (RL 7/3/99)*
- *Mars 2000 : Cinq cent sinistrés réunis à Moyeuvre Grande.. Ils ont exprimé leur ras-le-bol, en se rendant symboliquement à la Cité de Curel. Ils exigent l'indemnisation. La loi a été votée il y a un an. (RL 19/3/2000)*
- *Avril 2000 :*
  - *Manifestation de plus de 500 personnes le 27 mars devant la mairie de Piennes, pour exprimer que l'indemnisation des sinistres d'origine minière demeure leur préoccupation prioritaire.*
  - *Prise de la mairie de Montois en otage durant plus de 48 heures par l'association de défense des victimes des affaissements miniers (Advam). (RL 6/4/2000)*
  - *Rassemblement de 300 manifestants à Montois la Montagne, pour cause de liquidation amiable de Lormines (RL 6/4/2000)*

## **4.3 ANALYSE DES DOMMAGES LIES A LA DEPRISE MINIERE EN LORRAINE**

### **4.3.1 Remarques**

La lecture des documents exposés plus haut met en évidence que la mobilisation sociale autour du problème de la déprise minière est forte. Le nombre des articles de journaux à l'échelle régionale et surtout la modification du code minier sont là pour en témoigner.

Autour de quels dommages exactement cette mobilisation s'effectue-t-elle, et quelle en est l'importance, cela est plus difficile à mesurer à travers les documents consultés. Ceux-ci sont nécessairement partiels car leur objet n'est pas un recensement exhaustif des dommages liés à la déprise minière, mais plutôt d'être le reflet des émotions ressenties et des événements vécus par la population.

Une analyse complète et exhaustive des dommages liés à la déprise minière implique donc la recherche ou la réalisation de travaux de synthèse, évaluant et identifiant l'ensemble des dommages pour les différents acteurs concernés.

Ces travaux devront être menés dans les étapes ultérieures de la recherche.

### **4.3.2 Identification et propositions d'évaluation des dommages**

#### **4.3.2.1 Méthode**

La présentation méthodologique réalisée dans la première partie de cette étude, prévoit que soient identifiés

- les éléments physiques exposés à la déprise minière,
- les fonctions qu'ils permettent de remplir
- les acteurs concernés
- et les différentes périodes de la gestion du risque.

Ces identifications peuvent partiellement être réalisées avec les données recueillies au cours de l'étude.

Les résultats sont partiels car les documents consultés concernent les dommages subis mais ne permettent pas de mettre en évidence les enjeux exposés qui n'ont pas été touchés.

#### **4.3.2.2 Dommages aux éléments physiques**

L'objet de ce paragraphe est seulement d'identifier les biens affectés. L'étude approfondie des dommages fait l'objet d'autres recherches (sur le bâti, sur l'eau ou sur les personnes par exemple) que ce travail ne fait qu'évoquer.

Les principaux éléments affectés identifiés sont les suivants :

- les *biens*. Les constructions telles que les habitations, les réseaux d'eau (potable et assainissement), de gaz, d'électricité, la voirie, les infrastructures (routes, autoroutes voies ferrées) ont été touchés.
- les *personnes* : Les dommages aux personnes peuvent être distingués en dommages corporels et psychiques. Aucun dommage corporel n'a été constaté lors des affaissements qui font l'objet de cette étude. Par contre, des troubles psychiques dus à l'endommagement des maisons mais aussi au risque d'évacuation ont été évoqués. Des études ont été réalisées sur ce thème pour l'INSEE<sup>8</sup> et également par le Laboratoire de Psychologie de l'Université de Metz<sup>9</sup>.
- Les *milieux*. Il s'agit
  - Du sol et du sous-sol . Les dommages évoqués sont bien sûr les affaissements, d'autre part la pollution des friches industrielles et parfois la perte de jouissance d'un jardin.
  - Des eaux souterraines et de surface. Celles-ci sont affectées par la déprise minière dans leur qualité (sulfatation), dans leur débit et dans leur cours. Cela entraîne d'importants dysfonctionnements car l'eau représente un bien de grande importance fonctionnelle. Ce point est présenté plus loin.
  - Du paysage. Pour ce dernier, l'identification des dommages peut être assez subjective : Ainsi l'arrêt des sirènes, la disparition des fumées, la suppression des usines, des cheminées, la reprise des terrils sont autant de modifications appréciées différemment selon les acteurs : les uns regrettent les symboles de l'activité passée, les autres se félicitent d'un environnement plus « propre ». Les éléments déterminants sont les modifications mais ils ne sont pas pour tous ou toujours significatifs de dommages.

#### **4.3.2.3 Evaluation**

Pour comparer l'importance des dommages il est nécessaire de les évaluer. L'étude méthodologique propose que plusieurs évaluations soient effectuées, selon plusieurs systèmes (financier, économique, social, politique).

Seules les possibilités d'évaluation financières sont présentées ici. Les documents consultés et les moyens mis en œuvre pour cette étude ne permettent pas d'établir d'autres évaluations.

S'agissant d'un travail préliminaire, ce sont les méthodes d'évaluation possibles qui sont présentées ici et non des évaluations de dommages, qui feront l'objet de travaux plus approfondis.

Plusieurs modes d'évaluation des biens peuvent être retenus.

---

<sup>8</sup> Voir en bibliographie

<sup>9</sup> Partenaire de GISOS

Il peut s'agir

- Du montant des indemnités versées,
- Du coût de remplacement des biens,
- De leur valeur à neuf,
- De leur valeur vénale.

Il faut également distinguer les types de biens : bâtiments à usage d'habitation ou industriels ou artisanaux ou commerciaux, infrastructures, réseaux.

Les documents consultés identifient bien dans le cas de bâtiments d'habitation les différentes méthodes d'évaluation car elles ont fait l'objet d'importants débats lors de l'indemnisation des sinistres d'Auboué et de Moutiers.

La mise en place de la Loi<sup>10</sup> précise les bases de l'évaluation de ces biens : « le préfet charge le service des domaines d'évaluer, selon les règles applicables en matière domaniale, pour chaque immeuble concerné, le montant nécessaire pour recouvrer, dans un secteur comparable, la propriété d'un immeuble de confort et de consistance équivalents, sans tenir compte du risque ».

Les biens des collectivités ou des gestionnaires de réseaux n'ont pas encore fait l'objet d'indemnisations. Le montant des dommages est évalué mais la presse ne se fait pas (ou peu) le relais des demandes d'indemnisations de ces acteurs économiques et les montants financiers ne sont pas connus.

Les indemnisations pour les troubles psychiques font actuellement l'objet de discussions et il n'est pas possible d'en évaluer le montant.

L'évaluation des dommages aux milieux est très délicate.

Pour ce qui concerne le sous-sol,

- on peut considérer que les travaux de remblayage effectués à Moutiers correspondent à une remise en état « comme à l'origine » du sous-sol. Le prix de ces travaux peut être une référence.
- On peut aussi considérer que les dommages du sous-sol n'existent que dans la mesure où il se trouve des biens à l'aplomb des affaissements et que lorsque ceux-ci se produisent dans les champs, cela ne constitue pas un dommage.

La valeur du sous-sol est donc dépendante, si l'on s'en tient à ces deux exemples, de l'usage du sol. On revient là à une notion de fonction plus que d'élément physique *stricto sensu*.

En toute rigueur on ne doit donc attribuer de valeur au sous-sol que pour ce qu'il contient, c'est à dire des réserves de matériau ou de minerai, cette valeur étant indépendante de l'occupation du sol.

---

<sup>10</sup> Décret N° 2000-465 du 29 mai 2000 relatif à l'application des articles 75-2 et 75-3 du code minier.

Pour ce qui concerne l'eau,

L'évaluation peut être conduite de différentes façons selon les dommages dont il s'agit :

- Dommages causés par l'écoulement des eaux (inondations de Moyeuivre), en ce cas les dommages sont évalués sur la base du coût des interventions,
- Altération des schémas d'approvisionnement en eau, suite aux arrêts de pompage et à la sulfatation de la nappe. L'évaluation des coûts est beaucoup plus difficile car elle ne peut être réalisée que par comparaison avec une situation antérieure où la mine pompait de l'eau pour les besoins de l'exploitation et en supportait le coût, diminuant d'autant des charges qui auraient autrement incombé à la collectivité. Le coût de la mise en place du nouveau schéma d'approvisionnement devrait être réduit des économies réalisées antérieurement par la collectivité... Il devrait par contre être grevé de la dégradation de la qualité de l'eau par sulfatation. La problématique de l'évaluation de ces dommages est délicate, ce ne sont pas les seules informations de la presse qui permettront une estimation.

Les dommages au paysage doivent pouvoir être évalués à partir des sommes investies par l'EPML pour réhabiliter les friches au niveau paysager. La collecte de ces données n'a pas fait l'objet de cette étude.

#### **4.3.2.4 Dommages aux fonctions et aux éléments immatériels**

L'étude méthodologique souligne la nécessité d'identifier les fonctions en tant qu'enjeux et de ne pas se cantonner à la seule étude des biens exposés.

L'identification de tels enjeux est difficile car le risque est grand de réaliser une sorte d'inventaire universel.

La recherche des principales fonctions endommagées suite aux affaissements miniers permet de réduire le nombre de fonctions étudiées.

Il faut toutefois souligner que quelques fonctions seulement ont été identifiées dans ce travail et qu'une analyse plus approfondie permettra d'en identifier d'autres.

La lecture des documents a permis d'identifier les dommages suivants :

- Alimentation en eau : tout le schéma d'alimentation doit être reconstitué. Cela a bien sûr des implications financières (voir paragraphe précédent), mais aussi des implications politiques : les nouveaux schémas de distribution peuvent entraîner des modifications dans les pouvoirs des syndicats.
- Fonctions administratives : l'attribution des permis de construire est totalement bloquée du fait des incertitudes sur l'équilibre du sous-sol et de l'attente d'une méthodologie de réalisation de PPR. On verra plus loin que le blocage de cette fonction entraîne celui du développement communal et dans une certaine mesure de l'aménagement régional.
- Développement communal : Les communes sinistrées connaissent des difficultés financières en raison de la disparition des revenus de

l'exploitation minière, de leurs difficultés à lotir, de la baisse éventuelle de leur population et des dommages que leurs biens ont subis. Le gel des permis de construire leur retire pour certaines l'essentiel de leurs possibilités de développement.

- Aménagement régional. La mauvaise connaissance à l'échelle régionale de l'aléa lié aux affaissements miniers, des conditions de construction au dessus des anciennes exploitations et des conditions juridiques d'indemnisation des biens industriels<sup>11</sup> ou artisanaux freine considérablement la mise en place d'une politique d'aménagement régional. Ces points sont peu abordés en tant que tels dans la presse.
- Politique : La soudaineté des affaissements miniers et leur imprévisibilité affecte l'image des élus et de l'état. De plus, l'identification du bassin minier à l'exploitation du fer est très forte, et la perte d'image des années 1950 de « région pilote de l'économie française », et de « l'un des plus grands complexes industriels mondiaux » rend la population d'autant plus vulnérable.

Cette liste n'est pas exhaustive, elle est de plus hétérogène. Elle souligne que *les dommages doivent être identifiés par acteur* : particuliers, collectivités territoriales, Etat, élus, entreprises etc...

Elle montre aussi que les *dommages fonctionnels ont un effet cumulatif* et qu'ils se produisent *en cascade*.

Ainsi les fonctions d'hébergement, d'alimentation en eau sont affectées par l'endommagement des maisons ou des réseaux. Cela entraîne une modification dans la répartition de la population et par conséquent dans les fonctions de transport, d'enseignement etc...

L'identification des dommages fonctionnels passe donc par une bonne connaissance de l'articulation des fonctions entre elles et la mise en évidence de certains points clefs (stratégiques).

S'agissant d'un stade d'étude encore préliminaire, les dommages fonctionnels ne font pas l'objet d'évaluations. Les éléments recueillis dans les documents consultés sont insuffisants.

La problématique de l'évaluation du coût des modifications de l'approvisionnement en eau (voir paragraphe précédent sur l'évaluation des biens physiques) illustre bien les difficultés de l'évaluation des dommages fonctionnels. Il sera nécessaire de réunir de nouvelles données pour réaliser ce travail.

#### **4.3.2.5 Acteurs concernés**

Les principaux groupes d'acteurs identifiés au cours de cette étude sont

- la population,

---

<sup>11</sup> La loi ne précise que les conditions d'indemnisation des collectivités locales et des personnes physiques non professionnelles possédant des immeubles

- les associations, en particulier parce qu'elles ont un fort pouvoir de médiatisation,
- l'état, en tant que principal bailleur de fonds et interlocuteur,
- les collectivités en tant que gestionnaires du territoire et acteurs de leur développement
- les industriels, dont l'exploitant minier,
- les politiques,
- les assurances

La seule identification des acteurs n'est pas suffisante.

Il faut aussi identifier le rôle que chacun joue ou doit jouer aux différentes phases de la gestion du risque lié à la déprise minière.

Pour cela il faut définir et caractériser ces phases.

#### **4.3.2.6 Les phases de la gestion du risque**

Elles n'apparaissent pas clairement dans la documentation étudiée car celle-ci reflète essentiellement des périodes de crise.

On peut toutefois, à ce stade de l'étude, distinguer quelques phases :

- Période où la gestion du risque est totalement assumée par l'exploitant minier car la mine est en activité. Il se produit ou non des sinistres, les procédures de gestion sont opérationnelles, chaque acteur a un rôle défini.
- Période où l'activité minière s'arrête. Celle-ci correspond à la déprise minière et plusieurs phases sont identifiables :
  - L'exploitation minière a cessé, aucun sinistre « significatif » ne s'est produit (situation du bassin ferrifère lorrain avant 1996). Un sinistre « significatif » a une valeur symbolique forte et représente un événement exceptionnel. Ces deux critères semblent apparaître dans l'étude réalisée mais doivent faire l'objet d'une réflexion plus profonde.
  - Des sinistres prévisibles ou imprévus se produisent. Selon que les sinistres sont prévus, la sulfatation de l'eau par exemple, ou imprévus comme les affaissements d'Auboué ou de Moutiers, il y a ou non crise. Celle-ci est évidemment associée à l'affectation directe des personnes.
    - Une phase de gestion de crise est observable, qui correspond à la prise en charge immédiate des sinistrés et à la mise en sécurité.
    - Vient ensuite une période de recherche de règlement de la situation : indemnisation des sinistrés, recherche de solutions à moyen et long terme. Durant cette période la collectivité n'est plus assistée lourdement par les services de l'état. Cette phase correspond au plein développement de l'activité associative.
    - La phase ultérieure voit la mise en place des solutions recherchées à la phase précédente. Cette phase correspond à la phase de « récupération » pour la collectivité, celle qui lui permet (ou non) de recouvrer son niveau de développement antérieur.

Il n'est pas encore possible de savoir comment ces phases vont se succéder dans le Bassin ferrifère, alors que la connaissance de l'aléa, la mise en place de PPR Miniers et l'information des populations et des élus vont fortement évoluer.

## 4.4 MISE EN PERSPECTIVE

### 4.4.1 Identification des dommages

L'étude bibliographique réalisée a permis d'avoir une approche de premier niveau et d'identifier des dommages liés à l'arrêt des exploitations de fer lorraines. Celle-ci est partielle puisque seuls les événements ayant fait l'objet d'une médiatisation ont été recueillis.

Il est donc nécessaire d'étendre cette analyse par la lecture d'autres documents ou la rencontre de différents acteurs et l'étude d'autres bassins miniers.

On trouvera ainsi dans le Bassin du Nord-Pas-de-Calais,

- un très important ennoyage de la surface par la remontée des eaux, ce qui constitue un dommage au milieu très grave,
- d'importantes pathologies liées à l'arrêt de l'exploitation minière,
- une altération forte de la fonction psycho médicale<sup>12</sup>, un tissu social fragilisé, et une économie locale profondément modifiée

Qu'en est-il dans d'autres bassins miniers tels que ceux de Saint Etienne, de Wallonie ou de la Rhur ?

Les dommages liés à la déprise minière peuvent-ils faire l'objet d'une typologie par bassin ? Y a-t-il des dommages systématiquement liés à la déprise minière et d'autres plus caractéristiques de la substance exploitée, du mode d'exploitation, de l'importance de l'exploitation minière dans l'économie locale ou de la politique de gestion sociale des compagnies minières ?

Autant de questions auxquelles il sera sans doute nécessaire de répondre pour pouvoir anticiper les conséquences de la déprise minière.

### 4.4.2 Evaluation des dommages

Celle-ci est aussi nécessaire que leur recensement, afin qu'une hiérarchie puisse être établie. Elle représente un point délicat.

- La recherche de données concernant les *dommages physiques* dans d'autres bassins doit permettre l'établissement d'un recueil de données très intéressant. En particulier, les travaux de confortement sur le bâti et les infrastructures menés par les Houillères en France bien que n'étant nullement dans un contexte d'arrêt d'exploitation devraient être une source d'information précieuse.
- La collecte d'informations sur les *mesures financières de compensation* mises en place dans les différents bassins miniers français, en Europe mais aussi en Amérique du Nord devraient permettre d'identifier la nature des

---

<sup>12</sup> Dans le bassin houiller Nord Pas de Calais on observe une crise sanitaire très importante qui se traduit principalement par : Une mortalité deux fois supérieure à la moyenne masculine française et trois fois à la valeur moyenne nationale chez les femmes Et par « une crise des adultes » particulièrement des jeunes mères, très dommageables, sur les enfants et donc sur l'avenir de la population.

- dommages fonctionnels, leur ampleur mais aussi les acteurs sociaux qui en sont victimes.
- Il faut également distinguer *l'emprise géographique* des dommages comme un paramètre fort de l'évaluation : la pollution locale de l'eau ou à l'échelle d'une région, les risques d'affaissement ponctuels ou régionaux ne correspondent évidemment pas à des dommages de même importance.

La déprise minière, parce qu'elle est un thème transversal, concernant plusieurs milieux et différents acteurs, nécessite que des travaux de synthèse soient réalisés, en particulier sur les dommages qu'elle occasionne.

Les résultats de ces travaux doivent pouvoir être représentés par des indicateurs significatifs et synthétiques qu'il sera nécessaire d'identifier.



## **Conclusion**

L'étude méthodologique montre que l'analyse des enjeux passe par l'étude des dommages, la mise en évidence de relations typologiques entre les risques liés à l'arrêt des exploitations et leurs impacts et la caractérisation de la vulnérabilité des enjeux et de leur valeur.

Vulnérabilité et valeur des enjeux varient selon que l'on considère leur fonctionnalité dans un système économique, financier, politique, culturel ou social. Il sera nécessaire de les étudier sous ces différents aspects et le programme de recherche doit donc s'appuyer sur une forte pluridisciplinarité.

L'étude bibliographique sur les dommages liés à la déprise minière en Lorraine basée essentiellement sur l'analyse de la presse de 1998, 1999 et 2000 permet de faire le point sur les données disponibles, nécessairement partielles puisque issues du filtre médiatique.

Elle montre que l'arrêt des exploitations minières génère un trouble profond qui entraîne des actions réparatrices de l'Etat lourdes : réforme du Code Minier, création de GIP ou de GIS, mise en place de moyens financiers et administratifs importants.

Elle montre également que ces conséquences sont importantes et durables et qu'elles impliquent des choix forts en matière d'aménagement, de construction et de structuration des équipements

Il est cependant difficile de mesurer l'ampleur des dommages et d'évaluer leur importance relative dans le contexte socio-économique lorrain car il n'y a pas de document de synthèse chiffré ni d'indicateurs fiables.

Il faudrait donc établir un tel document, dans lequel seront identifiés et quantifiés les dommages physiques et fonctionnels.

Toutefois l'étude ne doit pas se cantonner au seul Bassin ferrifère lorrain sous peine de traiter un cas particulier, mais doit au contraire collecter des données sur d'autres bassins miniers français et européens.

C'est à partir de l'analyse des dommages et de leur évaluation qu'il sera possible d'identifier les principales conséquences de l'arrêt des exploitations minières.



## Bibliographie

### Rapports BRGM

- Lutoff C; Arnal C, Masure Ph, Thierry P, (1998), *Projet Gemitis Nice : identification des principaux enjeux sur la ville de Nice* – Rapport BRGM R 39907
- BRGM (C. Arnal) ; NICAYA (R. Fillod), COHERENCES (R. Nifle), Université de Savoie (R. d'Ercole, P. Pigeon, O. Baussart, V. Cambot, L. Gnemmi, J. Wattez) ; *Démarche expérimentale d'appropriation de la problématique des risques par les acteurs d'une collectivité urbaine. Mise en place d'une représentation cartographique des enjeux.* Rapport BRGM /RP 50020- FR

### Revues

- *Responsabilité et environnement* ; Annales des mines
  - Juillet 1998, Numéro 11
  - Octobre 1998, Numéro 12
  - Janvier 1999, Numéro 13
- « *Tableaux de l'économie lorraine* », 98/99, INSEE
- « *Economie lorraine* »,
  - N°185, Avril 1999, géographie de la richesse (communale),
  - N° 184, Mars 1999, Zone d'emploi de Briey,
  - N°s 182-183, Janv/Fév 1999, recensement de la population
  - N° 175, Mai 1998, examen des budgets communaux, à la marge de la Lorraine,
  - N° 173, Mars 1998, Bassins de vie, Affaisements miniers,
  - N° 170, Déc 1997, Zone d'emploi du bassin houiller.
- *Républicain lorrain (1947-1973)* consultation des N°s
  - du 13-4 au 15-4 1954,
  - du 16-1 au 19-1 1959,
  - du 22-3 au 25-3 1972.

### Autres documents

- *Livre Blanc* – Conférence permanente du Bassin minier- Région Nord-Pas de Calais- février 1998.
- « *Les archives du monde du travail* », Département de la Moselle, Direction des services d'archive et centre de culture minière du Bassin Houiller Lorrain, Metz 1989
- « *Lorraine du feu, Lorraine du fer, Révolutions industrielles et transformations de l'espace mosellan (XVIIè – XIXè siècles)* », Archives départementales de la Moselle ; 1996



## Liste des figures

Figure 1: Programme et déroulement de la méthode.....	12
Figure 2: Paramètres à considérer .....	14



## **Liste des annexes**

### **LISTE DES DOSSIERS D'ARCHIVE CONSULTÉS**

Références des dossiers consultés

Dommages de surface- réglementation

Urbanisme, implantation d'infrastructures, attribution de permis de construire,  
constitution de stots

Désordres, affaissement de Crusnes (1977) – réactions des populations.

### **EXTRAITS DE PRESSE 1954-1972**



## Liste des dossiers d'archives consultés

### DOMMAGES DE SURFACE, REGLEMENTATION :

1403 W 154 1/3/56 ; ferme à Tiercelet (1p)  
1403 W 136 3/1/59 Construction à Piennes (3p)  
28/11/58, Projets de construction à Briey (5p)

### URBANISME, IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES, ATTRIBUTION DE PERMIS DE CONSTRUIRE, CONSTITUTION DE STOTS :

24/11/60 ; requête du maire d'Ottange demandant les limites du stot de protection de l'agglomération de Nondkeil (2p)  
1403 W94 ; 28/9/60 ; plans d'exploitation sur Jouaville (2p)  
1403 W124, C3, 8/2/74 ; Chemin rural de Filières à Tiercelet et puits de Behain et des fermes (3p)  
1403 W129 7/10/64 ; Adduction d'eau de la Chiens (1p)  
1403 W129 12/1/65 ; Emplacement de l'adduction d'eau de la Chiens et d'un lotissement à Pulventeux; rocade routière permettant d'éviter Longwy-Haut (6p)  
1403 W129 13/3/65 ; Protection du gisement de la mine de Mont Saint Martin (4p)  
1403 W129 3/11/65 ; Alimentation en eau potable  
1403 W129 12/11/65 ; Alimentation en eau potable de la ZUP (1p)  
1403 W129 10/3/66 ; abattoir à Longwy (2p)  
1403 W129 8/57, 9/58, 4/59, 3/62,6/62,9/62, 4/64 ; Demandes de permis de construire (8p)  
1403 W136 11/58, 7/2/61 ; construction à Briey et à Moutiers (3p et 1 plan)  
1403 W154 ; 8/62, 11/63, 12/63 ; lotissement et constructions sur Tiercelet (3 p)  
1403 W162 F5, 19/9/51, Construction de logements pour le personnel (Angevillers) (1p)  
1403 W173, 25/9/58 ; Investison de la commune d'Aumetz (3p)  
1403 W185, C3, 258/7/63 ; Ligne d'énergie électrique, Rochonvillers (1p)  
1403 W203, 1/36, 3/37, 11/38,7/39 ; Investison Ida-Roncourt (6p)  
1403 W350 ; 3/67 ; mention de plans de zones ou la construction doit être réglementée du fait des exploitations de fer, de sel et de charbon (1p), pas de plan  
23/3/67 ; Note sur les contraintes imposées a la construction par l'exploitation des gisements de fer et de sel (2p)  
1403 W221 C4 ; 2/1/68 ; Construction à Fontoy (2p)

### DESORDRES, AFFAISSEMENTS, REACTIONS DES POPULATIONS

14/12/59 ; Effondrements spontanés de certains quartiers constatés dans les mines de fer de l'est (Tincelin, Sinou 20 p)  
20/11/77 ; Effondrement de la cité de Crusnes ; (3p, 2 plans)  
1403 W 129 ; 9/65 ; explications sur les risques liés aux « tirs systématiques » sous Longwy-Haut (3p)  
1403 W 221 4/68, 4/71, 5/71, 11/73, Dépilage à l'aplomb d'une route Hayange-Angevillers, dépilages à Fontoy, zone industrielle (4p)

## Extraits de presse 1954-1972

# S.V.P.

Nous poursuivons notre tournée par la cité de Farebersviller, où le service S.V.P. a élu domicile au Foyer socio-culturel. Les dimensions importantes des locaux permettent au responsable du service de disposer d'un vaste bureau, bien éclairé par de grandes baies vitrées, et aussi accueillant que possible.

## MON FILS VOUDRAIT ENTRER AU C.E.T.

Le premier visiteur de l'après-midi annonce le but de sa démarche :

— C'est pour mon fils que je suis venu. Il a quinze ans et il voudrait entrer au C.E.T. des houillères. Vous pouvez me dire ce qu'il faut faire pour y entrer ?

— Eh bien, votre fils devra d'abord passer une visite médicale et être reconnu apte aux travaux de fond. Ensuite, il passera un examen d'entrée. Mais est-ce qu'il a une idée de ce qu'il voudrait faire ?

— Devenir électro-mécanicien, ça lui plairait, ça...

— Il travaille bien en classe ?

— Oui, il est toujours dans les premiers. Il est en troisième au lycée.

— Ca devrait aller... S'il réussit ses examens, il pourra être admis en 1<sup>re</sup> année de « B.E.P.E.T. ». C'est le brevet d'études professionnelles de l'Électrotechnique. Les cours ont lieu au Puits II à L'Hôpital. Si ça marche bien, il aura son brevet à la fin de la deuxième année scolaire.

— Il faut faire la demande quand ?

— Tout de suite si vous voulez. Tenez, voici une fiche de candidature. Il suffit d'y indiquer les renseignements habituels.

Le visiteur, à qui l'on a donné de quoi écrire, remplit le papier...

— Voilà. Un coup d'œil seulement pour m'assurer que vous n'avez rien oublié. Non, c'est parfait : tout y est.

Glissant le formulaire dans une enveloppe qu'il va adresser lui-même au Service Formation du Puits II, l'agent S.V.P. conclut l'entretien :

— C'est tout. Vous pouvez dire au jeune homme que sa demande est partie.

## UNE TENTE POUR LES VACANCES

Une femme est entrée à son tour dans le bureau. Elle s'est déplacée pour faire une demande de matériel de camping : il n'est jamais trop tôt pour penser aux vacances :

— Où voulez-vous aller camper ?

— A la Grande-Motte, si possible : nous avons bien aimé l'année dernière.

— Ce serait pour combien de personnes ?

— Mon mari et moi, et nos quatre enfants.

— Il vous faut donc une tente de six places... mais nous verrons cela après. Je vois que vous avez apporté votre livret de famille. Ca nous fera gagner du temps. Je vais noter tout ce ainsi que le numéro personnel

de votre mari, sa profession et le lieu de son travail. Quand voudriez-vous partir ?

— Pendant la fermeture du puits Marienau, du 4 au 28 juillet, je crois...

— Avez-vous cotisé à l'épargne-vacances ?

— Oui, c'est bien pratique !

— Eh bien, c'est parfait. Il ne vous reste plus qu'à signer... Voici maintenant la liste des tentes dont vous pouvez disposer.

— L'année dernière, nous avions la « Résidence ». Elle est très confortable, il n'y a pas de raison de changer.

— N'oubliez pas les matelas pneumatiques ou les lits de camp, et tout le matériel dont vous aurez besoin. Et bonnes vacances !

Apparemment ravie déjà à la perspective de ces vacances à venir (« quand on en parle, on y est déjà un peu », dit-elle), la jeune femme s'éloigne...

Un moment d'accalmie dont l'agent S.V.P. va profiter pour compléter ses dossiers en attente et procéder à une mise à jour des affaires en cours. Nous le laissons à ses tâches et poursuivons notre route.

Après les cités, il serait peut-être intéressant de voir comment les choses se passent dans les sièges. Aussi, notre dernière étape nous amène-t-elle à la permanence du Puits 5 à Merlebach. Et, ce faisant, nous revenons aux sources, puisque c'est en 1956 qu'est né ici le service S.V.P., comme nous le disions en commençant. Le bâtiment où il se trouve, nous dit le responsable des lieux, a même été construit spécialement dans ce but.

Le « coup de feu » s'y produit autour de deux heures de l'après-midi. A leur sortie du poste, les mineurs qui ont une affaire à régler, viennent facilement trouver l'agent S.V.P.

## JE NE SUIS PAS D'ACCORD

Un ouvrier, visiblement mécontent, explique :

— J'ai été blessé au mois de septembre et mon genou en a pris un sérieux coup : un épanchement de synovie. J'ai repris mon travail, mais j'ai rechuté en octobre. Je souffre toujours et voilà ce que je viens de recevoir...

Il sort une lettre de son enveloppe.

— Voyons ce papier... C'est une notification de guérison sans séquelles indemnisables.

— Oui, eh bien, je ne suis pas d'accord, ma blessure n'est pas guérie et elle continue à me faire souffrir.

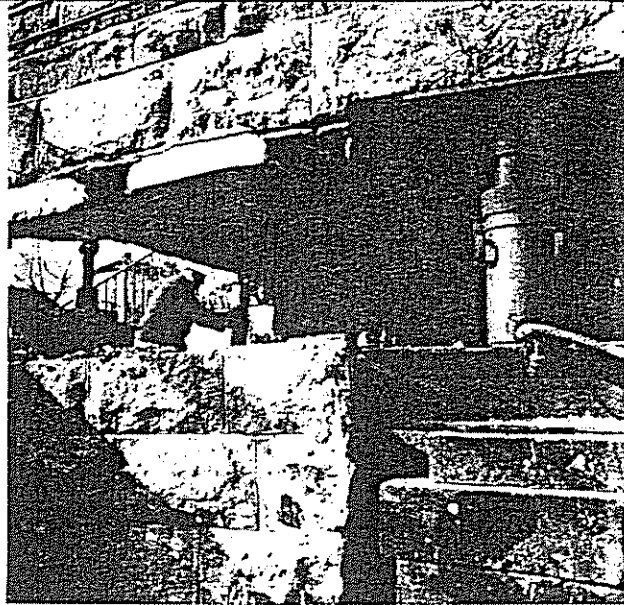
— Dans ce cas, vous devez adresser une lettre de réclamation à la Commission régionale d'invalidité. Envoyez-la en recommandé avec accusé de réception. Tenez, je vous donne l'adresse.

## J'AI RECUEILLI MA FILLE AVEC SES DEUX ENFANTS

Un homme aux cheveux grisonnants s'est assis à son tour devant le bureau :

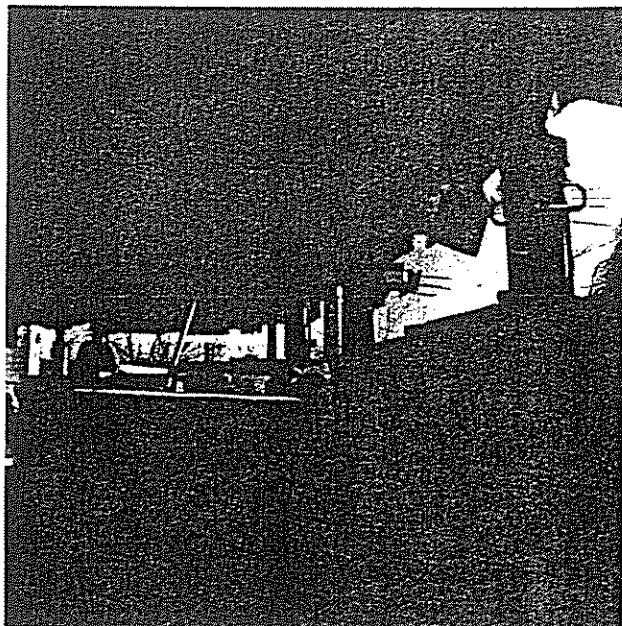
— Je suis retraité depuis dix ans. J'ai recueilli ma fille avec ses

SUITE PAGE 20



# Quand l'immobilier n'est plus immobile

En haut et ci-dessous, des maisons que l'on sépare de leurs fondations, par un jeu de vérins hydrauliques, pour les remettre à l'horizontale.



# Q

populat à tous naux. ( lycée t informa tion qu panique se trou et il y ce quar Le Wie Pise-be penché monde campar bien q cité où depuis même t Le type affaissr L'aff tant, ir Houillé à inter aura eu l'attent: tude sa Mais de parl de cor

# LA NA

Les n terraines tout, sau Provençr e chamb carbonif créé pa préoccu ture a h ciens de de leur mine n' aux lois A par d'une ve ne tend: provoqu ce qu'or sions q: sont tel en ques t quences dire, er terrain tasseme cutera duit, pa tion di: abandon nant à effondr Si n avant le celle de de terra spectaci: que l'or après le les diffi bent ce ture rel mérats : sera lin plus rigi: pratique lères de ront so: on dess leur rup.

**Q**UAND une école est évacuée quelque part, parce que la sécurité des élèves n'y est plus assurée, c'est un événement qui émeut la population, concernée ou non, et qui fait à tous coups la première page des journaux. Quand il s'agit de l'internat du lycée technique de Forbach, c'est une information, bien sûr, mais une information qui ne risque pas de provoquer de panique : le lycée technique de Forbach se trouve en effet à la cité du Wiesberg et il y a longtemps que les habitants de ce quartier se sont fait une philosophie. Le Wiesberg — que d'aucuns ont baptisé Pise-berg, du nom de la célèbre « Tour penchée » qui fait courir les touristes du monde entier vers cette petite ville de la campagne romaine —, tout le monde sait bien que c'est une cité qui bouge. Une cité où l'adjectif « immobilier » a cessé depuis belle lurette de faire partie de la même famille que l'adjectif « immobile ». Le type même de la cité victime des affaissements miniers.

L'affaire du lycée de Forbach, pourtant, intervenant à une époque où les Houillères de Lorraine se déclarent prêtes à intensifier au maximum leur production, aura eu à tout le moins le mérite d'attirer l'attention, avec plus d'acuité que d'habitude sans doute, sur le problème...

Mais avant d'aller plus loin, il importe de parler un peu technique. C'est-à-dire de commencer par le commencement.

### LA NATURE A HORREUR DU VIDE

Les méthodes d'exploitation des mines souterraines de charbon sont très diverses, mais partout, sauf dans quelques cas spéciaux (comme en Provence où l'on pratique la méthode dite des « chambres et piliers »), la nature des terrains carbonifères est telle que le problème du « vide » créé par l'exploitation des veines est une des préoccupations majeures de l'exploitant. La nature a horreur du vide, disaient déjà les physiciens du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le langage imagé de leur temps. Les mineurs savent bien que la mine n'échappe pas plus aujourd'hui qu'hier... aux lois de la nature.

A partir du moment où l'on sort du charbon d'une veine, les terrains qui encaissent cette veine tendent tout naturellement à combler le vide provoqué par l'enlèvement de ce charbon. C'est ce qu'on appelle la « convergence ». Et les pressions qui convergent sur la veine « déhouillée » sont telles que, si rien ne l'en empêche, la veine en question va se resserrer totalement dans un temps relativement bref avec toutes les conséquences que comporte ce phénomène, c'est-à-dire, en particulier, un tassement général des terrains situés au-dessus de la zone des travaux, tassement qui, dans la plupart des cas, se répercutera jusqu'à la surface. C'est ce qui se produit, par exemple, avec la méthode d'exploitation dite « par foudroyage », dans laquelle on abandonne l'arrière-taille à son sort, en se bornant à contrôler le moment et l'étendue de son effondrement.

Si nous citons cette méthode d'exploitation avant les autres, c'est qu'elle est probablement celle dont les conséquences sur les mouvements de terrain sont les plus importantes. Et les plus spectaculaires en même temps. L'effondrement que l'on provoque dans les panneaux du fond, après leur déhouillage, tend en effet à affecter les différentes couches de terrains qui surplombent ces panneaux. S'il s'agit de terrains de nature relativement élastique, comme les conglomérats par exemple, l'influence des déformations sera limitée. S'il s'agit par contre de couches plus rigides, tel le grès vosgien que l'on trouve pratiquement dans toute la concession des Houillères de Lorraine, la pression à laquelle elles seront soumises après le foudroyage d'une veine, en dessous d'elles, a toutes chances d'entraîner leur rupture à plus ou moins long terme. C'est

cette rupture qui entraînera à son tour le tassement des couches supérieures, ce qui provoquera en surface la formation d'une cuvette de dimensions variables.

On connaît depuis assez longtemps ce phénomène pour en connaître tous les inconvénients. Et pour tenter de les éviter dans toute la mesure du possible. Mais il en est de l'art des mines comme de toutes choses : ce qui est souhaitable n'est pas toujours possible.

Sans vouloir entreprendre ici un cours d'exploitation minière, il faut quand même expliquer certaines choses pour mieux comprendre les problèmes qui se posent. Ils ne sont pas toujours aussi simples qu'il n'y semble :

Tout le monde sait dans les régions minières, où le grand public est évidemment plus informé qu'ailleurs des choses de la mine (ce qui évite quand même au chroniqueur d'avoir à remonter à chaque fois jusqu'à la forêt hercynienne et à l'ère carbonifère pour faire comprendre la structure du sous-sol), tout le monde sait, donc, que l'on classe les gisements de charbon en trois types selon leur degré d'inclinaison : les plus proches de l'horizontale sont les « plateaux », les plus proches de la verticale sont les « dress-

d'exploitation différents, étudiés et mis au point en fonction de leurs caractères spécifiques. Et tout à fait impossibles en conséquence à transposer purement et simplement.

Prenez le cas du traitement de l'arrière-taille, puisqu'aussi bien c'est le seul qui nous intéresse dans le problème des affaissements miniers. En dehors du foudroyage, dont nous avons parlé tout à l'heure, quelles sont les autres méthodes pratiquées dans les exploitations minières ? Il y en a deux : le remblayage hydraulique, qui consiste à combler les vides laissés par le déhouillage de la veine avec un mélange d'eau et de sable amené par tuyauteries, et le remblayage pneumatique dans lequel on projette des schistes concassés dans la partie de la taille ou l'exploitation est terminée, en utilisant pour cela un dispositif pneumatique spécial.

Chacune de ces deux méthodes de remblayage correspond à des conditions d'exploitation particulières, et si l'on a réussi, il y a quelques années, à adapter aux semi-dressants le système de remblayage hydraulique qui, à l'origine, n'était utilisable que dans les dressants, il est hors de question qu'il puisse être introduit avant longtemps dans les plateaux, le pendage y étant in-



Un des exemples les plus spectaculaires des affaissements qui interviennent à la cité du Wiesberg, à Forbach. Ces entrées de garage, avant leur « relevage », étaient évidemment... au niveau de la chaussée.

sants » et les veines intermédiaires — celles dont le pendage est compris entre 25 et 45° — sont les « semi-dressants ». Chacun de ces types de gisement nécessite évidemment des modes

suffisant, en tout état de cause, pour permettre l'écoulement d'un remblai liquide. Seul, le remblayage pneumatique peut, dans certaines conditions, être pratiqué dans ce type de veines.

### LE REMBLAYAGE COMPLET N'EXISTE PAS

Il est évident qu'en matière d'affaissements, les méthodes de remblayage des travaux de fond présentent beaucoup moins d'inconvénients que le simple foudroyage : à partir du moment où l'on apporte des matériaux pour boucher un trou au lieu de le laisser en l'état, on limite évidemment au maximum les risques que fait courir la présence de ce trou.

Deux observations à ce sujet. D'abord, lorsque l'on s'efforce de remplacer le foudroyage par le remblayage, il ne s'agit pas seulement de se prémunir contre le risque des dégâts de surface : ce que l'on recherche avant tout, à travers cette évolution de la technique, c'est une amélioration des conditions de sécurité au fond, dans la mesure où la suppression du vide dans l'arrière-taille supprime le risque du « coup de toit » au moment où on laisse s'effondrer les vieux travaux ; dans la mesure également où ces vieux travaux constituent souvent des réservoirs à grisou nécessitant une vigilance constante. Ensuite — seconde observation — il ne faudrait quand même pas croire que les choses sont aussi sim-

ples : le remblayage n'est pas une panacée et s'il n'y avait plus d'affaissements une fois les tailles remblayées, le problème des dégâts miniers serait pratiquement résolu depuis longtemps...

Que se passe-t-il en réalité lorsque l'on remblaye ?

Voyons par exemple les chantiers en dressants de Merlebach où le remblayage est aussi complet et aussi efficace qu'il peut l'être. Complet parce que, les travaux y étant pratiquement verticaux, le mélange d'eau et de sable qui y est amené par gravité s'introduit dans le moindre interstice et remplit parfaitement la totalité de la veine déhouillée. Efficace parce que, l'exploitation reprenant continuellement au-dessus du remblai en place, celui-ci se trouve tassé au maximum, ce qui ne peut qu'accroître sa densité et son homogénéité. Bref, le remblayage qui est pratiqué dans ce siège atteint littéralement la perfection. Et que voit-on à la verticale des exploitations, dans la vieille cité avoisinant le siège ? Des rues qui s'ouvrent, des maisons qui se fêlerdent, des

d'intervention ne manquent pas. Au 1<sup>er</sup> décembre de l'année dernière, on en avait réalisé plus de deux cents déjà (1).

Il ne faudrait pas se leurrer cependant : les performances acrobatiques du genre de celles du Wiesberg ne constituent (si l'on ose cet à-peu-près) que la partie visible de l'iceberg. Le reste — la partie immergée de l'iceberg en question — c'est le travail de routine de tous les spécialistes du bâtiment, maçons, plâtriers, carreleurs, etc., qui réparent au jour le jour tous les dégâts reconnus comme « miniers »... Mais uniquement ceux qui sont reconnus comme tels : il ne manque pas d'exemples, en fait, d'immeubles ou de maisons dont telle ou telle lézarde brusquement apparue dans un mur ou dans un plafond est aussitôt attribuée « à la houillère » sans même chercher à savoir si, en l'occurrence, il ne s'agirait pas plutôt d'une malfaçon ou d'un vice de forme dont la responsabilité serait à rechercher plus simplement du côté du constructeur. Ce sont des choses qui arrivent...

L'intervention du Service Dégâts miniers, dans ce domaine, est multiforme. Il lui faut tout à la fois répondre aux requêtes des propriétaires, visiter les logements concernés, déterminer s'il s'agit bien de dégâts imputables aux houillères (voir plus haut), évaluer les dommages et décider enfin de ce qu'il y a éventuellement lieu de faire, selon l'ampleur des dégâts.

Tout ceci se règle le plus souvent à l'amiable et les affaires pour lesquelles une action judiciaire est engagée par des particuliers sont relativement rares : sur plus de huit cents dossiers traités l'an dernier, huit seulement ont donné lieu à des procès où le tribunal saisi devra dire si la responsabilité des H.B.L. — qui sont soumises au droit commun en la matière — est effectivement engagée ou non...

## MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

Parmi les diverses fonctions du Service des dégâts miniers, il en est une qui figure aussi, bien sûr, dans la partie immergée de l'iceberg, mais qui est pourtant primordiale. Et première, à la fois, de ce côté « préventif » de la question.

Mieux vaut prévenir que guérir, dit-on. Aussi bien les houillères préviennent-elles. Et aux deux sens du terme :

Elles préviennent d'abord, en mettant à la disposition du Service des mines les éléments techniques dont elles disposent, de façon que celui-ci soit à même de donner ou non son accord sur les projets soumis à la Direction départementale de l'Équipement, dans le cadre du « permis de construire » prescrit par la loi (2).

Mais les houillères « préviennent » aussi — au sens, disons, « physique » du terme — en faisant procéder dans toutes les zones suspectes, est-à-dire susceptibles d'être affectées par des affaissements, au « chaînage » des constructions envisagées.

Cette opération (bien connue dans la mesure où elle est pratiquée systématiquement et depuis de nombreuses années pour toutes les maisons construites dans des endroits qui, sans être franchement menacés au moment de la construction, risquent de le devenir à terme) consiste à placer sous les murs porteurs, au niveau de leurs fondations, des poutres de béton armé séparées de ces fondations par un film de matière plastique constituant une surface de décollement éventuelle. Ce système de chaînage joue un double rôle : d'une part, il donne plus de rigidité et d'homogénéité à l'ensemble de la construction, évitant ainsi les torsions génératrices de fissures ou de cassures que pourrait provoquer le mouvement d'un mur, dans le cas où il serait le seul à être affecté par l'affaissement du terrain ; d'autre part, il permet, en cas de nécessité, le relevage de la maison par vérins, en fournissant aux techniciens un point d'appui susceptible de simplifier beaucoup leurs travaux.

Plus compétent que n'importe qui en la matière — et pour cause — le Service des Dégâts

miniers se charge de fournir lui-même aux entreprises de construction les « plans de chaînage » qu'il établit, après étude particulière de chaque cas, pour tous les bâtiments à construire dans les zones susceptibles d'affaissements. C'est d'ailleurs une des activités principales du service, si l'on en juge par le nombre d'études avec plans réalisées l'an dernier : il y en a eu quatre cent vingt.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les actions menées par les houillères en matière de prévention du risque « affaissements ». Elles sont lourdes, on le voit, mais dans la balance de la prévention, on ne pèse jamais trop lourd.

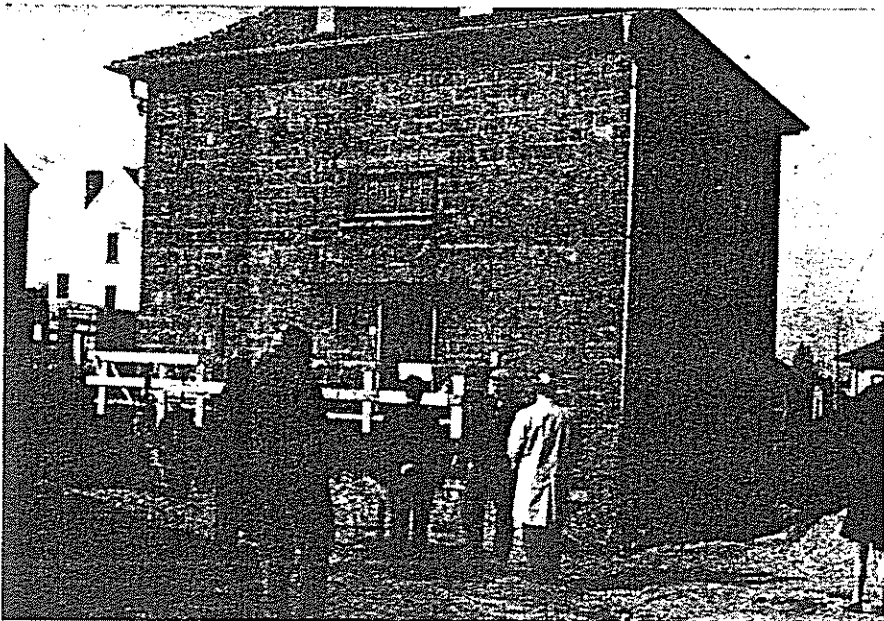
Il est des cas, cependant, où, quel que soit le poids dont elles pèsent, les mises en garde des exploitants ne suffisent pas à contrebalancer la détermination des promoteurs. Chacun sait par exemple, depuis que l'on redresse les unes après les autres toutes les tours du Wiesberg, que les houillères, consultées lors de l'étude du projet, s'étaient opposées de la façon la plus formelle à la réalisation d'un tel ensemble en un tel endroit. Et chacun sait ce qu'il en est advenu...

Ce sont là des erreurs qui coûtent cher à tout le monde. Et pas seulement sur le plan financier comme on le pense généralement : il n'est que d'évoquer, à ce propos, tous les problèmes qui se posent lorsqu'il s'agit de remettre en état des bâtiments occupés. Que ce soit des installations publiques, comme des écoles, des hôpitaux, etc., ou de simples habitations, individuelles ou collectives, il en résulte toujours des perturbations, plus ou moins graves certes, mais qu'il serait sans doute souhaitable d'éviter dans l'intérêt de chacun.

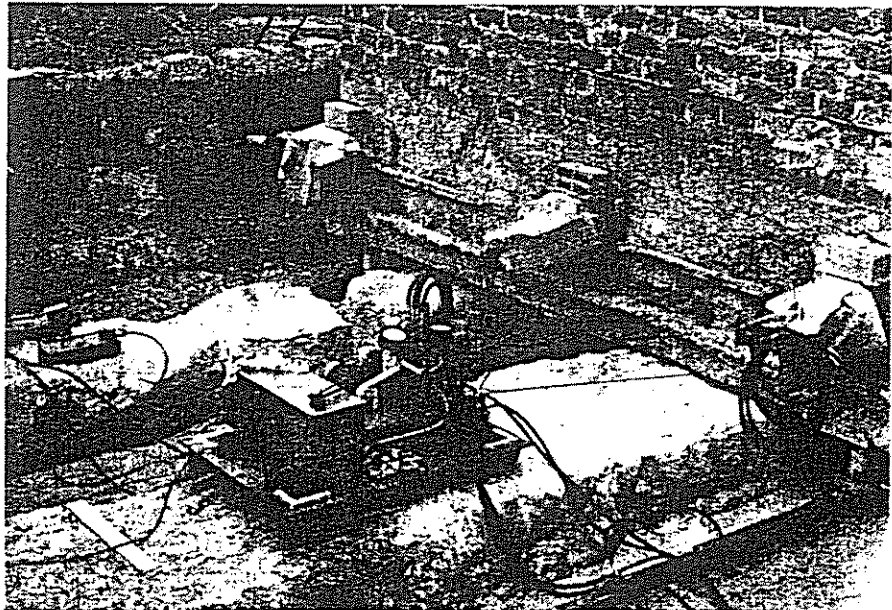
D'autant que l'on sait très bien comment les éviter :

Il est certains secteurs du Bassin houiller lorrain dans lesquels le Service des mines est amené, après étude, à refuser son accord pour certains types de construction. Il en reste beaucoup d'autres, heureusement, où, au prix de mesures préventives convenables, il est tout à fait possible de bâtir sans problème.

Mieux vaut prévenir que guérir, disions-nous. Dans la mesure où l'on choisit d'éviter les problèmes, il est des axiomes qui s'imposent à l'évidence.

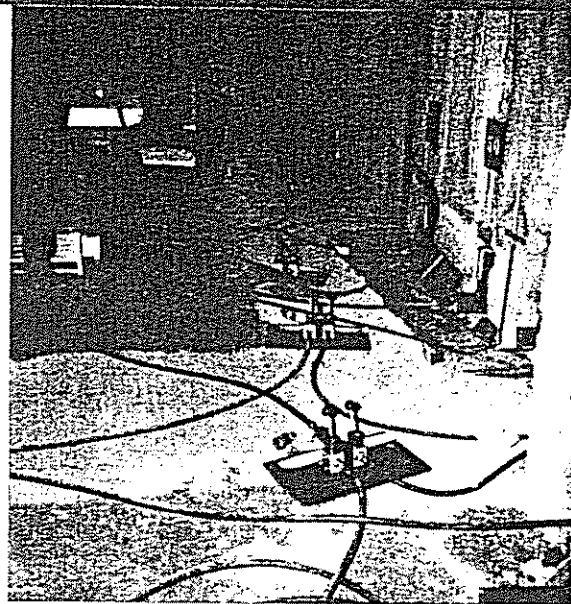
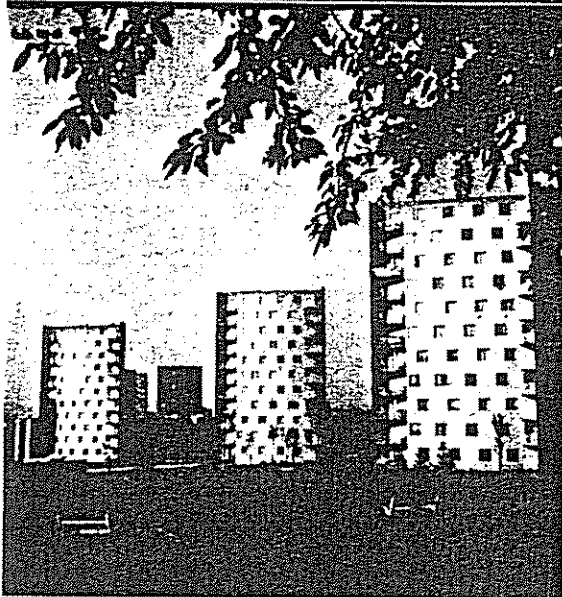


Glissant sur rails et sur rouleaux, et poussée par tout un système de vérins agissant au niveau des soubassements (voir ci-dessous), cette maison de bonne taille de Freyming-Merlebach a été déplacée de quatre mètres (1) sous le contrôle de l'équipe spéciale du Service « Dégâts miniers » des H.B.L.



(1) Dont 26 rien que pour l'année 1974.

(2) À ce propos, on peut regretter quand même que la procédure du « permis de construire » ne place pas le Service des mines au premier rang, dans l'ordre des avis conformes obtenir. On y gagnerait souvent beaucoup de temps !



Une partie des tours du Wiesberg et (à droite) le système complexe de vébins que l'on installe dans leurs caves lors des opérations de relevage.

conduites d'eau qui éclatent : le tableau habituel et bien connu des zones d'affaissements miniers.

C'est que le remblayage complet n'existe pas. Dans le cas que nous venons de décrire et qui est celui du remblayage idéal, il s'en faut encore de 10% (1) que l'on arrive à remplacer tout le charbon extrait par une masse de sable correspondante. Et ceci s'explique fort bien lorsque l'on a conscience des énormes pressions qui s'exercent sur les terrains aux profondeurs où l'on va actuellement chercher le charbon : entre le moment où le tambour d'une A.N.F. commence à attaquer une veine en exploitation et le moment où, le remblai une fois sec, on pourra travailler à nouveau dans cette même faille, quelques mètres plus haut, les pressions convergentes de toutes parts sur la zone déhouillée seront telles, quelle que soit la qualité du soutènement en place, que les terrains encaissant la veine se seront déjà détendus... avec toutes les conséquences que ces mouvements — même réduits à 10% de ce qu'ils pourraient être dans l'absolu — pourront avoir sur les couches supérieures et, en fin de course, sur les zones de surface concernées.

Que dire du remblayage pneumatique, si ce n'est que les choses s'y présentent, relativement,

plus mal encore que pour le remblayage hydraulique ? Il tombe sous le sens en effet qu'un remblai réalisé par projection de matériaux secs dans l'arrière-faille ne saurait avoir la même homogénéité que lorsqu'il s'agit d'un mélange de sable et d'eau déversé dans un chantier de dressant. D'où un tassement plus important : près de 50% de « jeu » possible, ici, au lieu de 10% dans les dressants.

Soit, disent certains, mais, ceci admis, le remblayage pneumatique, n'est-il pas préférable dans tous les cas au foudroyage, c'est-à-dire à « pas de remblayage du tout » ? Certes, c'est préférable... à ceci près que la question est mal posée et que, si l'on peut faire du remblayage pneumatique dans les plateaux, on ne peut en faire partout : il faut en effet une ouverture de taille suffisante pour pouvoir y introduire le matériel nécessaire, ce qui exclut du champ d'application de cette méthode toutes les veines moyennes ou minces encore en exploitation. Et que l'on ne saurait sacrifier pour autant sur l'autel des affaissements miniers...

Moralité provisoire : il y aura toujours des affaissements. Aussi longtemps, en tout cas, qu'il y aura des mines en exploitation.

## LES MÊMES CAUSES PRODUISANT LES MÊMES EFFETS...

Les affaissements miniers présentent cet avantage relatif d'être toujours plus ou moins prévisibles et, ce qui plus est, d'être calculables. C'est-à-dire que les géomètres des houillères sont tout à fait à même, lorsque l'exploitation d'un nouveau panneau est décidée, de savoir si cette exploitation nouvelle risque d'avoir ou non des répercussions en surface, de prévoir éventuellement à quel endroit les terrains s'affaisseront et de calculer dans ce cas l'ampleur que pourra prendre le phénomène. Avec une marge d'erreur — qu'ils reconnaissent volontiers — pour ce qui concerne le risque d'affaissement lui-même, mais, par contre, une quasi-certitude pour la localisation exacte des zones critiques et le profondeur que prendra à son stade ultime la cuvette dont ils prévoient la formation. Parce qu'il est plus facile de calculer la forme et l'importance d'un mouvement de terrain, provoqué par des travaux souterrains connus et mesurables, que de savoir avec certitude s'il y aura effectivement mouvement de terrain. Sauf si — les mêmes causes produisant les mêmes effets... aux mêmes endroits — on se trouve précisément dans une zone déjà affectée par des phénomènes du même genre.

En fait, quelle que soit l'expérience générale des spécialistes, il est toujours difficile de prévoir la façon dont réagira tel ou tel secteur particulier, et le comportement des couches peut

varier d'un point à l'autre d'une concession minière, lorsqu'il existe, comme c'est souvent le cas en Lorraine, quelque huit cents ou mille mètres de distance verticale entre un mouvement de terrain intervenant au fond et la répercussion que l'on peut en attendre au jour (2).

Par contre, ce que l'on connaît très bien, dans les services spécialisés des houillères, ce sont les zones dans lesquelles il y a un risque probable d'affaissements miniers et celles dans lesquelles il y a un risque certain : les zones que l'on voudrait voir classées « non aedificandi », c'est-à-dire, en bon français, celles sur lesquelles on ne devrait en aucun cas bâtir !

Parce qu'il y a, il faut le dire, affaissements et affaissements. Ceux qui se produisent dans une forêt ou en pleins champs sont sans doute bien ennuyeux pour les forestiers ou les agriculteurs. Mais ceux qui interviennent dans une zone habitée sont sans commune mesure avec les premiers.

On en connaît, dans les régions minières, de ces bâtiments qui se mettent subitement à pen-

(2) Encore faut-il distinguer ici les « affaissements » proprement dits, qui ont pour effet d'incliner parfois les édifices, et les « crevasses », qui sont de nature toute différente, et contre lesquelles les méthodes préventives sont relativement impuissantes, surtout quand il s'agit de « marches d'escalier », comme dans le quartier du Hesselach à Merlebach, par exemple.

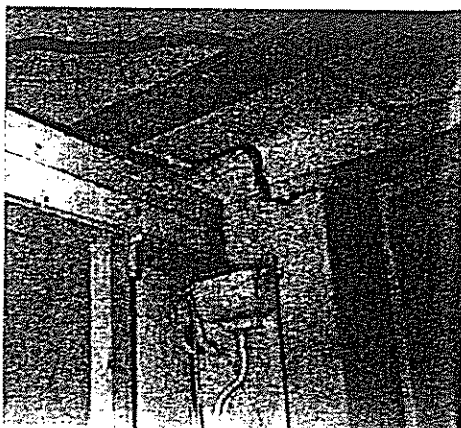
cher d'un côté, de ces murs qui se cassent, de ces pignons qui se fendillent, de ces chaussées qui s'enfoncent ! Il y a tant de cas, et les problèmes qu'ils posent sont si nombreux qu'il a fallu créer dans les bassins houillers des services spéciaux consacrant leurs efforts à l'étude de ces cas et à la solution de ces problèmes.

Celui des H.B.L., le service « Bâtiments et dégâts miniers », ne chôme pas, on s'en doute. Il chôme d'autant moins qu'il s'est chargé, au fil des ans, de tâches pour lesquelles il n'avait, dans l'esprit de ses promoteurs, aucune vocation particulière. A son rôle de prévention, d'expertise et de réparation — matérielle ou financière — des dégâts causés en surface, il s'est ajouté en effet une fonction de haute technicité : la « remise en place » des bâtiments les plus touchés par les affaissements.

## LA PARTIE VISIBLE DE L'ICEBERG (ET L'AUTRE)

C'est à partir de 1965 que le Service des Dégâts miniers a décidé de mettre officiellement cette corde supplémentaire à son arc. Sa première expérience en la matière était modeste : il s'agissait de relever un garage, auquel les mouvements de terrains avaient donné une inclinaison trop importante pour qu'une voiture puisse continuer à y entrer, mais qui était cependant en trop bon état pour qu'on le livre tel quel à la pioche des démolisseurs. On décida donc de le remettre en place par un système de vébins hydrauliques spécialement mis au point pour l'occasion. Ce fut un succès complet et ce fut le début d'une longue série dont nous avons assez souvent parlé ici pour n'avoir pas à y revenir plus longuement. Du déplacement de maisons entières au relevage des tours du Wiesberg — des tours de trente mètres de hauteur et de onze niveaux — les opérations spectaculaires à mettre à l'actif du Service et de son équipe spéciale

Un exemple de « dégâts miniers » dans l'angle d'une pièce.



d'interv  
de l'an  
deux ce

Il ne perform  
Wiesber  
près) q  
— la pa  
c'est le  
du bâti  
qui répe  
nus con  
qui sont  
d'exemp  
dont tel  
dans un  
attribuée  
à savoir  
plutôt d  
la respo  
ment du  
qui arriv

L'inte  
ce dom  
fois rép  
ter les i  
bien de  
plus ha  
enfin de  
selon l'e  
Tout  
et les a  
craie et  
tivement  
traités i  
lieu à d  
si la res  
mises a  
effective

Parmi  
Dégâts  
bien sûr  
mais qu'  
à la foir  
tion.

Mieux  
bien les  
sens du  
Étief  
disposit  
techniq  
celui-ci  
cord sur  
tements  
« permis

Mais  
au sens  
faisant  
c'est-à-c  
affaires  
envisage

Cette  
ou elle  
des ann  
dans la  
de menacé

de la de  
murs pr  
des pou  
ditions  
tuant un  
système

part, il  
à l'ense  
distorsio  
sures q  
mur, dar  
par l'at  
permet  
maison  
un point  
coup leu

Plus  
tière

(3) Don  
(4) A  
même c  
truire  
à obtent  
temps !

al: consignes  
es à la police  
ts d'excès de vitesse

# ANGOISSE A AUBOUÉ

## 300 personnes évacuées à la suite d'un affaissement minier

### Pas de victime

Un important affaissement minier s'est produit hier à Auboué. Trois cents personnes ont dû être évacuées de toute urgence de leurs maisons lézardées, et de larges crevasses (notre photo), profondes de plusieurs mètres, ont coupé les rues. Le gaz, l'eau et l'électricité ne sont plus distribués dans la localité pour éviter tout accident.

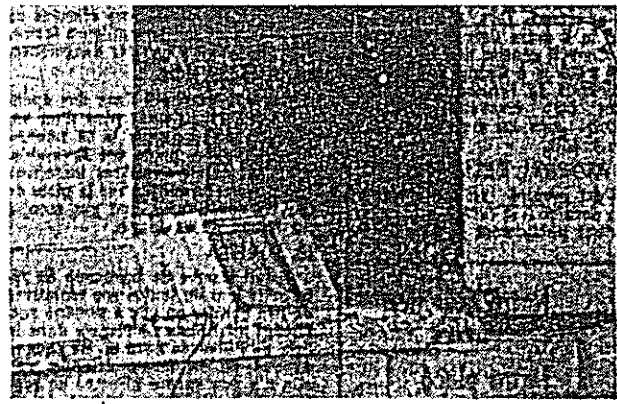
(Lire notre information en « GRANDE REGION »)



Devant des patrons français

Le pouvoir économique  
doit être pensé en  
termes d'intendance  
déclare **PAUL VI**

Ref. Lorrain, Briey; 24.3.1972.



...tôt dehors, sûrs que la maison allait s'écrouler sur nous. Elle ne s'est pas écroulée, finalement, mais elle est toute fissurée. Mon mari est quand même retourné pour fermer les compteurs, en cas... Dehors, il y avait une terrible odeur de gaz, et nous avons tous pensé qu'il pourrait y avoir une explosion.

« Dans les rues les gens allaient couraient en tous sens, d'énormes cravasses s'ouvrant brusquement en travers de la chaussée, et l'eau jaillissant des conduites crevées ».

**La mine était-elle abandonnée ?**

La plupart des sinistrés ont cru à un tremblement de terre.

...tous attentifs à un certain scepticisme.

Ainsi Mme Cavraro ne cache pas ses sentiments. Elle habitait là depuis trente-cinq ans. Son mari a été tué à la mine d'Auboué et son gendre à celle de Jarny. Elle nous dit, avec plus de tristesse que de colère :

« Quand ma fille m'a crié de sortir, qu'il y avait un tremblement de terre, j'ai tout de suite compris que c'était la mine. Il y a longtemps que je m'y attendais. Je m'étais plainte au service des logements de la compagnie que les planchers de ma maison se déformaient. Il a fallu que j'insiste pour qu'elle vienne voir, et quand ils sont venus, ils m'ont ri au nez... Ils m'ont dit, qu'il n'y avait aucun danger, puisque la mine est... »

Peu après une cipale munie de livrait les 300 rendre au C.E.T. un déjeuner leur !

Pendant ce temps, maire d'Ar rail le quartier de Gérardaux en com Inglebert, député M. Ryckebusch, Brley; du colonel mandant le group darmeries; de M. directeur de la m ville, et de divert sonnallité.

A ce moment consté atteignai cinq mètres, le m linuait, lentement, blement.

**Témoignages boi**

Un père, chef de famille, au bord de la colère :

« Ma maison, c'était ma fierté, mon chef-d'œuvre... »

Je trouverai les responsables... »

— Ah, monsieur, ma maison ! Oui, je peux vous le dire, ma maison c'était ma fierté, mon chef-d'œuvre. J'ai tout mis dans ma maison : mes quelques sous et toute ma peine. Aujourd'hui, vous la voyez ? Fendues du haut en bas, inhabitable !... Qu'est-ce que l'on va devenir ? Et qui va nous indemniser ? Même si une indemnité est prévue, quand va-t-on nous la donner ? Je connais ce genre d'affaires, ça traîne en longueur. Mais, nous, en attendant ? Je pense qu'on va m'indemniser quand je serai en face... au cimetière... Mais moi, je peux vous annoncer que je vais les chercher, les responsables... Et je les trouverai, ça je vous le promets.

Un mineur, père de trois enfants :

« Dites-nous qui est responsable... »

— Moi, j'ai construit. Alors, qu'est-ce que je vais devenir, maintenant ? Il paraît que la mine est assurée pour ça... Mais quand va-t-on être indemnisés ? Vous pouvez me le dire ? En at-

...tendant, nous voilà sans rien. On n'a plus de mai Et j'ai tout sacrifié pour avoir ma maison, vous ! C'est un coup terrible pour ma famille. Qui est

Un ouvrier, père de quatre enfants :

« Qui nous indemniserà ? »

J'ai mis mes quatre sous dans cette n

— J'ai quatre enfants et je ne peux tout de coucher dehors ! J'ai fait construire et j'ai écou sou pour avoir ma petite maison bien à moi, mes quatre sous, je les ai mis dans ma maison je ne suis pas parti en vacances, parce que j'ai travaux à faire dedans. Alors, aujourd'hui, ma sans maison. Je n'ai plus rien. Qu'est-ce que j'avec les miens ?... Quand serai-je indemnisé ?... combien de temps ?... Et quelle indemnisation ne voir ? Vous croyez qu'elle va vraiment couvrir construction ?...

Un sinistré se souvient...

115 maisons évacuées... 300 personnes sans toi ges irréparables... On est parti avec une valise

**La sécheresse ?**

Quand un quartier de mine de fer est entièrement exploité, contrairement à ce qui se passe dans les mines de charbon, où l'on remblaire avec du sable l'espace laissé vide par l'extraction, on laisse simplement subsister des colonnes de soutènement constituées par du minéral, et qui soutiennent la voûte de la chambre d'exploitation.

Il arrive qu'à la suite d'une secousse sismique ou d'une cassure géologique due à la sécheresse ou à un excès d'eau, une pile s'effondre et, par réactions en chaîne, provoque l'effondrement des autres piles et du toit de la chambre d'extraction. Cet effondrement se traduit parfois en surface par des fissures ou glissements de terrain.

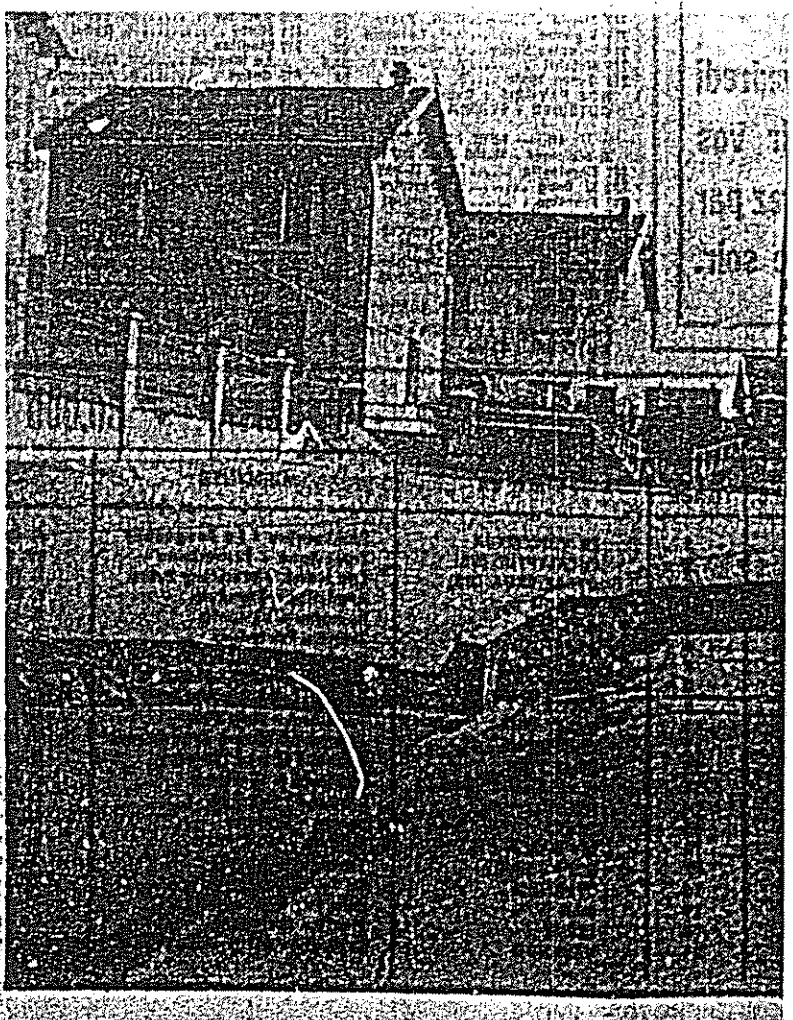
**Il y a cinq ans...**

**OTTANGE : 122 PERSONNES SANS TOIT**

Il y a cinq ans environ, au soir de la Toussaint 1967, pour les 3.200 habitants d'Ottange, petite localité minière du Pays-Haut mosellan, commençait une nuit d'angoisse indicible. A 17 h 30, dans le quartier de la rue du Moulin, les plafonds avaient commencé à se décrocher, les murs à se lézarder, les portes à se coincer.

A la suite d'un accident de terrain, 35 logements avaient dû être évacués. 43 familles (122 personnes) se retrouvaient brutalement sans toit. Un arrêté de périls a été pris pour trois immeubles : il faudra notamment démolir l'hôtel des Voyageurs.

Après la catastrophe, les sinistrés se sont constitués en comité de défense pour obtenir des indemnisations, mais jusqu'à ce jour, la bataille engagée par les experts pour déterminer les causes de l'affaissement se poursuit. Calamité naturelle ou effondrement minier, toute l'affaire tient dans cette double interrogation.

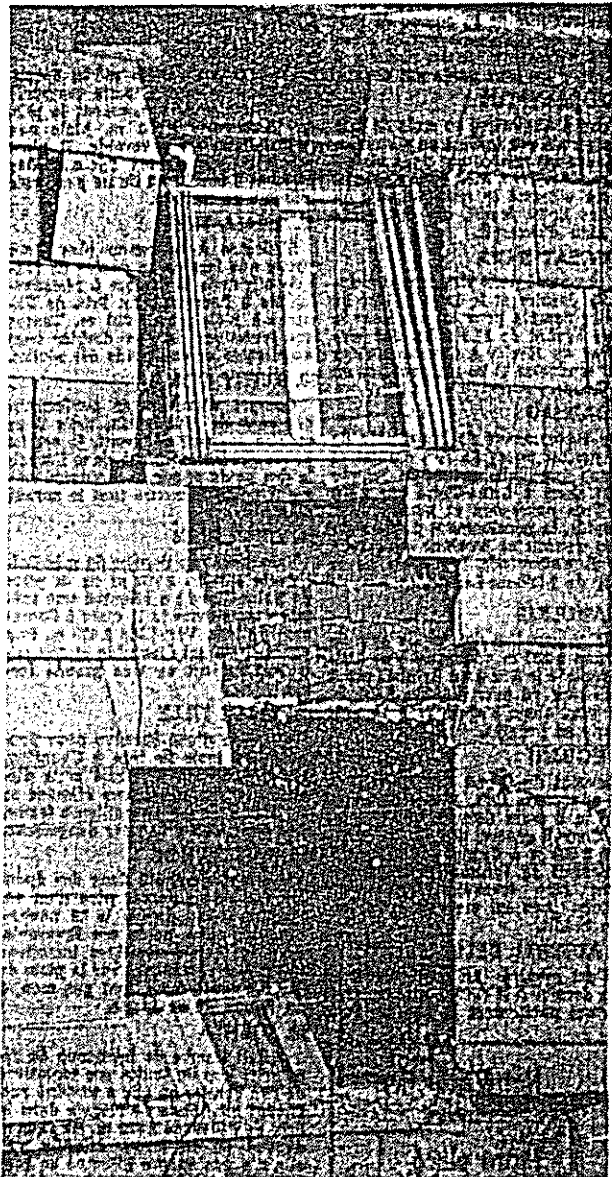


**Vous sentez-vous "à plat" ?**

Cela arrive à tout le monde. Beaucoup de personnes avisées font alors leur cure de Quintonine. La Quintonine donne généralement le coup de fouet dont on a besoin. Pour retrouver la forme, buvez avant chaque repas, un demi-verre de Quintonine et... bon appétit. 2,00 F. le flacon, toutes Pharm.

Cler. Via n° 114 et 115.

# AUBOUÉ - PREMIERE NUIT pour les trois cents sinistrés évacués leurs 115 m



Les 300 habitants de la tranquille cité de Gérard, à Auboué (M.-et-M.) ne sont pas près d'oublier cette journée du 22 mars. Depuis hier, ils sont sans maison, sans meuble, sans linge et ils couchent au hasard des hébergements provisoires que leur donnent les organisations de secours. Par miracle, il n'y a pas eu de victimes.

Il était 11 h 30. Dans les 90 maisons ouvrières de la cité construite par Wendel-Sidélor, les femmes préparaient le déjeuner: un soleil précoce entrail par les fenêtres ouvertes sur les jardins.

De l'autre côté de la rue Principale des hommes jardinaient dans la nouvelle cité des Glacis, construite en 1954, en accession à la propriété.

« Tout à coup, dit Mme Barthélémy, 38 ans, j'ai entendu des croquements dans le mur de la cuisine. Croyant à un court-circuit, j'ai réveillés mon mari qui avait travaillé toute la nuit. Puis, ne trouvant pas de court-circuit, je suis montée voir s'il n'y avait pas le feu au grenier. C'est là que le plancher s'est mis à basculer sous mes pieds; alors j'ai dévalé l'escalier, j'ai appelé mon fils Gérard, et nous nous sommes tous trois précipités dehors, sûrs que la maison allait s'écrouler sur nous. Elle ne s'est pas écroulée, finalement, mais elle est toute fissurée. Mon mari est quand même retourné pour fermer les comptes, en cas... Dehors, il y avait une terrible odeur de gaz, et nous avons tous pensé qu'il pourrait y avoir une explosion. « Dans les rues les gens affolés couraient en tous sens, d'énormes crevasses s'ouvrant brusquement en travers de la chaussée, et l'eau jaillissant des conduites crevées ».

## La mine était-elle abandonnée ?

La plupart des sinistrés ont cru à un tremblement de terre.

Pas tous. On savait qu'à 200 m au-dessous de la cité s'étendaient les immenses galeries de la mine de fer du Paradis que la Compagnie des mines de Moineville avait abandonnée depuis environ un an.

« Il fallait étayer ces galeries abandonnées », disent les élus municipaux d'Auboué.

« On n'étaye pas les galeries des mines de fer, elles tiennent toutes seules », répondent les ingénieurs des mines.

N'empêche que le sous-sol des villages est déclaré zone protégée, c'est-à-dire qu'il ne doit pas être pratiqué de galeries dans un certain périmètre.

« Cette règle a été respectée, disent les ingénieurs. Nous avons seulement fait quelques travaux à proximité de l'ancienne mine, mais en restant hors du périmètre ».

Pourtant, ce n'est pas l'avis de tout le monde.

## Des sinistrés accusent...

Dans la ville, on affirme que les travaux avaient repris à la mine du Paradis.

Et l'on précise que lors de l'effondrement qui s'est produit dans la galerie numéro 1, trois ouvriers qui travaillaient à 60 mètres du lieu de l'accident ont été projetés au sol par le soufflé: Charles Drouin, Sylvain Perlicot et Michel Forestier. Les deux premiers ont été blessés dans leur chute.

Les habitants des 115 maisons sinistrées, eux aussi, teignent leur avertissement d'un certain scepticisme.

Ainsi Mme Cavarero ne cache pas ses sentiments. Elle habitait là depuis trente-cinq ans. Son mari a été tué à la mine d'Auboué et son gendre à celle de Jarny. Elle nous dit, avec plus de tristesse que de colère:

« Quand ma fille m'a crié de sortir, qu'il y avait un tremblement de terre, j'ai tout de suite compris que c'était la mine. Il y a longtemps que je m'y attendais. Je m'étais plainte au service des logements de la compagnie que les planchers de ma maison se déformaient. Il a fallu que j'insiste pour qu'ils viennent voir, et quand ils sont venus, ils m'ont ri au nez... Ils m'ont dit qu'il n'y avait aucun danger, puisque la mine est

abandonnée. Et pourtant les soirs, à 10 heures, la cité était secouée par des explosions de mines ».

« Depuis combien de temps ? « Mais depuis des années ! »

Cependant, en 1954, des Glacis a été construite une zone protégée avec l'aval de la compagnie.

## Second affaissement au cours de la nuit

La nouvelle de la catastrophe s'est répandue comme un nuage de poudre. A l'appel des sinistrés, les pompiers d'Auboué sont accourus et ont fait l'alimentation en gaz et en eau. Peu après sont intervenus les sapeurs de Jœul et Homécourt qui ont placé toutes leurs lances d'incendie et interdit l'accès de la zone sinistrée. La flammes dans le quartier: interdiction s'étendit même aux véhicules qui furent portés jusqu'à la route qui se trouve au-dessus du quartier.

Les gendarmes firent évacuer des habitants qui hésitaient à quitter leur maison et biens, puis ils établirent un périmètre de sécurité autour de la zone sinistrée. Toute la nuit, les sinistrés qui voulaient tourner chez eux prenaient leur repas au port d'évacuation accompagné par des policiers de sécurité.

Peu après une voiture municipale munie de haut-parleurs invita les 300 sinistrés à se rendre au C.E.T. d'Auboué pour déjeuner leur fut servi.

Pendant ce temps, le grand maire d'Auboué, Jean-Louis, qui avait le quartier des Glacis Gérard dans sa circonscription, mandant le groupement de sapeurs-pompiers de M. Henri directeur de la mine de ville, et de diverses autres sociétés.

A ce moment l'affaire constatait atteignait par cinq mètres, le mouvement s'arrêtait, l'effondrement s'arrêtait.

## Témoignages boule

Un père, chef de famille, au bord de la colère :

« Ma maison, c'était ma fierté, mon chef-d'œuvre... Je trouverai les responsables... »

— Ah, monsieur, ma maison ! Oui, je peux vous le dire, ma maison c'était ma fierté, mon chef-d'œuvre. J'ai tout mis dans ma

tendance, nous voilà sans rien. On n'a plus de maison, M. Et j'ai tout sacrifié pour avoir ma maison, vous pouvez voir. C'est un coup terrible pour ma famille. Qui est respon

Un ouvrier, père de quatre enfants :

« Qui nous indemniserà ?

J'ai mis mes quatre sous dans cette maison

### La sécheresse ?

Quand un quartier de mine de fer est entièrement exploité, contrairement à ce qui se passe dans les mines de charbon, où l'on remblaye avec du sable l'espace laissé vide par l'extraction, on laisse simple-

# UNE NUIT D'ANGOISSE Les sinistrés qui ont 115 maisons

avait qu'à 200 m.  
la cité s'éten-  
des galeries de  
du Paradis que la  
mines de Moine-  
abandonnée depuis

ayer ces galeries  
disent les élus  
Auboué.

pas les galeries  
er, elles flanent  
répondent les  
mines.

que le sous-sol  
est déclaré zone  
à-dire qu'il ne  
catiqué de gale-  
ertain périmètre.

est respectés,  
opéteurs. Nous  
et fait quelques  
mité de l'ancien-  
restant hors

n'est pas l'avis  
de.

s accusent...

on affirme que  
dent repris à la

se que lors de  
p'il s'est produit

numéro 1, trois  
availlaient à 60

le l'accident ont  
sol par le souf-

Drouin, Sylvain  
el Forestier. Les  
ont été blessés

des 115 maisons  
aussi, teignent  
un certain sccep-

avraro ne cache  
ents. Elle habi-

treinte-cinq ans.  
tué à la mine

gendre à celle  
nous dit, avec  
que de colère :

lle m'a crié de  
vail un tremble-

il tout de suite  
était la mine. Il

que je m'y atten-

plaluta au ser-

ents de la com-

planchers de ma-

ment. Il a fal-

pour qu'ils vien-

and ils sont ven-

abandonnée. Et pourtant, tous  
les soirs, à 10 heures, la maison  
était secourue par des explosions  
de mines.

« Depuis combien de temps ? »  
« Mais depuis des années,  
Monsieur ! »

Cependant, en 1954, la cité  
des Glacis a été construite dans  
une zone protégée avec l'accord  
de la compagnie.

## Second affaissement au cours de la nuit ?

La nouvelle de la catastrophe  
s'est répandue comme une traînée  
de poudre. A l'appel des si-  
gnés, les pompiers d'Auboué  
sont accourus et ont fait couper  
l'alimentation en gaz et en élec-  
tricité. Peu après sont intervenus  
les sapeurs de Jouff, Briey  
et Homécourt qui ont mis en  
place toutes leurs lances en cas  
d'incendie et interdit toute  
flamme dans le quartier. L'in-  
terdiction s'étendit même aux  
véhicules qui furent poussés à  
bras jusqu'à la route qui longe  
le haut du quartier.

Les gendarmes firent évacuer  
ceux des habitants qui hésitaient  
à quitter leur maison et leurs  
biens, puis ils établirent un cou-  
ron de sécurité autour des deux  
cités ravagées. Toute la compa-  
gnie de Briey y participait et  
les sinistrés qui voulaient re-  
tourner chez eux prendre un  
manteau ou leur portefeuille  
étaient accompagnés par le ser-  
vice de sécurité.

Peu après une voiture munici-  
pale munie de haut-parleurs  
invitait les 300 sinistrés à se  
rendre au C.E.T. d'Auboué où  
un déjeuner leur fut servi.

Pendant ce temps, M. Ber-  
trand, maire d'Auboué, parcour-  
rait le quartier des Glacis et de  
Géranoux en compagnie de M.  
Inglebert, député suppléant; de  
M. Ryckebusch, sous-préfet de  
Briey; du colonel Nerzy, coman-  
dant le groupement de gen-  
darmes; de M. Henri Meley,  
directeur de la mine de Moine-  
ville, et de diverses autres per-  
sonnalités.

A ce moment l'affaissement  
consistait atteignant par endroits  
cinq mètres, le mouvement con-  
tinuait lentement mais inexora-

## Un crédit de 30.000 F du Ministère de l'Intérieur

NANCY. — A la préfecture de M.-et-M. on indiquait,  
hier soir, que toutes les mesures de première urgence  
avaient été immédiatement prises en faveur des familles  
concernées par la catastrophe.

Parmi les premières mesures mises en œuvre figuraient  
naturellement

• l'hébergement pour la nuit des quelque 300 person-  
nes touchées. Cet hébergement a été mis au point par la  
sous-préfecture de Briey en liaison avec la mairie d'Auboué  
et avec d'autres municipalités, telles Jouff, Homécourt et  
Jarny.

• L'alimentation a également été étudiée, et des  
moyens de transports étudiés pour amener les victimes  
des lieux où elles sont hébergées aux endroits où leur est  
distribuée de la nourriture.

Par ailleurs, M. le Ministre de l'Intérieur a immédiate-  
ment délégué hier après-midi un crédit de 30.000 F pour  
des secours d'extrême urgence et a chargé M. le Préfet  
de M.-et-M. de transmettre « toute sa sympathie aux fami-  
les frappées par le destin ». M. Maurice Lambert doit d'ail-  
leurs se rendre personnellement à Auboué aujourd'hui.

Selon les spécialistes, un se-  
cond affaissement était à re-  
douter au cours de la nuit.

## La solidarité

Vers deux heures, les princi-  
paux responsables se réunis-  
sèrent au C.E.T. d'Auboué au-  
tour du sous-préfet et de M.  
Lombard, directeur de la Pro-  
tection civile, pour les disposi-  
tions d'urgence. Les maires des  
communes voisines proposèrent  
leur aide et on arriva à un total  
de 200 lits, certaines personnes  
étant déjà relogées chez des  
amis ou dans leur famille.

Hier soir, les sinistrés ont  
ainsi pu trouver refuge dans les  
locaux municipaux de Jouff, Au-  
boué, Homécourt, Jarny. Une  
quinzaine de malades ont été  
admis dans les hôpitaux de  
Briey et de Jouff. Les secours-  
fes de la Protection civile du

bassin de Briey ont été mobili-  
sés pour assurer l'hébergement,  
et des entreprises privées ont  
prêté les véhicules de transport.

Dans l'après-midi, le sous-  
préfet adressa un télégramme au  
gouvernement pour lui deman-  
der un secours en espèces. Il  
lui fut répondu, peu après, qu'un  
crédit spécial de premier se-  
cours lui était alloué, d'un mon-  
tant de 3 millions d'anciens  
francs.

En ce qui concerne les res-  
ponsabilités, la ville d'Auboué  
va probablement se retourner  
contre la Compagnie minière,  
laquelle est couverte par une as-  
surance.

Une nouvelle réunion des res-  
ponsables et des élus se tien-  
dra ce matin, à 8 heures, à Au-  
boué, pour rechercher une solu-  
tion définitive au problème du  
relogement des sinistrés. M.  
Lambert, préfet de Meurthe-et-  
Moselle, est attendu à 15 heu-  
res pour entendre les conclu-  
sions de la réunion du matin.

## EN BREF

● Luxembourg :  
quatre mutins sur  
les toits du Grand

LUXEMBOURG. — Quatre  
détenus de la prison du Grand  
au Luxembourg se sont muti-  
nés hier matin. Malgré une  
heure de pourparlers, les mu-  
tins, qui s'étaient hissés sur  
les toits, ont dû être délogés  
de leur refuge par les lancers  
à incendie des pompiers. Au  
cours de sa lutte vers les to-  
itures, l'un des détenus a glissé  
et est tombé d'une hauteur de  
plusieurs mètres.

● Un coopérant  
vosgien  
libéré, en Tunisie

TUNIS. — Un des trois ensei-  
gnants français de Gafsa dé-  
tenus depuis quelques jours  
en Tunisie, M. Claude Martin,  
originaire des Vosges, a été  
remis en liberté mardi soir.

Les deux autres enseignants,  
qui sont coopérants militaires,  
pourraient être remis en libé-  
té très prochainement, ajour-  
tion de même source.

● Un détenu de Nancy  
tente  
de se suicider

NANCY. — Un détenu de la  
maison d'arrêt de Nancy, Oc-  
car Hunzicker, 42 ans, origi-  
naire de Diarville (Morbihan),  
a tenté mardi matin de se  
suicider à la maison d'arrêt  
Charles-III de Nancy, libéré  
le 15 janvier dernier d'une  
maltherie.

Hunzicker, qui se trouvait  
en détention préventive pour  
une affaire de meurtre, a bruy-  
amment enjambé la balustrade  
de la galerie de surveil-  
lance alors qu'il sortait de sa  
cellule. Il s'est écrasé 7 mètres  
plus bas. Sérieusement blessé,  
le détenu a été conduit à l'hô-  
pital. Ses jours ne sont pas  
en danger.

● Un transporteur  
forestier écrasé  
par une grume

SARREBOURG. — Un trans-  
porteur d'Abreschviller, M.  
Paul Vial, 51 ans, marié et père  
de deux garçons, a été ac-  
cidentellement tué hier en  
procédant au chargement de  
grumes sur un engin forestier.  
L'accident s'est produit ce  
matin dans le massif de  
mon au lieu dit « La Craff-  
mon ».

M. Vial a eu la cage thoracique  
écrasée par le poids d'une  
grume.

● Il avait tenté  
de rançonner un  
directeur de banque

NANCY. — Sous mensu-  
rite anonyme Augustin Stagni  
avait tenté de rançonner  
le directeur d'une banque de  
Herserange. Le 22 juin dernier  
le tribunal de Briey condam-  
nait Stagni à six mois de pri-  
son, 800 F d'amende et cinq  
ans d'interdiction de siffler.

## Signages bouleversants

voilà sans rien. On n'a plus de maison, Monsieur...  
scriflé pour avoir ma maison, vous pouvez le dire...  
p terrible pour ma famille. Qui est responsable ?..

père de quatre enfants :

« Qui nous indemniserà ?

mes quatre sous dans cette maison... »

quelques vêtements, les papiers les plus précieux. Malgré l'émo-  
tion, malgré la colère, malgré le dénuement, on trouve encore  
la force de se souvenir. Accoudé à une table du C.E.T. de la ville,  
un sinistré se rappelle certaine journée de 1939 :

— A « La Goulotte », à Moutiers, il y avait eu un éboule-  
ment. Deux heures après, il y avait eu un deuxième effondre-  
ment, beaucoup plus grave que le précédent. Allez savoir si, dans  
quelques heures il ne va pas se passer la même chose dans notre  
cité ?..

un certain scepticism. Elle habite trente-cinq ans. Elle fut à la mine son genre à celle que nous dit, avec ce que de colère : « Elle m'a crié de l'avant un tremblement, j'ai tout de suite c'était la mine. Il que je m'y attendais plaire au serments de la comm... planchers de ma formament. Il a fallu pour qu'ils viennent ils sont venut ri au nez... Ils n'y avait aucun que la mine est

vice de sécurité. Peu après une voiture municipale munie de haut-parleurs invitait les 300 sinistrés à se rendre au C.E.T. d'Auboué où un déjeuner leur fut servi. Pendant ce temps, M. Bertrand, maire d'Auboué, parcourait le quartier des Glacis et de Géranes en compagnie de M. Inglebert, député suppléant; de M. Ryckebusch, sous-préfet de Briey; du colonel Nerzyk, commandant le groupement de gendarmerie; de M. Henri Meley, directeur de la mine de Moineville, et de diverses autres personnalités. A ce moment l'affaissement constaté atteignait par endroits cinq mètres, le mouvement continuait lentement mais inexorablement.

Vers deux heures, les principaux responsables se réunissaient au C.E.T. d'Auboué autour du sous-préfet et de M. Lombard, directeur de la Protection civile, pour les dispositions d'urgence. Les maires des communes voisines proposèrent leur aide et on arriva à un total de 200 lits, certaines personnes étant déjà reléguées chez des amis ou dans leur famille. Hier soir, les sinistrés ont ainsi pu trouver refuge dans les locaux municipaux de Jœuf, Auboué, Homécourt, Jarmy. Une quinzaine de malades ont été admis dans les hôpitaux de Briey et de Jœuf. Les secouristes de la Protection civile du

gouvernement pour lui demander un secours en espèces. Il lui fut répondu, peu après, qu'un crédit spécial de premier secours lui était alloué, d'un montant de 3 millions d'anciens francs. En ce qui concerne les responsabilités, la ville d'Auboué va probablement se retourner contre la Compagnie minière, laquelle est couverte par une assurance. Une nouvelle réunion des responsables et des élus se tiendra ce matin, à 8 heures, à Auboué, pour rechercher une solution définitive au problème du relogement des sinistrés. M. Lambert, préfet de Meurthe-et-Moselle, est attendu à 15 heures pour entendre les conclusions de la réunion du matin.

en danger.

- **Un transporteur forestier écrasé par une grume**

SARREBOURG. - Un transporteur d'Abreschviller, M. Paul Vial, 51 ans, marié et père de deux garçons, a été accidentellement alors qu'il procédait au chargement de grumes sur un engin forestier. L'accident s'est produit le matin dans le massif d'Énon au lieu dit « La Crémone ».

M. Vial a eu la cage thoracique écrasée par la chute d'une grume.

## Logements bouleversants

plus voilà sans rien. On n'a plus de maison, Monsieur... et sacrifié pour avoir ma maison, vous pouvez la dire... coup terrible pour ma famille. Qui est responsable ?

Je, père de quatre enfants :

« Qui nous indemniserà ? »

Je suis mes quatre sous dans cette maison... »

Quatre enfants et je ne peux tout de même pas les chasser ! J'ai fait construire et j'ai économisé sou par sou pour avoir ma petite maison bien à moi. Oul, monsieur, et sous, je les ai mis dans ma maison. L'an dernier, j'ai mes parties en vacances, parce que j'avais encore des sous dedans. Alors, aujourd'hui, me voilà, à 48 ans, on ne m'a plus rien. Qu'est-ce que je vais devenir maintenant ?... Quand serai-je indemnisé ?... Cela va traîner le temps ?... Et quelle indemnisation nous allons recevoir ? croyez qu'elle va vraiment couvrir le prix de la maison ?...

Un sinistré se souvient...

Maisons évacuées... 300 personnes sans toit... Des dommagés... On est parti avec une valise sous le bras,

quelques vêtements, les papiers les plus précieux. Malgré l'émotion, malgré la colère, malgré la dénuement, on trouve encore la force de se souvenir. Accoudé à une table du C.E.T. de la ville, un sinistré se rappelle certains jours de 1939 :

— A « La Goulotte », à Moullets, il y avait eu un éboulement. Deux heures après, il y avait eu un deuxième effondrement, beaucoup plus grave que le précédent. Allez savoir si, dans quelques heures il ne va pas se passer la même chose dans notre cité ?...

Une mère en larmes :

« On a économisé sou par sou. Qui nous remboursera ?... »

— J'ai tout dans ma maison... Je n'ai rien pu sortir. Tout est là-bas... Vous verriez ce qu'elle est devenue, la maison... C'est pas possible, une chose pareille... Après, qu'est-ce qu'on va devenir ? Nous ne sommes que de petits ouvriers. Vous croyez qu'on pourra recommencer une maison à notre âge ?... On s'est privé pour avoir notre toit à nous. On a économisé sou par sou... Comment et quand on nous remboursera ?...



- **Le sous-préfet de Briey : « Le problème, du point de vue de la mine, n'a pas encore été évoqué »**

« Ma préoccupation immédiate est le relogement et les repas des habitants sinistrés. Il y a quelque 200 lits de prévus. Ce que je tiens à souligner : l'œuvre de solidarité remarquable qui s'est déclenchée dès le matin. Et je rends hommage aux diverses initiatives, dont celles de la mairie, qui ont joué aussitôt le drame. Le gaz, l'eau, l'électricité ont été coupés dans les meilleurs délais. Si ces mesures n'étaient pas intervenues immédiatement, je puis vous dire qu'on aurait eu à déplorer une véritable catastrophe. Quant au problème du point de vue de la mine, on ne l'a pas encore évoqué. »

- **Le maire d'Auboué : « Le relogement est notre première préoccupation »**

« Il y a des logements prévus à Auboué, Jœuf et Homécourt. Dès que ce sera stabilisé, demain, on pourra déménager les maisons touchées. Pour le moment, le problème préoccupant c'est le relogement et la nourriture. Après, on verra ce qu'il sera possible de faire du côté de la mine. »

- **Le directeur de la mine : « Peut-être une légère secousse sismique ? »**

M. Meley, le directeur de la mine d'Auboué, se range derrière les conclusions de l'enquête qui ne fait que commencer. Il a cependant déclaré : « Ce n'est pas la première fois que le terrain s'affaisse, mais, s'il a ajouté, il y a peut-être eu ce matin une légère secousse sismique. »

- **Il avait tenté de rançonner un directeur de banque**

NANCY. — Sous un pseudonyme Augustin Stagni avait tenté de rançonner le directeur d'une banque de Herseurange. Le 22 juin dernier le tribunal de Briey condamnait Stagni à six mois de prison, 500 F d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour. Suite de l'affaire le Cour d'appel de Nancy a reconnu Stagni coupable. Elle rendra son jugement le 19 avril.

- « Cessez de jouer les guignols »...

BESANCON. — « Mon enfant est mourant » : les motards avaient ouvert la route à un chauffeur privé de permis jusqu'en 1959. Cela c'est passé au printemps de 1971.

Roland Billotet, 25 ans, récupérateur, domicilié à Besançon, avait été condamné un peu plus tard à 3 mois de prison ferme. Billotet faisait opposition hier devant le tribunal. Le président lui a accordé le sursis en lui demandant de cesser de « jouer les guignols ».

- Pierre Bellemare, hôte de la Commanderie des vins du Jura

NANCY. - Avec quelques retard (mais qu'importe !), la Commanderie des Nobles Vins du Jura et Gruyère de Comté célébrera le printemps à sa manière. Elle tiendra son 11<sup>ème</sup> chapitre le 22 avril sous les voûtes du château de Gersegney, sur le domaine duquel poussent, à deux pas de Loup-le-Bœufier, les petits ceps de Grand cru.

Cette soirée aura notamment pour hôte d'honneur Pierre Bellemare, l'animateur bien connu.

- Le protecteur des bébés phoques au rassemblement antipollution de Dole

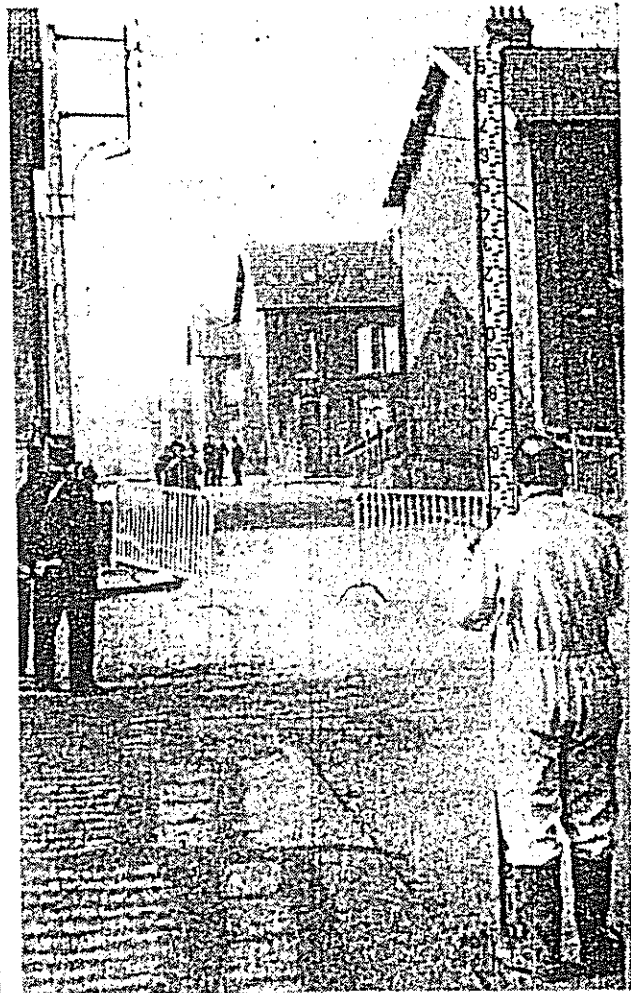
DOLE. — M. Georges Kravkovski, mondiallement connu pour avoir mené, il y a 10 mois, une campagne couronnée de succès contre le massacre des bébés phoques dans les régions polaires, a accepté d'illustrer le 8 avril à Dole un rassemblement antipollution préparé par « Le Gaulois du Jura » et les associations de pêche de la basse Loue. D'autres personnalités marquantes ont également été invitées.



UN P.C. VOLANT INSTALLE DANS UNE RUE... DES CONSEILS ET BEAUCOUP DE COMPREHENSION !

## Auboué: journée d'attente et d'inquiétude

- Le préfet de Mthe-et-Mlle surveillera personnellement les opérations de sauvetage
- Tout sera mis en œuvre pour venir en aide aux familles sinistrées



ICEUF. — que passait informations couraient la mosphère q se dans la et toute la de gendarm police bou touchés, er sonne de p bitations.

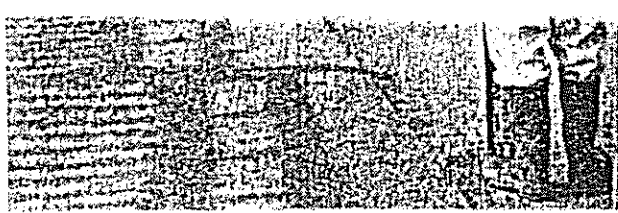
Illet apré sinistrés at' M. Lamber demander t cations à t és concorre. Après Ingénieurs Thincelin, pie, ce de descende du Paradis veau les r remontait v ment, M. li cer que 2: qui étaient délor, pour apparteimen familles su aux Glacis

Ces ni quelque pe certains d encore le chez eux. à nouveau qui se pré

Sept lo pourront, réoccupés partir d'ac gement de sables va au concou la région gendarmier libérer 10 des entrep Etra conta l'étalemen ayant pari des appar posés au jour afin ques d'al et des\* é ont été m la vote fét ne sera 1 lundi, allé ments qui le condol mentant 1 personnes diner au pourront de socou ront appe ménagemt Signalo: de M. le la Préfet, trialisés 1 truits à p



# POUR VERTU EN AIDE aux familles sinistrées



gagement des  
sables va ét  
su concours  
la région et  
gendarmérie  
libérer 10 loj  
des entrepris  
être contacté  
l'étalement  
ayant particu  
des appareils  
posés au lon  
jour afin de  
ques d'allait  
et des' équil  
ont été mis  
La voie ferrée  
ne sera rem  
lundi, afin d  
ments qui p  
la conduite  
mentant quel  
personnes di  
diner au CE  
pourront le  
de secourist  
ront appelle  
ménagemen  
Signalons  
de M. le Mi  
le Préfet, de  
trialisés pou  
truits à prox  
Serry, derriè  
loger les pri  
cis avant le  
Le terrain co  
d'un hectare  
pourraient y  
48 heures  
minier, 77 l  
possibilité d  
gement, pou  
maisons mis  
par Wendel  
mécourt et  
Chènes.



## Les habitants de la région ont oublié pendant 24 heures tout ce qui les sépare

Quels magnifiques exemples de solidarité ont donné, mercredi, les populations de la vallée de l'Orne. Aussitôt la nouvelle de la catastrophe connue dans la région, des messages de sympathie et des propositions d'aide affluèrent à la mairie d'Auboué.

C'est Jarny qui mettait son centre aéré à la disposition de la municipalité : c'est Juvilly qui offrait d'aménager la salle des sports pour recevoir les sinistrés ; ce sont les pompiers de Juvilly, Homécourt, Auboué, Bréil, et, hier soir, Hatrize qui, après avoir évacué toutes les maisons et effectué de nombreuses rondes, transportaient les familles dans les cantines.

Combien encore d'autres personnes qui se sont rendues sur les lieux du sinistre pour aider leurs

semblables. Le dévouement de tous ces gens était à signaler, et la gentillesse, la servabilité de certaines de personnes a permis aux 127 familles mises à la rue par l'affaissement minier, de dormir dans des logements chauffés et habités.

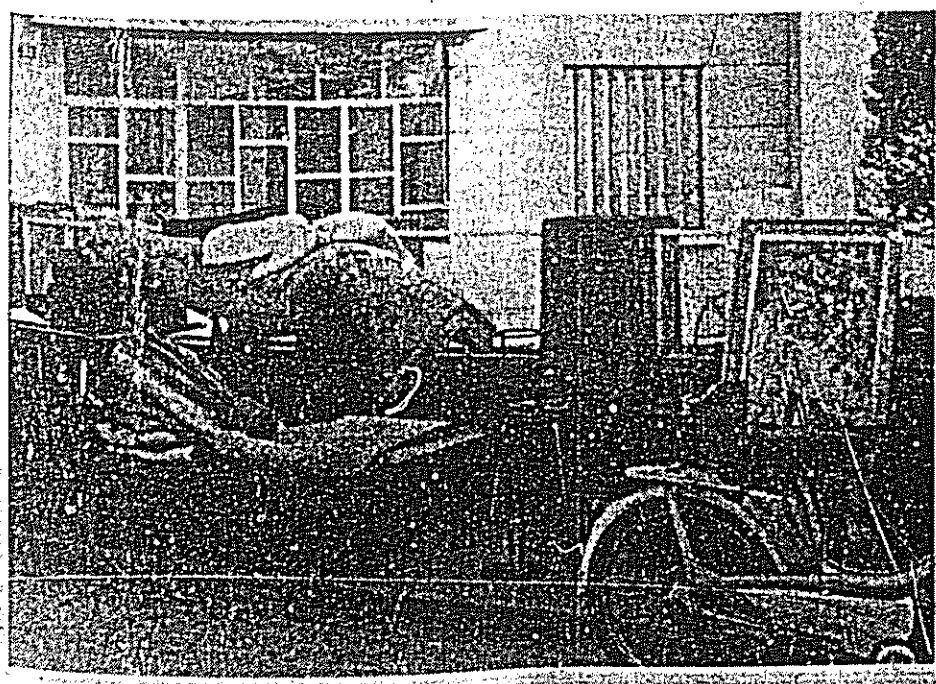
C'est ainsi que 60 personnes s'étaient inscrites à Juvilly pour accueillir les sinistrés, mais, à leur grand regret, elles n'eurent pas à le faire, car ces derniers avaient déjà été pris en charge par des parents et amis.

Mercredi, il n'y avait plus de pauvres ou moins pauvres, de divergences politiques ou religieuses, de rivalités. Il n'existait qu'un grand élan de solidarité humaine apportant un peu de réconfort à ceux qui étaient dans le besoin.

**DES APPARTEMENTS SONT PROPOSÉS A CEUX QUI NE POURRONT PLUS S'ABRITER SOUS « LEURS » TOITS.**

## Les P.T.T. invitent les sinistrés à communiquer leurs nouvelles adresses

M. le Receveur prie les personnes sinistrées de communiquer d'urgence leur nouvelle adresse temporaire aux guichets de la poste.



**DEVANT UNE HABITATION SINISTRÉE... DES MEUBLES ET DE LA LITERIE S'ENTASSENT EN ATTENDANT UN ÉVENTUEL DÉMÉNAGEMENT.**

**M. BERTRAND, MAIRE D'AUBOUÉ ET CONSEILLER GÉNÉRAL A TENU A RASSURER TOUS LES SINISTRÉS QUI PASSERENT DES HEURES D'ATTENTE ET D'ANXIÉTÉ.**

Comme  
TIN, mais  
venu hier  
M. Chalar  
les plus  
sinistrés  
Il a s  
ges Pomp  
Premier n  
Le de  
les sinist  
tion et de  
pris en l  
payer leur  
Le dé  
Comme  
circonscri  
Un effon  
blement  
abri.  
La p  
acceptant  
sinistrés



ON NE PASSE PAS... LA POLICE ETAIT DE SERVICE ET INTERDISAIT AVEC TACT LE PASSAGE. LA ZONE SINISTREE EST DANGEREUSE ET LES RISQUES SONT TROP GRANDS.

ICEUF. — Au fur et à mesure que passaient les heures, des informations contradictoires parcouraient la cité, créant une atmosphère qui devenait houleuse dans la soirée. Toute la nuit et toute la journée, des cordons de gendarmes et d'agents de police bouclèrent les quartiers touchés, empêchant toute personne de pénétrer dans les habitations.

Hier après-midi, à la MJC, des sinistrés attendaient l'arrivée de M. Lambert, préfet, qui devait demander de nombreuses explications à toutes les personnalités concernées dans cette affaire. Après discussion avec les ingénieurs des mines et M. Thincelin, professeur en géologie, ce dernier décidait de redescendre au fond de la mine du Paradis pour étudier à nouveau les mouvements du sol. Il remontait vers 18 h. et, à ce moment, M. le Préfet devait annoncer que 24 familles sur les 88 qui étaient logées par Wendel-Sidélor, pouvaient réintégrer leur appartement, de même que 26 familles sur les 39, propriétaires aux Glacis.

Ces nouvelles rassuraient quelque peu les habitants, mais certains disaient ne pas avoir encore le courage de rentrer chez eux. Puis, M. le Préfet fit à nouveau le tour de la situation qui se présentait comme suit : Sept logements des Glacis pourront, si tout va bien, être réoccupés dans huit jours ; à partir d'aujourd'hui, le démantèlement des habitations inutilisables va être entrepris grâce au concours de transporteurs de la région et de camions de la gendarmerie (on pense pouvoir libérer 10 logements par jour) ; des entreprises spécialisées vont être contactées pour procéder à l'étalement des habitations ayant particulièrement souffert ; des appareils de mesure ont été posés au fond de la mine et au jour afin de prévoir tous risques d'affaissement nouveaux, et des équipes de surveillance ont été mises en place au fond de la voie ferrée desservant la mine ne sera remise en service que lundi, afin d'éviter les ébranlements qui pourraient détériorer la conduite d'eau potable allant à Jaul et Homécourt, les personnes désirant déjeuner ou dîner au CEP ou chez Soragna pourront le faire ; des équipes de secouristes de la région seront appelées pour aider au démantèlement.

Signalons que sur proposition de M. le Maire, agréée par M. le Préfet, des bungalows industrialisés pourraient être construits dans la zone sinistrée.



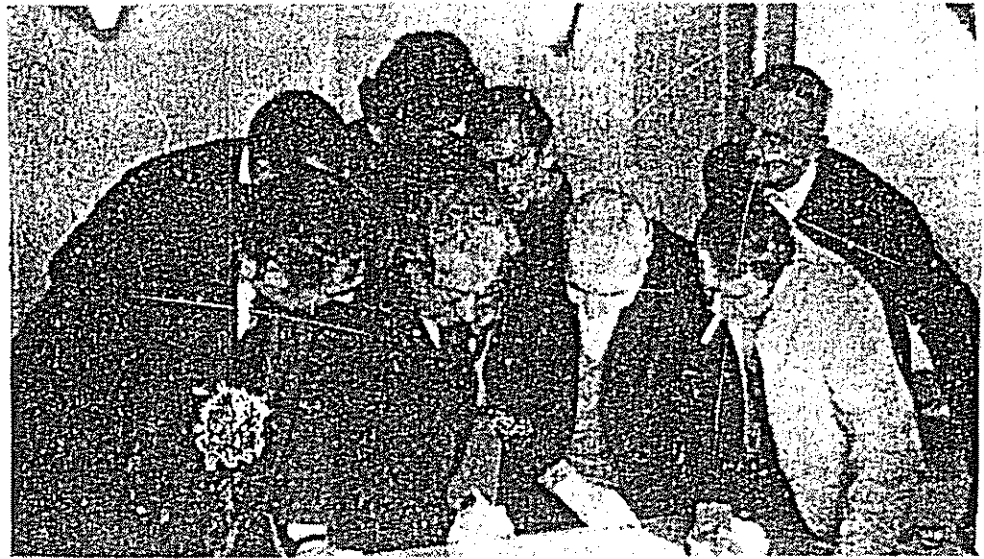
LES POMPIERS ETAIENT SUR LA BRECHE... M. LAMBERT ET M. BERTRAND PRENNENT TOUTES LES MESURES NECESSAIRES POUR « L'OPERATION SAUVETAGE ».



Sept logements des Glacis pourront, si tout va bien, être réoccupés dans huit jours ; à partir d'aujourd'hui, le déménagement des habitations inutilisables va être entrepris grâce au concours de transporteurs de la région et de camions de la gendarmerie (on pense pouvoir libérer 10 logements par jour) ; des entreprises spécialisées vont être contactées pour procéder à l'étalement des habitations ayant particulièrement souffert ; des appareils de mesure ont été posés au fond de la mine et au jour afin de prévoir tous risques d'affaissement nouveaux, et des équipes de surveillance ont été mises en place, au fond et la voie ferrée desservant la mine ne sera remise en service que lundi, afin d'éviter les ébranlements qui pourraient détériorer la conduite d'eau potable alimentant Jemf et Homécourt, les personnes désirant déjeuner ou dîner au CEP ou chez Soragna pourront le faire ; des équipes de secouristes de la région seront appelées pour aider au déménagement.

Signalons que sur proposition de M. le Maire, agréée par M. le Préfet, des bungalows industrialisés pourraient être construits en proximité du chemin de Serry, derrière la Louvière, pour loger les propriétaires des Glacis avant toute indemnisation. Le terrain couvre une superficie d'un hectare, et 20 bungalows pourraient y être construits.

48 heures après l'affaissement minier, 77 familles, dans l'impossibilité de réintégrer leur logement, pouvaient occuper des maisons mises à leur disposition par Wendel-Sidélor à Jemf, Homécourt et Sainte-Marie-aux-Chênes.



M. BERTRAND, LE SOUS-PREFET DE BRIEY ET DES INGENIEURS DE LA MI- NE ETUDIANT LE TERRAIN EN COMPULSANT DES PLANS ET DES RELEVÉS TO- POGRAPHIQUES.

Photos R. Beffort  
et G. Eustache

## Intervention du Dr Martin auprès de MM. Marcellin et Chalandon

Comme il l'avait annoncé mercredi soir, le docteur H. MARTIN, maire de BRIEY, député de la 6e circonscription, est intervenu hier auprès de M. Marcellin, ministre de l'Intérieur, et de M. Chalandon, ministre de l'Équipement, pour trouver les solutions les plus justes aux problèmes que pose l'effondrement minier aux sinistrés d'AUBOUE.

Il a adressé une copie de sa lettre au secrétariat de M. Georges Pompidou, président de la République, et à M. Chaban-Delmas, Premier ministre.

Le docteur Martin demande notamment au gouvernement que les sinistrés soient relogés dans les mêmes conditions d'habitation et dans les plus brefs délais et que des aménagements soient pris en faveur des propriétaires sinistrés qui n'ont pas fini de payer leur maison.

Le député-maire de BRIEY a écrit :

« Monsieur le Ministre,  
Comme vous l'a annoncé hier Monsieur le Sous-Préfet, ma circonscription vient d'être le siège d'une nouvelle catastrophe. Un effondrement minier a provoqué l'effet d'un véritable tremblement de terre localisé et 300 personnes sont actuellement sans abri.

La population a fait preuve d'un bel élan de solidarité en acceptant de loger les sinistrés. J'ai, d'autre part, conseillé aux sinistrés de se constituer en syndicat de défense, ce syndicat

ne pouvant être, en aucun cas, celui qui s'est occupé de la construction du lotissement.

Les solutions actuelles ne peuvent être que provisoires et il faut déjà songer à la solution définitive : reloger dans les mêmes conditions les habitants sinistrés.

C'est la raison pour laquelle je vous demande s'il n'est pas possible d'envisager une solution d'urgence pour l'achat rapide d'un terrain sur lequel on pourrait construire des maisons industrialisées qui demanderont le minimum de temps pour être mises en place.

Il faudrait, dans ce cas, supprimer tous les habituels obstacles administratifs, soit pour l'achat du terrain, soit pour la délivrance des permis de construire, étant entendu qu'il faudrait également que les responsabilités soient très vite établies pour permettre à tous ces malheureux de retrouver un toit qui leur appartienne.

Je suis prêt à me rendre à Paris, pour étudier avec vos techniciens, la mise en place de cette solution.

Enfin, pour comble de malheur, de nombreux propriétaires n'ont pas encore fini de payer une maison qu'ils ne pourront plus habiter et je vous serais reconnaissant de me dire comment vous pensez qu'un cas semblable puisse être solutionné.

Je vous remercie à l'avance de ce que vous pourrez faire pour la population de cette commune de ma circonscription.

Et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération ».



BERTRAND,  
IRE D'AU-  
DE ET CON-  
LLER GEN-  
A TENU A  
ASSURER  
S LES SI-  
TRÉS QUI  
ASSERENT  
S HEURES  
TIENTE ET  
L'ANXIÉTÉ.

SAMEDI

17

JANV. 1959

LE TEMPS

Temps froid et sec, brumeux le matin, assez ensoleillé l'après-midi. Vents variables faibles. Température en baisse sensible, avec maxima de l'ordre de moins 5°.

Directeur général-fondateur : V. DEMANGE O.  
Directrice : Marguerite PUHL-DEMANGE  
Paris - F. Vincent, bd des Ital. - 2, Ch. d'Antin

# Le Républicain Lorrain

GRAND RÉGIONAL  
D'INFORMATION

METZ - 17, rue Berpenoise, tél. 68-88.00  
C.C.P. Strasbourg 402-05

## L'ASSEMBLÉE APPROUVE

### PAR 453

*Le Premier ministre conclut le débat*  
Il n'y a pas, il n'y a pas de négociations politiques sur l'A

### Nouvelle catastrophe minière en Lorraine

## UNE GALERIE S'EFFONDRE A LA MINE DE RONCOURT : 5 morts - 12 blessés



PARIS. - Hier soir, à 18 heures, l'Assemblée nationale a approuvé le programme gouvernemental Debré par 453 voix contre 56. Les députés socialistes et les Communistes ont voté Debré a déclaré : « La confiance dans la République était déjà, pour ceux qui l'expression d'une charge morale et considérable. Celle de l'Assemblée s'y ajoute. Elle impose l'obligation d'être à la hauteur des exigences de la Nation. C'est l'engagement que je prends devant vous au nom du gouvernement. L'Assemblée se réunira à nouveau mardi pour commencer l'examen de son règlement p

(De Jean BENEDET)

Si nous étions encore sous la IVe République, nous devrions écrire : l'Assemblée nationale a voté la confiance à M. Michel Debré. Mais nous sommes sous la Ve et c'est fait. M. Chaban-Delmas : « L'Assemblée nationale a approuvé le programme du gouvernement ».

Elle l'a fait par 453 voix contre 56. Seuls ont été proclamés les votes favorables ou hostiles. Mais nous savons que les abstentionnistes ont été au nombre de 23. Une vingtaine de députés étaient absents.

Les abstentionnistes comprennent essentiellement des Modérés qui auraient dû voter pour et deux Socialistes qui auraient dû se prononcer contre. Les deux S.F.I.O. sont MM. Max Lejeune, hier encore ministre du Sahara, et Schaeffner, député-maire de

En page 6 :  
Le drame de Guénange a fait trois morts.

La quintuple asphyxie de Guénange a fait trois morts. En effet, hier, M. Vincenzo SCINE, 33 ans, a succombé à

Interromp

De Mik

millions  
 Corromp  
 pagait  
 du dit  
 de 11 h. 3  
 17-18 MS  
 DUTIER  
 IRE  
 LDWISSE  
 le fait est  
 de mesur  
 ille.  
 ventier, les  
 des Tron  
 conditions qu  
 n'est pas  
 in du rest  
 ndées par  
 compte ses  
 quel leur au  
 ont été zé  
 la clientèle  
 et d'avant  
 approché d  
 vast  
 ter  
 la poss  
 A  
 Je souf  
 à crédi  
 CEDERT  
 10  
 la poss  
 T  
 es acte  
 bres de  
 ce.  
 1954 :  
 1955 :  
 CRICA  
 22-24



Un gigantesque éboulement qui a ébranlé tout le Haut-Plateau s'étendant entre Juraf et Amanvillers, s'est produit, hier soir, à la mine de Roncourt.

Des centaines de mètres de falaises se sont effondrées entraînant des milliers de tonnes de roches et de minéral.

Sur toute la surface du plateau, de larges failles se sont produites, fissurant les roches.

On déplore malheureusement cinq morts et une dizaine de blessés dont deux grièvement.

(Lire nos informations en page 5)

**SUR LE FRONT DES CRUES**

**Situation grave dans le bassin parisien où les évacuations se précipitent**

NOS INFORMATIONS, PAGE 8, COL. 5

**En page 6 :  
 Le drame de Guénange a fait trois morts.**

La quintuple asphyxie de Guénange a fait trois morts. En effet, hier, M. Vincenzo SCIME, 33 ans, a succombé à l'hôpital de Thionville où il avait été transporté ainsi que son épouse et la petite Liliane, 4 ans et demi.

**Un avion explose en vol**

Un avion à réaction de la base américaine de Phalsbourg-Bourscheid a explosé, hier après-midi, en plein vol alors qu'il survolait le village de Hartzviller.

SI nous étions encore sous la IVe devrions écrire : l'Assemblée n'a la confiance à M. Michel Debré. conformer au vocabulaire de la Ve e fait M. Chaban-Delmas : « l'Assemblée programme du gouvernement ».

Elle l'a fait par 453 voix contre 56. Seuls ont été proclamés les votes favorables ou hostiles. Mais nous savons que les abstentionnistes ont été au nombre de 23. Une vingtaine de députés étaient absents.

Les abstentionnistes comprennent essentiellement des Modérés qui auraient dû voter pour et deux Socialistes qui auraient dû se prononcer contre. Les deux S.F.I.O. sont MM. Max Lejeune, hier encore ministre du Sahara, et Schaeffner, député-maire de Lens. M. Schaeffner, chirurgien, et qui a déjà perdu une main au service de la science, a eu, affirmé-t-on, une explication assez vive avec son chef de file, départemental et politique : M. Guy Mollet.

— Vous m'avez demandé, déclarait-il à ce dernier, de prendre la mairie de Lens aux extrémistes. Je l'ai fait. Vous m'avez ensuite prié d'être candidat aux élections législatives pour enlever le siège de député. Je l'ai fait également. Aujourd'hui, vous voulez

Suite page 10, colonne 4

**Interro**  
**D**  
**Mil**  
**Ce**

WASI exceptionnément de hier matin

Il était et plus était ture du vice soviétique n' à l'intérieur son du meu de imposant siteur, qui bituel sourit toute décla tes, lesquels un seul sau

Un antréli de deux he avec M. D

Après avo pos à Paris S., M. Mike Dulles au La convers h, 30 et dev dant deux h faisait surte tien qu'avale mes d'Etat l sage du e m

**magasin pilote**

**VIRRION METZ**

Sélection de Meubles CONTEMPORAINS et de STYLE



Non, Anastase Mikoyan n'a pas été arrêté par la police américaine d'une faiblesse partie de l'escorte — un peu voyante — du vice-premier tique... (Radlphoto New York - La Répu

# Entre Jœuf et Amanvillers, le Haut-Plateau ébranlé

## Gigantesque éboulement à

Des centaines de mètres de galeries s'effondrent entraînant des milliers de tonnes de roches  
**D'IMPORTANTES FAILLES SUR TOUTE LA SURFACE DU PLATEAU**  
**CINQ MORTS** et une dizaine de blessés dont deux grièvement

### RONCOURT (De nos envoyés spéciaux)

Moins de trois mois après la tragédie de Petite-Rosselle où plus de 10 mineurs de charbon périrent au puits St-Charles IV à la suite d'un coup de poussière, une nouvelle catastrophe vient d'endeuiller la grande famille des mineurs de Moselle. C'est depuis de nombreuses années, la plus importante qu'ait eu à déplorer le bassin ferrifère du département. A la suite d'un gigantesque effondrement à la mine de Roncourt, hier soir, vers 19 heures, 5 mineurs furent tués sur le coup, deux autres grièvement blessés et plusieurs fortement commotionnés. La secousse fut telle que tous les habitants du Haut-Plateau crurent pendant quelques minutes à un tremblement de terre et une route, celle de Roncourt à Montois fut fissurée en plusieurs endroits.

C'est à 19 h. 70 exactement que se produisit la catastrophe. Dans toutes les maisons de Roncourt, de Sainte-Marie, St-Privat, Malancourt, Montois la-Montagne, les habitants res-

sentirent une violente secousse.

« Ce fut brutal, inattendu, nous ont dit des consommateurs du café de la Mine à Roncourt. Tout a tremblé. Le comptoir bougea de quelques centimètres, les verres se renversèrent. On faillit tomber et nous avions le vertige et envie de vomir ».

Parmi les personnes qui se trouvaient là, M. Fichter, maire de la localité, ne fut pas parmi les moins surpris : « Je buvais un demi au comptoir, avec M. Emile Terriart et M. Weber. Soudain, le comptoir s'est déplacé, partout les tables « hochèrent » et au même moment, j'ai eu les jambes tremblantes ».

### Une secousse d'une dizaine de secondes

Un autre témoin, M. Touzza, précisa : « C'était comme par un jour de grand vent, tout bougeait, tout remuait dans les pièces. » Et M. l'abbé Priffert, curé de Malancourt, déclara : « Il y eut une secousse d'une dizaine de secondes avec un double mouvement d'avant en arrière. Nous étions quatre ou cinq prêtres en réunion et nous nous sommes regardés, ne comprenant pas ce qui se passait. Le lustre de la salle à manger oscilla encore pendant plus de cinq minutes et je me suis demandé si le plafond n'allait pas s'effondrer. Cela n'avait pas l'air d'un coup de mine car c'était à la fois plus violent et plus lent. »

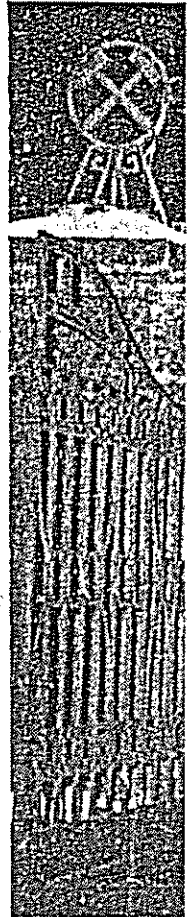
Puis, vers 19 h. 30, des personnes empruntant la route de Montois à Roncourt signalèrent que la chaussée avait, en différents endroits, de profondes fissures. C'était exact. A 800 mètres du ci-

Un mineur de la mine de Roncourt qui participa au sauvetage avec les premières équipes, nous a indiqué un peu plus tard ce qui s'était passé, en dessous à 181 mètres sous terre, dans la galerie du quartier nord, dont la voûte se trouve souvent haute de 9 mètres. Une vingtaine d'ouvriers travaillaient à ce moment dans ce quartier et tous devaient remonter à la fin du poste de l'après-midi, à 22 h. Tout paraissait normal, mais sans doute la neige et surtout le dégel partiel détrempant le terrain jusqu'à une certaine profondeur, provoqua-t-il des glissements. Et brutalement, ce fut la catastrophe.

On apprenait dans la soirée que M. Laporte, préfet de la Moselle et inspecteur général de l'administration s'est rendu à Roncourt où il s'est incliné devant la dépouille mortelle des victimes.

La voûte s'effondra sur une distance assez longue, 300, 400 mètres, peut-être davantage. Des centaines de tonnes de minéral, de terre et de roches s'éboulaient dans la galerie. Il n'y avait aucun mineur en dessous, mais la masse de l'éboulement était telle que le souffle de l'air déplacé plaqua littéralement contre les parois les ouvriers qui se trouvaient à proximité. Les autres furent housoulés, renversés, déplacés parfois de plus de 10 mètres, par la pression, et si les victimes ne furent pas écrasées par les roches et le minéral, le choc, d'une violence inouïe, contre les parois ou le sol leur occasionna des fractures mortelles pour cinq d'entre eux.

Très rapidement, l'alerte fut donnée et les sauveteurs, avec M. Robinet, directeur de la mine, les ingénieurs du puits, les délégués mineurs, descendirent au quartier nord. Quelques mineurs, les moins touchés, remontèrent par leurs propres moyens, jusqu'au jour. Puis, les deux blessés les plus graves, furent évacués à leur tour et transportés par les ambulances à l'hôpital de l'ICPMI de Hagondange. Hélas, les sauveteurs constatèrent vite que cinq mineurs avaient cessé de vivre vic-



Mais comme la catastrophe une fois les noms des mort blessés coururent haut-plateau, ils furent colportés d'un l'autre, rassurant d'autant plus profonde les autres l'angoisse :

« Il y a Kenke... »  
 — Tué ?  
 — Oui...

Dialogue brutal, lequel tout témoin se sentait indiscret : « Parmi les morts... » jeta soudain, un jeune homme aussi. C'était le fils Dupont, le portier, avec quatre autres vriers.

Et dans la nuit, en hâte, des couvertes jetées, les malheureux de leur travail remonter à la surface.

Dehors, dans le froid, des femmes quelques hommes, tendaient encore, marqué par la douleur, espéraient-ils encore s'étaient glissés et que le deuil ne leur...

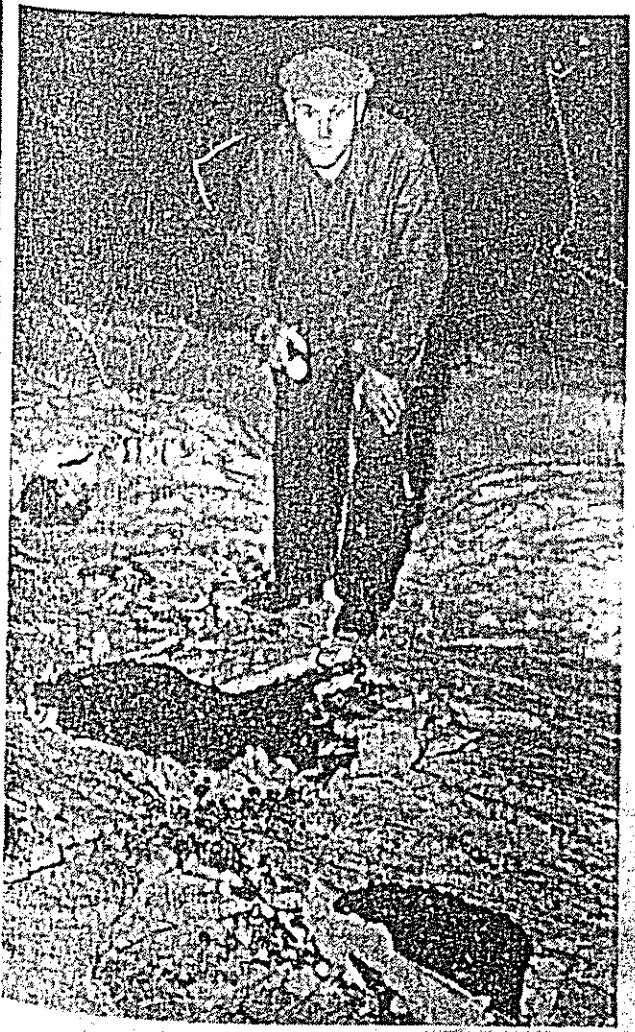
Le long de l'étrou duisant à la mine, et vient des wagons nérienne s'arrêta et



En signe de deuil une représentation théâtrale supprimée



Ci-dessus et ci-dessous, M. Fischler, maire de Roncourt, examine les failles qui se sont produites dans la chaussée



M. l'abbé Peiffer, cure de Malancourt, déclara : « Il y eut une secousse d'une dizaine de secondes avec un double mouvement d'avant en arrière. Nous étions quatre ou cinq prêtres en réunion et nous nous sommes regardés, ne comprenant pas ce qui se passait. Le lustre de la salle à manger oscilla encore pendant plus de cinq minutes et je mesurai demandé si le plafond n'allait pas s'effondrer. Cela n'avait pas l'air d'un coup de mine car c'était à la fois plus violent et plus lent. »

Puis, vers 19 h. 30, des personnes empruntant la route de Montols à Roncourt signalèrent que la chaussée avait, en différents endroits, de profondes fissures. C'était exact. A 800 mètres du ci-

**En signe de deuil  
une représentation  
théâtrale supprimée  
à Saint-Privat.  
Le rôle principal était  
lenu par le fils d'une  
des victimes**

A l'école de Saint-Privat-la-Montagne, le dévoué directeur d'école, M. Gubelmann, veillait hier soir à la mise en scène de la représentation théâtrale que le groupe qu'il anime devait donner demain après-midi. Il était inquiet cependant : l'un de ses jeunes acteurs, à qui l'un des principaux rôles avait été confié, était absent : Henri Szymanski.

Il eut bien vite l'explication de ce retard inhabituel chez un jeune homme toujours si ponctuel. L'un des camarades de celui-ci vint aviser M. Gubelmann et les autres membres de la troupe, que parmi les victimes de la catastrophe se trouvait le père du jeune acteur : M. Stanislas Szymanski. Ce dernier, à quelques années de la retraite demeurait à St-Privat, dans les cités d'Amanvillers. Son épouse, ses trois enfants, dont deux fils mineurs comme lui à Roncourt, toute sa famille sont plongés dans le deuil.

En signe de compassion, M. Gubelmann et ses acteurs ont unanimement décidé d'accepter purement et simplement la représentation de demain.

metière de Roncourt, vers Montols, dans le « fond » non loin de l'endroit où déjà s'était produit, il y a deux ans, un autre effondrement ne faisant cependant pas de victime, la route était fendue en trois ou quatre endroits. Une fissure ouverte dans la neige et le goudron était si large qu'on pouvait y placer une main en travers. Plus loin, la pression du terrain avait été si forte que des plaques de macadam s'étaient détachées.

Des dispositions furent aussitôt prises par les deux municipalités de Montols et de Roncourt, ainsi que par la gendarmerie d'Amanvillers, rapidement sur les lieux.

**Plaqués contre les parois**

C'est alors que chacun commentait cette secousse souterraine qui avait fait fuir les habitants affolés des maisons des différentes localités que la nouvelle courut à travers le Pays-Haut : une catastrophe venait de se produire à la mine de Roncourt. Cette terrible nouvelle éclata comme un coup de tonnerre parmi toutes ces familles dont toutes comptent un ou plusieurs mineurs.

Déjà les routes enneigées, verglacées conduisant à Roncourt, voyaient passer plusieurs ambulances et leur présence attestait de l'importance de la tragédie minière, et aussi du nombre des victimes.

un mineur en dessous, mais la masse de l'éboulement était telle que le souffle de l'air déplacé plaqua littéralement contre les parois les ouvriers qui se trouvaient à proximité. Les autres furent houscés, renversés, déplacés parfois de plus de 10 mètres, par la pression, et si les victimes ne furent pas écrasées par les roches et le minéral, le choc, d'une violence inouïe, contre les parois ou le sol leur occasionna des fractures mortelles pour cinq d'entr'eux.

Très rapidement, l'alerte fut donnée et les sauveteurs, avec M. Robinet, directeur de la mine, les ingénieurs du puits, les délégués mineurs, descendirent au quartier nord. Quelques mineurs, les moins touchés, remontèrent par leurs propres moyens. Jusqu'au jour. Puis, les deux blessés les plus graves, furent évacués à leur tour et transportés par les ambulances à l'hôpital de l'UCPMI de Hazouandange. Hélas, les sauveteurs constatèrent vite que cinq mineurs avaient cessé de vivre, victimes, vraisemblablement, de fractures du crâne.

Tandis que le dispositif de sécurité était mis en place que le dégagement des derniers blessés s'achevait, et que l'on attendait, pour l'enquête, les ingénieurs du Service des Mines de Metz, le Parquet, et le capitaine Taupenot, commandant la compagnie de gendarmerie de Metz, les familles angoissées prenaient hâtivement le chemin du puits. Silencieux, des groupes stationnaient à la porte et parfois un sanglot coupait le silence. Avec, dans le fond la silhouette estompée du chevalement, la neige qui envahissait les champs, le carreau, les abords même du puits de descente, cette attente terrible avait quelque chose d'écrasant, de terrible.

**On était loin de croire  
catastrophe minière**

On n'oubliera pas, à Roncourt, les pré-aspects minière. Le tremblement très sec qui secoua, en eff secondes tout le plateau, n'avait dans les esprits la mine.

Toutes les personnes qui enregistrèrent, non sans angoisse d'ailleurs, la secousse s'imaginaient avoir ressenti les effets d'un léger séisme à caractère régional et jusqu'au moment où parvinrent les terribles nouvelles du quartier Nord, on relatait avec animation tous les côtés étranges et pittoresques de l'incident. Le comptoir du café qui tanque, les verres qui chahutent, le linge dans la cuisine qui frissonne comme sous l'effet d'un

**LA SECOUSSE  
RESSENTIE AU  
BUILDING STE-BARBE  
A METZ ?**

Vive émotion hier soir, vers 19 h., au moment même de la catastrophe de Roncourt. Les habitants du building Sainte-Barbe, qui compte 19 étages, ont ressenti une brusque secousse. Dans plusieurs familles verres et assiettes ont glissé des tables. Alerté aussitôt, un architecte s'est rendu sur place et a constaté que ce phénomène n'avait pas été provoqué par une altération quelconque des fondations du bâtiment, mais qu'il provenait d'une cause étrangère. On ne peut que faire le rapprochement avec l'effondrement qui s'est produit au même moment à la mine de Roncourt.

souffle les stocks du quincaillier quittant leur belle ordonnance, le jeu de baby-foot fonctionnant, un bref instant tout seul, attendant de détails que tout un chacun s'empressa de commenter pour dissiper sa brève inquiétude. Cet insolite

Dialogue br lequel tout se sentait inc « Parmi les père... » Jeta rade, un jeu aussi. C'était Dupont, le po avec quatre rriers.

Et dans la en hâta, des t s'élèvent, les mes de leur, remonter à la

Dehors, dar froid, des fer quelques hom tendaient enc marqué par li espéraient-ils leur s'était gl et que le det leur...

LES  
Voici, sous noms des vic avons pu les

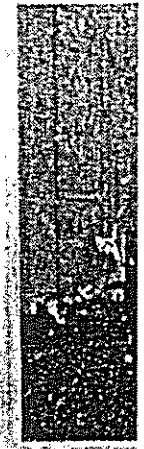
TUES : M. de Saint-Priv Schlimanski, Ludwig Lezial Kenk, de Ro Dupont, poric

Tous, à l'e: de M. Kenk, leur retraite, d'orphelins.

BLESSE G de Malancour tois-la-Montag

remue-ménagi à le reconnaît cation de co pressions. Hélas, cette unité devait à douloureusem mense angoi tous les visq que filtraient les.

En déstintte der si, effecti put le croire secousse s'ist quelques sect de Roncourt, ou bien si ce tesque éboule voqua la seco tremblement jusqu'à Metz, Barbe.



La mine

... d'un... sur quelques uns...  
 — Tué ?  
 — Oui...  
 Dialogue brutal, direct, devant lequel tout témoin non mineur se sentait indiscret.  
 « Parmi les morts... j'ai mon père... » jeta soudain à un camarade, un jeune homme, mineur aussi. C'était le fils de M. Lucien Dupont, le porion, qui avait péri avec quatre autres de ses ouvriers.



Le secrétaire de mairie et le maire apprennent par téléphone qu'il s'agit d'une catastrophe

Et dans la nuit, on cherchait en hâte des couvertures pour envelopper les malheureux, victimes de leur travail, afin de les remonter à la surface.  
 Dehors, dans la neige et le froid, des femmes surtout, mais quelques hommes également, attendaient encore, le visage dur, marqué par la douleur. Peut-être espéraient-ils encore qu'une erreur s'était glissée dans les noms et que le deuil ne serait pas le leur...

Le long de l'étroit chemin conduisant à la mine, l'incessant va-et-vient des wagonnets du téléphérique s'arrêta soudain. C'était peut-être l'heure, mais l'on eut brusquement l'impression que la mine tout entière voulait se recueillir en hommage à ses morts.

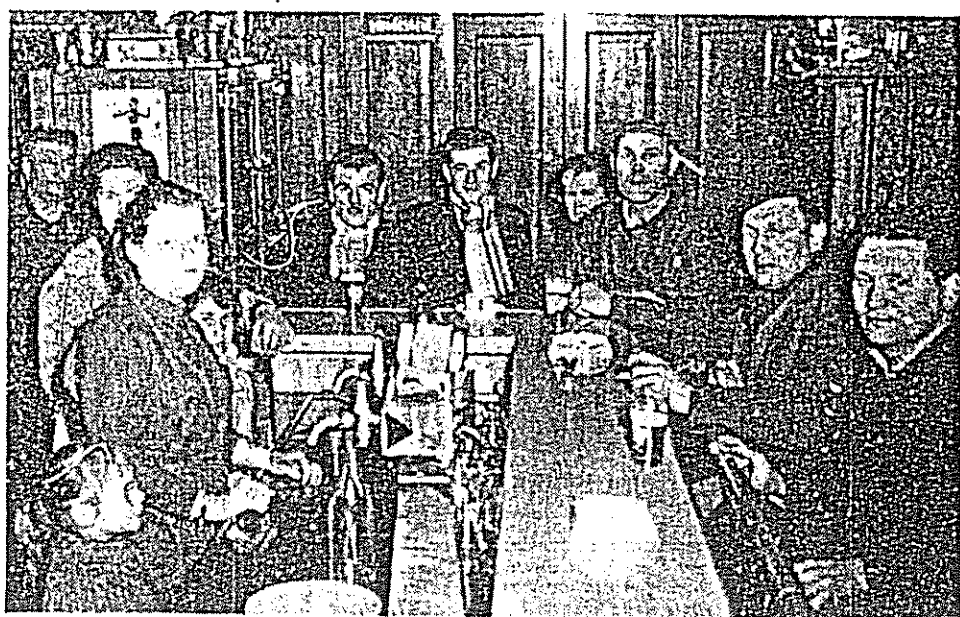
**LES VICTIMES**

Voici, sous toutes réserves, les noms des victimes, tels que nous avons pu les recueillir hier soir.

**TUÉS :** M. Antoine Maciejczak, de Saint-Privat-la-Montagne ; M. Schimanski, de Saint-Privat ; M. Ludwik Lezak, de Roncourt ; M. Kenk, de Roncourt ; M. Lucien Dupont, porion.

Tous, à l'exception, semble-t-il, de M. Kenk, étaient proches de leur retraite. Il laisse nombre d'orphelins.

**BLESSE GRAVES :** M. Matz, de Malancourt ; M. Niska, de Montois-la-Montagne.



Le Café de la Mine, où l'on crut à un tremblement de terre

**in de croire à une catastrophe minière**

... Roncourt, les pré-aspects de cette catastrophe...  
 ... sec qui secouru, en effet, pendant quelques...  
 ... l'aurait dans les esprits aucune attache avec

remue-ménage, tous s'accordaient à le reconnaître, serait demain l'occasion de colorés échanges d'impressions.

Hélas, cette note de relative sérénité devait être insensiblement et douloureusement effacée et l'immense angoisse creusait bientôt tous les visages au fur et à mesure que filtraient les lugubres nouvelles.

En définitive, on peut se demander si, effectivement, comme on put le croire tout au début, une secousse sismique, précédant de quelques secondes l'effondrement de Roncourt, ne l'a pas provoqué, ou bien si ce n'était pas le gigantesque éboulement minier qui provoqua la secousse semblable à un tremblement de terre et ressentie jusqu'à Metz, au building Sainte-Barbe.

**Il apprend qu'il était mort depuis deux mois**

REIMS. — Un habitant de Chauny, M. Villa, 58 ans, vient d'apprendre avec stupeur qu'il était mort, pour l'état civil tout au moins. M. Villa, qui avait besoin d'un extrait de naissance, s'était présenté à la mairie de Chauny, où un employé de l'état

civil lui déclara : « Vous êtes mort depuis le 9 novembre 1953 à Vitry-le-François ».

On a beau se raisonner, cela fait tout de même quelque chose d'apprendre, quand on a les deux pieds sur terre, qu'on appartient déjà à l'au-delà. Pourtant, également, M. Villa est bien mort à Vitry. Son décès, enregistré dans cette dernière ville, a été dûment transcrit et tous les éléments, et et de prénoms y compris, date de naissance, sont bien exacts.

M. Villa, qui demeura à Chauny, ne s'est jamais rendu à Vitry. Pourtant, à la mairie de cette ville, la déclaration de décès a bien été faite par une dame qui a présenté un bulletin de naissance et les pièces légales indispensables.

Pour l'instant, les choses en sont là. M. Villa devra attendre pour « ressusciter » la décision du tribunal, car il existe maintenant un mort sans nom pour lequel un permis d'inhumer a été délivré.

Le procureur de la République de Châlons-sur-Marne est chargé de faire toute la lumière sur cette affaire.

**Un élève porté disparu n'avait jamais quitté l'Établissement**

Dijon. — La disparition d'un jeune étudiant de Change, qui semblait avoir fait une mystérieuse fugue, est maintenant éclaircie. Il s'agissait d'une erreur, mais de taille, car plusieurs brigades de gendarmerie ont été mobilisées et une famille a vécu plusieurs jours dans l'angoisse.

Le jeune Gérard Royon, élève au Centre d'apprentissage de Châlons-sur-Saône, quittait dernièrement sa famille, à Change, pour rejoindre son collège.

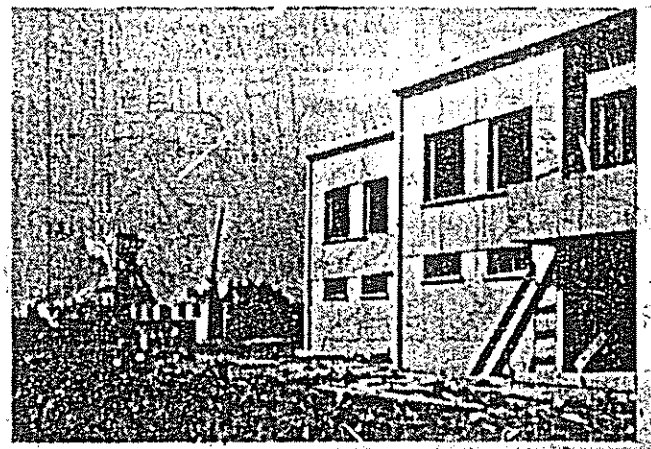
Or, deux jours plus tard, M. Royon recevait une lettre du directeur du collège, s'inquiétant de l'absence du jeune homme et demandant des nouvelles et un certificat médical.

Affolé, M. Royon alerta la gendarmerie. L'enquête fut ouverte et les « pires hypothèses furent (très attentivement) » examiées tour à tour. On pensa à une fugue puis, plus sérieusement, à un accident. Le signalement du « disparu » fut diffusé et les gendarmes des environs, prévenus.

Les gendarmes qui, continuant leur enquête, s'adressèrent hier au collège, même, s'entendirent répondre que Gérard Royon n'avait jamais manqué à l'établissement. Il était bien arrivé comme prévu, mais on avait omis de le marquer sur la feuille de présence.

RBE

... vers de la...  
 ... Les...  
 ... sainte-...  
 ... tagas...  
 ... se milles...  
 ... glisse...  
 ... si, un...  
 ... place...  
 ... mine...  
 ... é par...  
 ... e des...  
 ... cause...  
 ... l que...  
 ... rodull...  
 ... inc de



La mine de Roncourt vue de Montois-la-Montagne

recueillir...  
 ... ance, le...  
 ... tant de...  
 ... n s'em...  
 ... dissiper...  
 ... insolite

# Plateau ébranlé hier soir par un véritable séisme Incendie à la mine de Roncourt

...drent  
...hes  
...UTE  
...essés

La mine de Roncourt, au sauvetage des équipes, nous plus tard ce qui dessous à 181 mètres la galerie du ont la voûte se suite de 9 mètres. Ouvriers travail- lent dans ce quar- tier remonter à le l'après-midi. A raissait normal, la neige et sur- etiel détrempant a une certaine qu'il des glis- talement, ce fut

dans la soirée le préfet de la pecteur gé- nérat- ion s'est art où il s'est la dépouille ctimes.

dra sur une dis- te, 300, 400 mé- davantage. Des nes de mineral, hes s'échouèrent Il n'y avait au- dessous, mais la ment était telle air déplacé pla- contre les pa- ul se trouvaient autres furent és, déplacés par- mètres, par la victimes ne su- par les roches et d'une violence parois ou le sol des fractures q d'entr'eux. l. l'alerte fut teurs, avec M. de la mine, les ds, les délégués ent au quartier mineurs, les remontèrent par vens, jusqu'au eux blessés les évacués à leur s par les ambu- de l'UGPMI de s, les sauveteurs que cinq mi- de vivre, vic- ablement, de



Des groupes se sont formés au porlier de la mine

Mais comme la nouvelle de la catastrophe une heure plus tôt, les noms des morts et ceux des blessés coururent à travers le haut-plateau, ils furent rapidement colportés d'une maison à l'autre, rassurant les uns, rendant plus profonde encore pour les autres l'angoisse du moment.

« Il y a Kenke... » dit quelqu'un.  
— Tué ?  
— Oui...

Dialogue brutal, direct, devant lequel tout témoin non mineur se sentait indiscret.

« Parmi les morts... j'ai mon père... » Jeta soudain à un camarade, un jeune homme, mineur aussi. C'était le fils de M. Lucien Dupont, le porlier, qui avait péri avec quatre autres de ses ouvriers.

Et dans la nuit, on cherchait en hâte, des couvertures, pour envelopper, les malheureux, vic- times de leur travail, afin de les remonter à la surface.

Dehors, dans la neige et le froid, des femmes surtout, mais quelques hommes également, attendaient encore, le visage dur, marqué par la douleur. Peut-être espéraient-ils encore qu'une erreur s'était glissée dans les noms et que le deuil ne serait pas le leur...

Le long de l'étroit chemin conduisant à la mine, l'incessant va et vient des wagonnets du télé- phérique s'arrêtait soudain. C'était peut-être l'heure, mais l'on eut beaucoup l'impression que la



Le secrétaire de mairie et le maire apprennent par téléphone qu'il s'agit



# Des exploitations de 1911 à l'origine de l'e

## La grande famille minière en deuil fera, lundi, d'émouvantes obsèques aux cinq victimes

RONCOURT. — De nos envoyés spéciaux.

Un immense linceul blanc de neige et de brouillard enveloppait hier, le Pays-Haut, après la nuit terrible qui suivit la tragédie minière de Roncourt. Et soudain après les allées et venues nocturnes, après l'agitation consécutive à la nouvelle de la catastrophe, la population a pris au matin, plus pleinement conscience encore de la cruelle réalité.

Alors que jusqu'ici, le bassin ferrifère avait surtout été endeuillé par des accidents mortels individuels, c'était cette fois un tragique bilan de 5 morts et trois blessés graves, cinq familles dans la douleur et trois dans l'inquiétude et tout autour des drains et des centaines de mineurs prenant part au deuil des leurs.

### Route barrée

A Roncourt, tous les visages sont tristes, les traits tirés par la fatigue et les enfants eux-mêmes semblent avoir brutalement perdu leur sourire, comme s'ils comprenaient, malgré leur jeune âge, la peine et l'émotion des grands. Une charrette, des panneaux hâtivement posés barrent l'accès de la route de Montois que coupent en six endroits différents, des fla-

sures ou des lézardes plus ou moins larges, qui vont zigzaguant dans la neige, vers les champs en bordure de la route, dans les « fonds », comme l'on dit ici.

C'est là, à 800 mètres du cimetière, au plus près de Montois, qu'un terrain, un pare plus exactement, appartenant à M. Marchal, s'est affaissé, nous a-t-on assuré, de 8 à 7 mètres. A la suite de l'éboulement et de l'effondrement de terrain. Et M. Purikli, agent de l'EDF, qui venait de procéder à la vérification de la ligne moyenne-tension, Roncourt - Malancourt-la-Montagne, déclara : « Dans les champs, des excavations se sont produites, de 20 à 25 centimètres de diamètre allant jusqu'à deux mètres de profondeur. J'ai pu mettre les deux pieds. Tout autour, le sol est craquelé. »

Tout cela constitue des signes indéniables de la violence du

mouvement de terrain accompagnant ou précédant l'effondrement de la galerie qu'enregistrèrent à Strasbourg les sismographes de l'Institut de Géophysique du Globe. Et les techniciens de cet Institut ont relevé que la « secousse » avait été plus importante que celle ressentie lors d'un autre effondrement le 13 février 1940.

Mais le véritable drame s'est joué à 184 mètres sous terre, à un peu plus d'une heure de la fin du poste. Cinq des hommes qui travaillaient là n'ont pas revu le jour, mortellement blessés à leur poste de travail.

### L'Institut de physique de Strasbourg : « L'effondrement a provoqué un tremblement de terre »

STRASBOURG. — L'Institut de Physique du Globe communique :

« La station sismographique de Strasbourg a enregistré le 16 janvier, à 19 h. 09' 44", un tremblement de terre important causé par l'effondrement qui s'est produit dans la mine de fer de Roncourt. L'inscription est notablement plus importante que lors de l'effondrement qui s'est produit le 14 février dans la même région. »

« L'Institut confirme que le

les reconnaissent et les nomment au passage. Ils sont là, presque tous qui se relèvent, apportant spontanément par cette présence, le témoignage de leur sympathie et de leur solidarité.

Fula, dans l'après-midi, d'autres viennent en un lent cheminement, s'incliner devant les corps des victimes : cadres, porions, mineurs de tout le bassin qui sourent un instant que ça aurait pu être leur heure. A eux aussi, en ce soir du 16 janvier. On apporte des couronnes, des gerbes de fleurs qui recouvrent bientôt les cercueils nus.

A 11 h. 49, Mgr Louis, vicaire général, représentant Mgr F.J. Schmitt, évêque de Metz, qui n'a pu se déplacer lui-même, arrive à son tour. Il est accompagné de M. le chanoine François Schmitt, délégué diocésain de « Caritas », et de M. Jacques, président du Conseil d'administration du Secours Catholique de la Moselle, et vient bénir les dépouilles mortelles et les fleurs.

C'est M. Robert, directeur des Usines et Mines de l'U.C.F.M.L., M. Vétriat, directeur de l'Usine de Hagondange, et M. Robinet, directeur de la Mine de Roncourt, qui accueillent le prélat sur le carreau de la mine.

Quelques instants plus tard, Mgr Louis va rendre visite aux familles des victimes en remettant à chacun un secours d'attente, avant de gagner l'hôpital de Marange-Silvange, l'hôpital St-François, où il reste quelques instants au chevet des blessés.

### « Nous n'avons rien entendu »

Dehors, les mineurs continuent à commenter la catastrophe. M. Hubert Dupont, fils du malheureux porion, veut bien très brièvement nous confier ses impressions. Grand, athlétique, il est l'un des rares trapèzes et s'écrit les instants tragiques : « Je vous assure, dit-il, nous n'avons rien entendu. Je me suis trouvé, soudain,

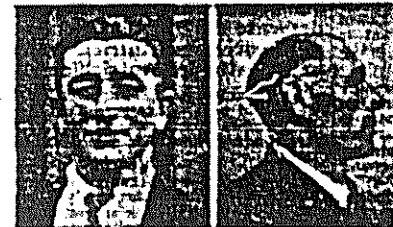
En février 1940 à Moutiers un effondrement 4 fois moindre avait mis en mouvement 40 millions de tonnes

LES 13 et 14 février 1940, un effondrement semblable à celui de Roncourt — bien que moins important — s'était produit dans les mines de fer de Moutiers. Il avait eu lieu en deux phases : la première le 13 février au soir, à 18 h. 55, et la seconde, plus violente, le 14 février, à 2 h. 5 du matin.

Lors du premier mouvement, les mineurs avaient remarqué des cisaillements qui s'étaient produits dans l'ancienne taille et, aussitôt, la décision fut prise d'évacuer la mine. De ce fait, il n'y eut aucun accident de personne.

La masse mise en mouvement à l'époque — précise-t-on à l'Institut de physique du Globe à Strasbourg — avait été évaluée à quelque 40 millions de tonnes. Les affaissements qui se produisirent alors furent également visibles en surface. Un certain nombre de cuvettes s'étaient formées, de même que des cassures qui affectèrent de nombreuses maisons des cités minières. Il est probable, déclare-t-on dans les milieux scientifiques spécialisés, que l'effondrement qui s'est produit à Roncourt a été environ quatre fois supérieur à celui développé en février 1940. Il y a également une autre différence : à Roncourt, l'effondrement se produisit d'un seul coup et sans avertissement, et non en deux temps comme ce fut le cas à Moutiers.

M. Georges Kaspar, que le hasard nous fait rencontrer sur la route de Roncourt. « Tout s'est passé très vite, nous explique-t-il. Nous n'avons pas eu le temps de bouger. J'ai ressenti un choc, un courant d'air, puis plus rien. L'estacade, c'est-à-dire la girafe, cette puissante machine que nous servons, et qui pèse près de 3 tonnes, a culbuté près de moi, sous la pression de l'air, mais je n'ai pas eu une égratignure. C'est elle qui m'a protégé contre la violence du souffle. Pres de moi, Stanislas Brymannski a été pris sous un wagonnet. Plus loin, deux camarades ont été blessés parce qu'à un même moment ils travaillaient une mine... Depuis 18 ans, je n'ai jamais vu une chose pareille. Sur les dix hommes de mon équipe, nous avons eu deux tués et un blessé ».



Ils ont pris effet tout ce qui était près du puits, le meilleur d'entre... Et comme nous le questionnons sur le volume présumé de la masse éboulee, un autre interlocuteur nous af... De Sier... cien... qui e...

**NOUVEAU DARRÉE**

A Roncourt, tous les visages sont tristes, les traits tirés par la fatigue et les enfants eux-mêmes semblent avoir brutalement perdu leur sourire, comme s'ils comprenaient, malgré leur jeune âge, la peine et l'émotion des grands. Une charrette, des panneaux hâtivement posés barrent l'accès de la route de Montois que coupent en six endroits différents, des fil-

rières à la vérification de la ligne moyenne-tension, Roncourt - Malancourt-la-Montagne, déclara : « Dans les champs, des excavations se sont produites, de 20 à 25 centimètres de diamètre allant jusqu'à deux mètres de profondeur. J'ai pu mettre les deux pieds. Tout autour, le sol est craquelé. »

Tout cela constitue des signes indéniables de la violence du

**de terre »**

STRASBOURG. — L'Institut de Physique du Globe communique :

« La station sismographique de Strasbourg a enregistré le 16 janvier, à 19 h. 09' 44", un tremblement de terre important causé par l'effondrement qui s'est produit dans la mine de fer de Roncourt. L'inscription est notablement plus importante que lors de l'effondrement qui s'est produit le 14 février dans la même région. »

« L'Institut confirme que le tremblement a été provoqué par l'effondrement. Il précise en outre que cet effondrement a dû affecter une vaste surface souterraine ce qui expliquerait les effets ressentis aux immeubles de Metz. On rappelle à ce propos que lors de l'effondrement de 1940, une dizaine d'hectares de sous-sol se sont écroulés et qu'alors le même phénomène a été enregistré. Pour l'instant, on ignore évidemment l'étendue de l'effondrement mais on pense qu'il a été très important. »

**La mine fermée en signe de deuil**

Pour eux, la mine reste silencieuse en ce samedi. Personne n'a travaillé en signe de deuil et les benches du téléphérique sont restées à l'endroit même où elles se sont arrêtées la veille dans la soirée.

Dans le grand hall des nouveaux bureaux, aux murs de verre, à deux pas du chevalement, une chapelle ardente provisoire est dressée, avec une étonnante simplicité. Les cinq cercueils, appuyés sur des chevalets, sont alignés côte à côte avec, pour les différencier, une carte portant un nom... Cinq cercueils devant lesquels, pendant des heures, seules les familles sont autorisées à venir se recueillir, prier et pleurer. Ce sont alors des scènes déchirantes dont à l'extérieur on perçoit les échos et, soutenues par un filis ou un proche, mère, épouse ou filles s'en vont écrasées de douleur, par le chemin ennelé conduisant à leur maison, où « leur » mineur ne reviendra jamais plus. Les mineurs qui sont là, rescapés de la tragédie ou ceux du contre-poste,

autres qui se recroisent de la mine.

Quelques instants plus tard, M. Louis va rendre visite aux familles des victimes en remettant à chacun un secours d'attente, avant de gagner l'hôpital de Marange-Silvange, l'hôpital St-François, où il reste quelques instants au chevet des blessés.

**« Nous n'avons rien entendu »**

Dehors, les mineurs continuent à commenter la catastrophe. M. Hubert Dupont, fils du malheureux porion, veut bien très brièvement nous confier ses impressions. Grand, athlétique, il est l'un des rares rescapés et vécut les instants tragiques : « Je vous assure, dit-il, nous n'avons rien entendu. Je me suis tenu, soudain, poussé brutalement. Je n'avais plus d'air. En un instant, le souffle m'avait projeté de 7 à 8 mètres. Ce sont des choses qui arrivent parfois, mais toujours en « petite surface ».

Près de nous, un autre mineur raconte que depuis quelques jours les rats boulaient, dans les galeries, les reliefs des casse-croûtes. « C'est un signe qui ne trompe pas les anciens... Et vers 18 heures, à l'heure du casse-croûte, Martin Bernard, de St-Privat, a dit au porion Dupont : « Les rats ne mangent plus... ça ne présage rien de bon... »

Peut-être n'était-ce après tout qu'une coïncidence, mais les vieux mineurs croient en ces prémonitions. Mais un autre du poste de l'après-midi, vendredi, l'a échappé belle. C'est

**Un communiqué de la Chambre syndicale des mines de fer de France**

Dans un communiqué, la Chambre syndicale des mines de fer de France précise :

« Que l'accident à la mine de fer de Roncourt s'est produit dans un champ d'exploitation qui était entouré par une zone de très anciens travaux faits par les Allemands avant la guerre de 1914, dans cette partie de la Lorraine qui était alors annexée. »

« Un éboulement massif, poursuivit le communiqué, vraisemblablement sur plusieurs centaines de mètres carrés, s'est produit soudainement à l'intérieur de cette zone, dont l'accès était impossible depuis de très nombreuses années. Il en est résulté un déplacement d'air considérable dont le souffle a plaqué les hommes contre les parois. »

« Un accident de ce style avait déjà eu lieu en 1912, dans une mine de fer de Moselle exploitée alors par les Allemands et avait provoqué un nombre beaucoup plus considérable de victimes. »

M. Georges Kaspar, que le hasard nous fait rencontrer sur la route de Roncourt, « Tout s'est passé très vite, nous expliqua-t-il. Nous n'avons pas eu le temps de bouger. J'ai senti un choc, un courant d'air, puis plus rien. L'estacade, c'est-à-dire la girafe, cette puissante machine que nous servons, et qui pèse près de 3 tonnes, a culbuté près de moi, sous la pression de l'air, mais je n'ai pas eu une égratignure. C'est elle qui m'a protégé contre la violence du souffle. Pres de moi, Stanislas Szymanski a été pris sous un wagonnet. Plus loin, deux camarades ont été épargnés parce qu'au même moment ils bourraient une mine... Depuis 18 ans, je n'ai jamais vu une chose pareille. Sur les six hommes de mon équipe, nous avons eu deux tués et un blessé. »

Nous avons alors laissé M. Kaspar poursuivre la quête traditionnelle pour les couronnes des victimes. Personne ne s'y dérobe...

**L'enquête**

Dans la nuit et hier matin, l'enquête technique officielle, parallèle à l'enquête judiciaire menée par l'adjudant commandant la brigade d'Amanvillers et ses gendarmes, se déroula sous la conduite de M. Gabriel, ingénieur des Mines, et de M. Rouvier, ingénieur subdivisionnaire, accompagnés de M. Robinet, directeur de la Mine. Elle se poursuivra encore plusieurs jours, puisque lundi, M. Ruffet, ingénieur général des Mines, délégué par le ministre de l'Industrie et du Commerce, sera à Roncourt où il assistera le matin aux obsèques des victimes et présidera l'après-midi une réunion de travail rassemblant les ingénieurs des Mines et les professionnels, et destinée à étudier les causes de l'effondrement et en tirer les leçons pour l'avenir. Sans doute les experts et techniciens utiliseront alors les renseignements précieux fournis par le sismographe enregistré par les appareils de l'Institut Géophysique du Globe de Strasbourg et qui sera transmis également lundi à Metz.

Cependant, sur les circonstances, le siège de la Direction de la Mine semble fait : « Ce sont les anciens travaux réalisés par les Allemands de 1911 à 1913 qui se sont effondrés. Dans les mines de fer, en effet, on ne compte jamais, mais la zone n'était plus en exploitation. Ces coups de charges n'ont rien d'exceptionnel, mais ils se produisent habituellement la nuit, et avec moins d'ampleur », nous dit à ce propos M. Robinet.

Et un cadre de la mine veut bien nous préciser un peu plus tard, ce qui à son avis fut à l'origine de l'éboulement : « Avec la neige, l'infiltration, la terre humide même en profondeur, pèse lourdement. Des glissements se produisent. Le sol bouge et ce phénomène est bien connu de tous les mineurs. Peut-être y eut-il entre la couche de minerai et la surface, un banc très dur qui lâcha. Les « mortier-terrains » ont dû tenir un certain temps, mais les défilages se poursuivent, le porte-faux s'est augmenté, et ce fut le drame. Mais indubitablement les anciens travaux allemands sont à la base de cet effondrement.



Ils ont pris effet tout ce qui était près du puits, le meilleur donc... Et comme nous le questionnons sur le volume présumé de la masse ébouilée, un autre interlocuteur nous affirme : « C'est certainement considérable, car l'éboulement a affecté une surface de 500 à 1.000 m2 peut-être. Quant à la hauteur, il est difficile de l'estimer. »

Ceci correspond bien aux relevés de l'Institut Géophysique de Strasbourg, rappelant un effondrement semblable qui eut lieu à Dauterive en 1940 et qui, pour 48 millions de tonnes environ, avait donné sur le sismographe un enregistrement quatre fois plus faible que vendredi.

**Obsèques lundi**

A ces deux blessés, il faut ajouter M. Fernand Fricter, demeurant à St-Marie, et qui, à l'instant même de

**L'identité des victimes**

Rappelons maintenant brièvement l'identité des victimes et tout d'abord des tués :

MM. Maciejak, 61 ans, né en Pologne, demeurant à St-Privat-la-Montagne, cité N° 4, marié et père de 3 grands enfants.

Szymanski Stanislas, 33 ans, né en Pologne, demeurant cité d'Amanvillers à Saint-Privat-la-Montagne, marié et père de 3 enfants. Par un cruel destin, il y a quelques années, M. Szymanski avait eu la douleur de perdre deux fils, déshérités par un mine.

Un autre fils, victime en octobre d'un grave accident de la route, est à peine remis de ses blessures.

Kruk Ignace, né à Graumont, 34 ans, demeurant chemin de la Mine à Roncourt, marié, 2 enfants.

Dupont Lucien, 37 ans, originaire de Saint-Privat, demeurant Cité 2 à Roncourt, marié, père de 3 enfants dont 2 sont ouvriers mineurs.

Sztrak Louis, 31 ans, né en Pologne, demeurant à Roncourt-Cité N° 13, marié et père de 3 enfants âgés de 20, 12 et 8 ans.

**LES BLESSÉS**

MM. Nyga Bernard, 34 ans, cité Causer à Montois-la-Montagne, atteint d'une fracture d'un bras.

Hann Mathias, 46 ans, N° 62 à Malancourt-la-Montagne, atteint d'une fracture d'une cuisse.



De nombreuses personnes sont allées se recueillir dans la chapelle ardente

LES AVENTURES DE TINTIN ET MILOU



ON A MARCHÉ SUR LA LUNE

Chez nous dans l'

# ations de 1911 à l'origine de l'effondrement

## ille minière en deuil mouvantes obsèques 19 victimes

LUX.

illard  
de qui  
après  
écutil-  
ris au  
ruelle

plus on  
regarquant  
bamps en  
dans les  
it ici.  
du cime-  
Montois,  
plus exac-  
M. Mar-  
a-t-on as-  
la suite  
effondre-  
Purzikl,  
de pro-  
la ligne  
urt - Ma-  
eclara :  
excava-  
de 20 à  
tre allant  
profon-  
est cra-

es signes  
ence du

mouvement de terrain accompa- gnant ou précédant l'effondre- ment de la galerie qu'enregistrèrent à Strasbourg les sismogra- phes de l'Institut de Géophysique du Globe. Et les techniciens de cet Institut ont relevé que la « secousse » avait été plus importante que celle ressentie lors d'un autre effondrement le 14 février 1940.

**L'Institut de physique de Strasbourg :**  
**« L'effondrement a provoqué un tremblement de terre »**

STRASBOURG. — L'Institut de Physique du Globe communique :  
« La station sismographique de Strasbourg a enregistré le 16 janvier, à 19 h. 09' 44", un tremblement de terre important causé par l'effondrement qui s'est produit dans la mine de fer de Roncourt. L'inscription est notablement plus importante que lors de l'effondrement qui s'est produit le 14 février dans la même région. »  
« L'Institut confirme que le tremblement a été provoqué

les reconnaissent et les nomment au passage. Ils sont là, presque tous qui se relèvent, apportant spontanément par cette présence, le témoignage de leur sympathie et de leur solidarité.  
Puis, dans l'après-midi, d'autres viennent en un lent cheminement, s'incliner devant les corps des victimes : cadres, porions, mineurs de tout le bassin qui sourent un instant que ça aurait pu être leur heure, à eux aussi, en ce soir du 16 janvier. On apporte des couronnes, des gerbes de fleurs qui recouvrent bientôt les cercueils nus.

A 14 h. 40, Mgr Louis, vicaire général, représentant Mgr P.-J. Schmitt, évêque de Metz, qui n'a pu se déplacer lui-même, arrive à son tour. Il est accompagné de M. le chanoine François Schmitt, délégué diocésain de « Carlixa », et de M. Jacques, président du Conseil d'administration du Secours Catholique de la Moselle, et vient bénir les défunts mortelles et les fleurs.

C'est M. Robert, directeur des Usines et Mines de P.U.C.P.M.L., M. Voliot, Directeur de l'Usine de Haegondange, et M. Robinet, directeur de la Mine de Roncourt, qui accueillent le prélat sur le carreau de la mine.

Quelques instants plus tard, Mgr Louis va rendre visite aux familles des victimes en remettant à chacun un secours d'attente, avant de gagner l'hôpital de Marange-Silvange, l'hôpital St-François, où il restera quelques instants au chevet des blessés.

**« Nous n'avons rien entendu »**  
Dehors, les mineurs continuent à commenter la catastrophe. M. Hubert Dupont, fils du malheureux porion, veut bien très brièvement nous confier ses impressions. Grand, athlétique, il est l'un des rares rescapés et veut les instants tragiques : « Je vous assure, dit-il, nous n'avons rien entendu. Je me suis trouvé, soudain, poussé brutalement. Je n'avais plus

### En février 1940 à Moutiers un effondrement 4 fois moindre avait mis en mouvement 40 millions de tonnes

LES 13 et 14 février 1940, un effondrement semblable à celui de Roncourt — bien que moins important — s'était produit dans les mines de fer de Moutiers. Il avait eu lieu en deux phases : la première le 13 février au soir, à 18 h. 55, et la seconde, plus violente, le 14 février, à 2 h. 5 du matin.

Lors du premier mouvement, les mineurs avaient remarqué des cisaillements qui s'étaient produits dans l'ancienne taille et, aussitôt, la décision fut prise d'évacuer la mine. De ce fait, il n'y eut aucun accident de personne.

La masse mise en mouvement à l'époque — précise-t-on à l'Institut de physique du Globe à Strasbourg — avait été évaluée à quelque 40 millions de tonnes. Les affaissements qui se produisirent alors furent également visibles en surface. Un certain nombre de cuvettes s'étaient formées, de même que des cassures qui affectèrent de nombreuses maisons des cités minières. Il est probable, déclare-t-on dans les milieux scientifiques spécialisés, que l'effondrement qui s'est produit à Roncourt a été d'environ quatre fois supérieur à celui développé en février 1940. Il y a également une autre différence : à Roncourt, l'effondrement se produisit d'un seul coup et sans avertissement, et non en deux temps comme ce fut le cas à Moutiers.

M. Georges Kaspar, que le hasard nous fait rencontrer sur la route de Roncourt, « tout s'est passé très vite, nous explique-t-il. Nous n'avons pas eu le temps de bouger. J'ai senti un choc, un courant d'air, puis plus rien. L'estacade, c'est-à-dire la girafe, cette puissante machine que nous servons, et qui pèse près de 3 tonnes, a culbuté près de moi, sous la pression de l'air, mais je n'ai pas eu une égratignure. C'est elle qui m'a protégé contre la violence du souffle. Près de moi, Stanislas Szymanski a été pris sous un wagonnet. Plus loin, deux camarades ont été épargnés parce qu'au même moment ils bourraient une mine... Depuis 10 ans, je n'ai jamais vu une chose pareille. Sur les six hommes de mon équipe, nous avons eu deux tués et un blessé. »  
Nous avons alors laissé M. Kaspar



Les deux fils du porion Dupont à droite, celui qui travaillait dans la taille où son père devait trouver la mort

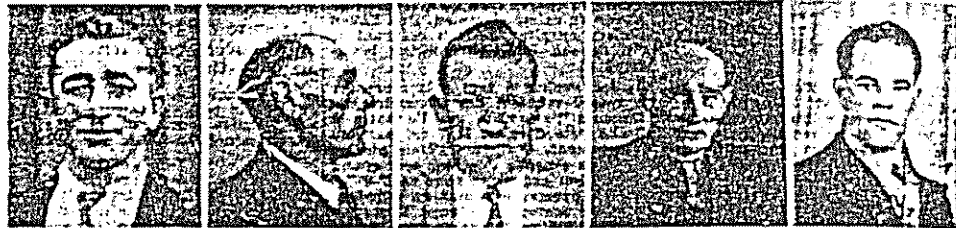


Ils ont pris effet tout ce qui était près du puits, le meilleur d'aucun... Et comme nous le questionnons sur le volume présumé de la masse ébouillée, un autre interlocuteur nous af-

De gauche à droite : MM. Louis Slezniak, Stanislas Szymanski, Lucien Dupont, Marcejanek et Ken.

renouvé aux Pouvoirs Publics, au Service des Mines, ainsi qu'au Ministère de l'Industrie et du Commerce, sa demande de constitution d'une commission d'enquête comprenant

trouver la mort



Ils ont pris effet tout ce qui était près du puits, le meilleur donc. Et comme nous le questionnons sur le volume présumé de la masse éboulee, un autre interlocuteur nous affirme : « C'est certainement considérable, car l'éboulement a affecté une surface de 500 à 1.000 m<sup>2</sup> peut-être. Quant à la hauteur, il est difficile de l'estimer ».

Ceci correspond bien aux relevés de l'Institut Géophysique de Strasbourg, rappelant un éboulement semblable qui eut lieu à Moutiers en 1940 et qui, pour 40 millions de tonnes environ, avait donné sur le sismographe un enregistrement quatre fois plus faible que vendredi.

Obsèques lundi

A ces deux blessés, il faut ajouter M. Feruccio Peterlé, demeurant à Ste-Marie, et qui, à l'instant même de

L'identité des victimes

Rappelons maintenant brièvement l'identité des victimes et tout d'abord des tues : M. M. Maciejczak, 61 ans, né en Pologne, demeurant à St-Privat-la-Montagne, cité N° 4, marié et père de 3 grands enfants. Szymanski Stanislas, 33 ans, né en Pologne, demeurant cité d'Amanvillers à Saint-Privat-la-Montagne, marié et père de 2 enfants. Par un cruel destin, il y a quelques années, M. Szymanski avait eu la douleur de perdre deux fils, déshérités par un mine. Un autre fils, victime en octobre d'un grave accident de la route, est à peine remis de ses blessures.

Kenk Ignace, né à Girumont, 34 ans, demeurant chemin de la Mine à Roncourt, marié, 2 enfants.

Dupont Lucien, 57 ans, originaire de Saint-Privat, demeurant Cité 2 à Roncourt, marié, père de 3 enfants dont 2 sont ouvriers mineurs.

Slesiak Louis, 51 ans, né en Pologne, demeurant à Roncourt-Cité N° 13, marié et père de 3 enfants âgés de 20, 13 et 8 ans.

LES BLESSÉS

M. Nyta Bernard, 31 ans, cité Casier à Montois-la-Montagne, atteint d'une fracture d'un bras.

M. Matblas, 44 ans, N° 62 à Malancourt-la-Montagne, atteint d'une fracture d'une cuisse.

De gauche à droite : M. Louts Slesiak, Stanislas Scymanski, Lucien Dupont, Maciejczak et Kenk, qui ont trouvé la mort.

L'effondrement de Roncourt, travaillé dans une galerie de la mine Ida. La secousse souterraine provoqua un éboulement et M. Peterlé fut assez sérieusement blessé.

Le bruit courait hier avec insistance du décès de l'un des blessés, mais la nouvelle fut heureusement démentie. L'état des trois hommes est aussi satisfaisant que possible.

Les obsèques communes des victimes se dérouleront lundi vraisemblablement à St-Privat-la-Montagne, d'où les corps seront dirigés vers les localités respectives. Et en cette occasion, toute la population du Haut-Plateau rendra un ultime et poignant hommage aux cinq mineurs, dont les noms s'ajoutent au trop long martyrologe de tous ceux tombés au champ d'honneur du travail.

René BERGER

Les condoléances des organisations syndicales

L'Union Régionale C.P.T.C. communique :

« L'Union Régionale C.P.T.C. très émue par la catastrophe survenue à la mine de Roncourt, remercie toutes ses organisations affiliées qui, à cette occasion, lui ont témoigné une douloureuse sympathie par l'envoi de télégrammes émouvants. D'autre part, l'Union Régionale demande à tous ses adhérents et à l'ensemble des mineurs de respecter un arrêt de travail, demain lundi, à 10 h., au moment précis où les obsèques des malheureuses victimes seront célébrées en l'église de Saint-Privat-la-Montagne. »

« L'Union Régionale C.P.T.C. renouvelle aux victimes de la catastrophe ses sincères condoléances, en les assurant de toute sa sympathie. »

La Fédération Régionale C.G.T. des Mineurs de Fer et de Sel de l'Est de la France communique :

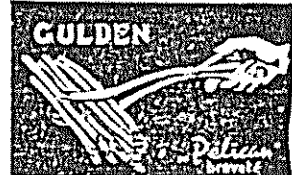
« C'est avec une grande tristesse que nous adressons nos condoléances émues aux familles des victimes de la catastrophe de Roncourt. Nous présentons nos vœux de prompt rétablissement aux blessés. »

« Notre Fédération Régionale a

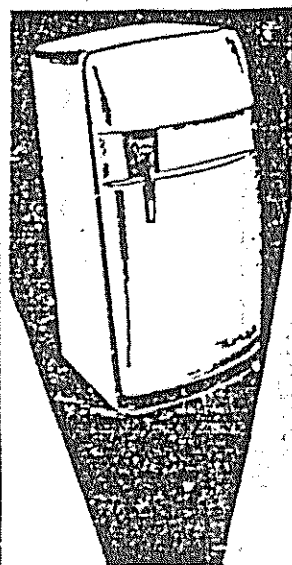
renouvelé aux Poursuits Publiques, au Service des Mines, ainsi qu'au Ministère de l'Industrie et du Commerce, sa demande de constitution d'une commission d'enquête comprenant toutes les organisations syndicales, chargée de rechercher les causes de la catastrophe.

« La Fédération Régionale C.G.T. appelle tous les mineurs de fer à participer dans l'unité au deuil qui frappe leurs camarades de Roncourt, par un arrêt de travail d'une durée, à partir du lundi 19 janvier, pour des obsèques.

Pour le SERVICE A TABLE



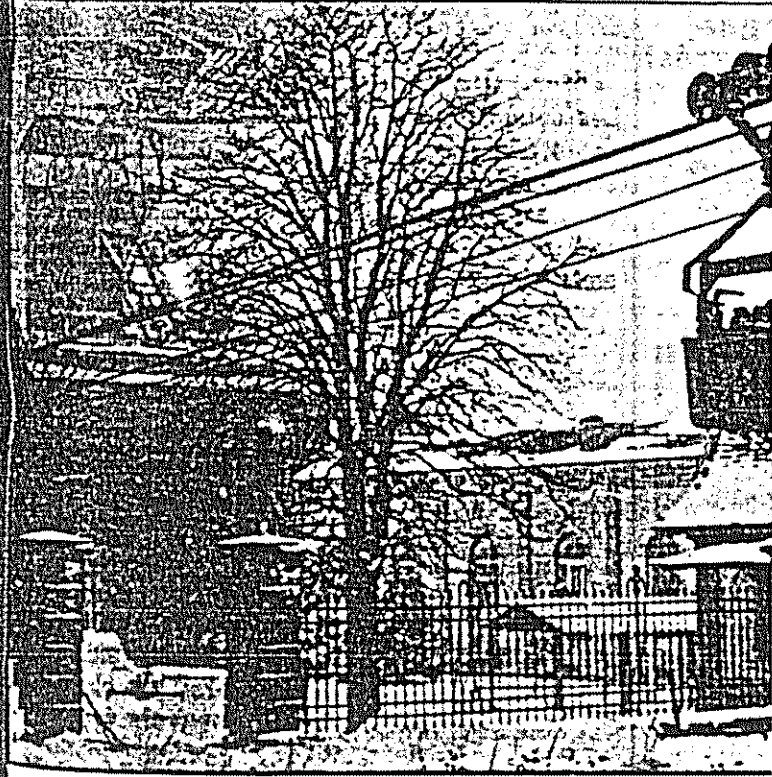
La louche pour le potage et le « FELICAN » pour tout le reste ! Fr. 1.300 en ferai ; demandez le titre fournisseur d'orfèvrerie !



Norge



M. Robinet (à gauche), directeur de la mine, en compagnie d'un chef de la brigade de gendarmerie d'Amanvillers, du chef de la porion de sécurité.



Le travail est arrêté en signe de deuil à la mine tra

de la ont le Mer milles haron terner l'hô- riques ent à ubert orion, e con- thillé- et e vous n em- adain, e plus onffie « Co arfels, ur rars les es, les un sden... casse- Privat, e rats e rien tout vieux lions. après C'est la de fer dans fait an- Alle- 1914, atne our- ble- de sou- cette sible. xes, ment affle s pa- trait m- otité vrait coup s.

M. Georges Kaspar, que le hasard nous fait rencontrer sur la route de Roncourt. « Tout a été passé très vite, nous explique-t-il. Nous n'avons pas eu le temps de bouger. J'ai ressenti un choc, un courant d'air, puis plus rien. L'estacade, c'est-à-dire la girafe, cette puissante machine que nous servons, et qui pèse près de 3 tonnes, a culbuté près de moi, sous la pression de l'air, mais je n'ai pas eu une égratignure. C'est elle qui m'a protégé contre la violence du souffle. Près de moi, Stanislas Szymanski a été pris sous un wagonnet. Plus loin, deux camarades ont été épargnés parce qu'au même moment ils bougeaient vers moi... Depuis 18 ans, je n'ai jamais vu une chose pareille. Sur les six hommes de mon équipe, nous avons eu deux tués et un blessé. » Nous avons alors laissé M. Kaspar poursuivre la quête traditionnelle pour les couronnes des victimes. Personne ne s'y dérobe...

L'enquête

Dans la nuit et hier matin, l'enquête technique officielle, parallèle à l'enquête judiciaire menée par l'adjudant commandant la brigade d'Amanvillers et ses gendarmes, se déroula sous la conduite de M. Gabriel, ingénieur des Mines, et de M. Kowlier, ingénieur subdivisioinaire, accompagnés de M. Robinet, directeur de la Mine. Elle se poursuivra encore plusieurs jours, puis le lundi, M. Kowlier, ingénieur général des Mines, délégué par le ministère de l'Industrie et du Commerce, sera à Roncourt où il assistera le matin aux obsèques des victimes et présidera l'après-midi une réunion de travail rassemblant les ingénieurs des Mines et les professionnels, et destinée à étudier les causes de l'effondrement et en tirer les leçons pour l'avenir. Sans doute les experts et techniciens utiliseront alors les renseignements précieux fournis par le sismogramme enregistré par les appareils de l'Institut Géophysique du Globe de Strasbourg et qui sera transmis également lundi à Metz.

« Avec la neige, l'infiltration, la terre humide même en profondeur, pose lourdement. Des glissements sont venus se joindre. Le sol bouge et ce phénomène est bien connu de tous les mineurs. Peut-être y eut-il entre la couche de minéral et la surface, un banc très dur qui lâcha. Les « mortiers » ont dû tenir un certain temps, mais les défilages se poursuivaient, le port-à-faux s'est augmenté, et ce fut le drame. Mais indiscutablement les anciens travaux allemands sont à la base de cet effondrement.



# ment de la mine de Roncourt



La route de Montois barrée à Roncourt en raison des fissures et des lézardes

# LA GRANDE

## Un bambin de 20 mois grièvement brûlé a été transporté à Lyon par un avion US de la base d'Etain

LONGWY. — Hier, vers midi, un tragique accident survenu à un bambin, âgé de 20 mois, jetait la consternation dans une famille ouvrière du village de Villiers-la-Montagne.

Le petit Francis Coine, 4e enfant d'un foyer honorablement connu, dont le papa, M. Gilbert Coine travaille à Mont-St-Martin, à l'usine Lorraine-Escout, était reté seul dans la cuisine.

C'est alors que se produisit vers 11 h., l'accident que nul ne prévoyait. Le bambin s'étant approché de la cuisinière, fut soudain transformé en une véritable torche vivante. Les enquêteurs pensent que la grille du foyer s'est brusquement ouverte et que les braises tombant sur le petit Francis ont mis le feu à ses vêtements. Aussitôt alertée par ses cris, la

maman étouffa le feu en enroulant le bébé dans une couverture. Quelques minutes après, un voisin, M. Sottiaux, transportait le bébé grièvement brûlé à l'hôpital de Mont-St-Martin.

Après les soins prodigués par les médecins, et devant la gravité présentée par les brûlures couvrant le malheureux enfant, il avait été convenu d'alerter l'hélicoptère de gendarmerie. Il doit, en effet, transporter les grands brûlés jusque Nancy et de là à Lyon, où une clinique spécialisée dans le traitement de ces cas jugés désespérés.

Pourtant, il fallut se rendre l'évidence. En raison des mauvaises conditions atmosphériques l'hélicoptère ne put décoller.

Une ambulance de l'Hôtel Dieu de Mont-St-Martin, transporta alors le petit Francis Coine jusqu'à Etain, d'où un avion de Base U.S. le prit à bord pour diriger sur l'hôpital spécialisé à Lyon.

Tout espoir n'était pas permis hier soir encore, bien que la gravité des brûlures ait pu faire considérer ce cas comme désespéré.

## — LES C Tiercé dans

# LA RADIO

### Théâtre lyrique

13 h. 30, NAT. : « Croquer », d'Offenbach. — 13 h. 45, NAT. : « Philippine », opérette de Delannoy. — 20 heures 20, RES. P.M. : « La fiancée vendue », opéra-comique de Smetana. — 13 h. 35, NAT. : « Le journal d'Anne Frank », de G. Neveux.

### RADIO-LORRAINE

8 h. 45 : Magazine agricole. — 8 heures 30 : Vire l'accordeon ! — 9 h. 15 : Le concert des auditeurs. — 10 h. : Le courrier des auditeurs : échos sonores de la station. — 19 h. 15 : Résultats et commentaires sportifs. — 19 h. 30 : Musique militaire. — 19 heures 45 : Fantaisie sur la harpe.

### LA TELEVISION

10 h. : Émission religieuse. — 12 h. : Journal. — 12 h. 30 : Dimanche en France « Alsace, pays de neige ». — 12 h. 30 : Extraits de « Châteaux en Espagne ». « Ballets Bolshoï » et « Bertrand Gœtz de Lion ». — 14 h. : Télé-Dimanche comprenant un con-

course, un grand film, du sport, un sketch, un jeu pour les jeunes et, vers 18 h. 10, les courses internationales de ski, transmises de Kitzbühel. — 17 h. : « Vingt-neuf degrés à l'ombre », comédie de Labiche. — 17 heures 40 : « C'est donc ton frère », avec Lauri et Hardy. — 18 h. 55 : La belle équipe. — 19 h. 15 : L'actualité sportive. — 20 h. : Journal. — 20 h. 25 : « Quand tu liras cette lettre », film avec Juliette Gréco et Philippe Lemarié (grandes personnes). — 21 h. 05 : Magazine des Arts. — 22 h. 45 : Journal.

LUXEMBOURG. — 17 h. 02 : « Bébé et le cuirasse », film comique (stous spectateurs). — 18 h. 20 : L'enfant du cirque. — 18 h. 50 : Histoire de Berne. — 19 h. 30 : Rin-tin-tin. — 20 heures 10 : Chansons magiques. — 20 heures 30 : « La voyageuse inattendue », film avec Georges Marchal, Dany Robin et Jean Tissier (grandes personnes). — 22 h. : Ciné-Actualités.

### Retransmission du récital

Edith Piaf

A une semaine du Prix d'Amérique, Vincennes réserve son allocation principale — dix millions — au trot monté avec le Prix Cornulier. Malheureusement, cette belle épreuve n'aura d'international que le nom, ceci, d'ailleurs depuis des dizaines d'années. N'importe que les concurrents étrangers n'osent pas affronter les nôtres dans cette spécialité, mais puisque nous restons le seul pays à faire disputer des courses sous selle. Sans être complètement d'accord avec les spécialistes réclamant la suppression de cette spécialité, il faut reconnaître que le trot monté a moins d'utilité qu'aux temps de la cavalerie de l'artillerie... entraînés par des chevaux. Des onces partants, coupé avec Joyeux Troupier, la meilleure chance. Il y a longtemps qu'il n'a pas eu l'avantage de partir à distance avec ses adversaires d'aujourd'hui. Il aura à redouter Infante II, la revelation du meting ; Jeannot III.



à droite, celui qui son père devait



aux Pouvoirs Publics, les Sûreté, ainsi qu'au Ministère de l'Industrie et du Commerce, l'ordre de constitution d'un comité d'enquête comprenant



La troisième victime fut un éboulement et M. Pétterle fut assez sérieusement blessé.

Le bruit courut hier avec insistance du décès de l'un des blessés, mais la nouvelle fut heureusement démentie. L'état des trois hommes est aussi satisfaisant que possible.

Les obsèques commémoratives des victimes se dérouleront lundi vraisemblablement à St-Privat-la-Montagne, d'où les corps seront dirigés vers les localités respectives. Et en cette occasion, toute la population du Haut-Plateau rendra un ultime et poignant hommage aux cinq mineurs, dont les noms s'ajoutent au trop long martyrologe de tous ceux tombés au champ d'honneur du travail.

**indi**

Il faut ajouter curant à St. et même de

**ctimes**

ont été victimes et

3 ans, né en St-Privat-la-Montagne et père

35 ans, né en St-Privat-la-Montagne, père de 3 enfants

ES

34 ans, cité Lonjumeau, at-Lun bras, ans. No 22 à de, atteint guaise.

La Fédération Régionale C.O.T. des Mineurs de Fer et de Sel de l'Est de la France communique :

C'est avec une grande tristesse que nous adressons nos condoléances éternelles aux familles des victimes de la catastrophe de Roncourt. Nous présentons nos vœux de prompt rétablissement aux blessés.

... Notre Fédération Régionale a

La Fédération Régionale C.F.T.C. communique :

L'Union Régionale C.F.T.C. remercie par la catastrophe que survenue à la mine de Roncourt, remercie toutes ses organisations affiliées qui, à cette occasion ont fait connaître une douloureuse sympathie par l'envoi de témoignages émuissants. D'autre part, l'Union Régionale demande à tous ses adhérents et à tous les mineurs de reporter un arrêt de travail demain matin, à 10 h, au moment précis où les obsèques des malheureux victimes seront célébrées en l'église de Saint-Privat-la-Montagne.

**ins l'Est!**

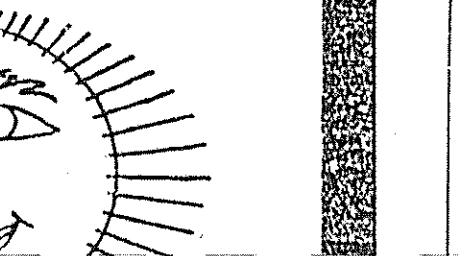
saigres ou anthraciteux appareils de chauffage, eaux

luquemont-la-Houvo" continu

En vente chez les

**QUINCAILLIERS et ELECTRO-MENAGERS** ci-dessous :

ANGILLON à Bamberstroff  
BARINET à Nancy  
BECK à Dieuze  
BEYNETTE à Laneuveville  
BLYRLE à Boulay  
BIBRIAN à Farschwiller  
BRIGNIER à Manières-les-Metz  
CARLETTI à St-Marcel-Clt  
EBEL à Courcelles-Chaussy  
ERNER à Kalbsaen  
GALLI à Auhore  
GAZELEC à Metz  
GILKIN à Cappel  
GUIR Paul à Forbach  
GUIR à Silling-Wendel  
HOUSMANN à Kuntzera



**Pour le SERVICE A TABLE**

**GOLDEN**

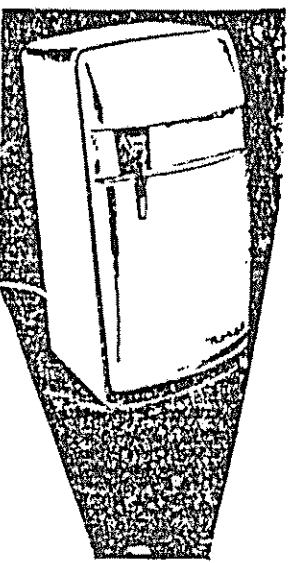
La louche pour le potage et le « PELICAN » pour tout le reste !

Fr. 2,500 en argent - demandez le libre envoi sans frais d'expédition



La louche pour le potage et le « PELICAN » pour tout le reste !

Fr. 2,500 en argent - demandez le libre envoi sans frais d'expédition



**Norge**

Armoires de 118 à 237 litres

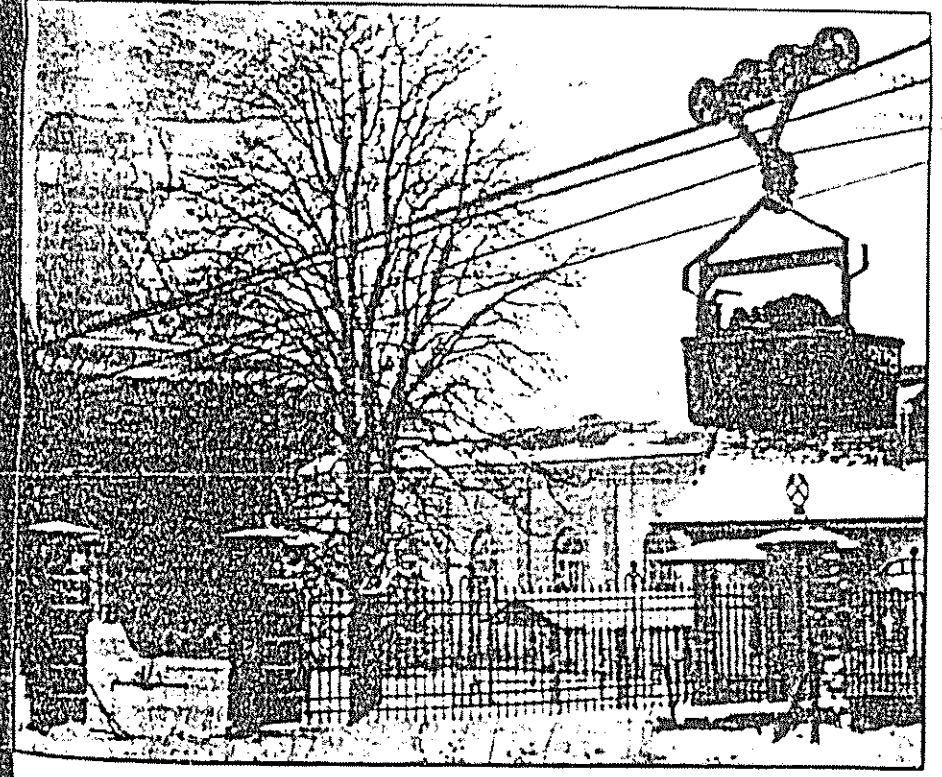
**GARANTIS** facilités de paiement

En vente chez les

**QUINCAILLIERS et ELECTRO-MENAGERS** ci-dessous :

ANGILLON à Bamberstroff  
BARINET à Nancy  
BECK à Dieuze  
BEYNETTE à Laneuveville  
BLYRLE à Boulay  
BIBRIAN à Farschwiller  
BRIGNIER à Manières-les-Metz  
CARLETTI à St-Marcel-Clt  
EBEL à Courcelles-Chaussy  
ERNER à Kalbsaen  
GALLI à Auhore  
GAZELEC à Metz  
GILKIN à Cappel  
GUIR Paul à Forbach  
GUIR à Silling-Wendel  
HOUSMANN à Kuntzera

M. Robinet (à gauche), directeur de la mine, en compagnie du commandant de la brigade de gendarmerie d'Amanvillers, du chef d'exploitation et du porion de sécurité.



Le travail est arrêté en signe de deuil à la mine tragique

Reportage photographique : PAUL DE BUSSON.

**RESUME**

À la suite d'un grand chagrin, Paula, jeune femme de 25 ans, a méconstruit son visage par les soins de la chirurgie esthétique. Constatant, elle que son visage profit non pas à son mari, mais plutôt de sa mort, elle se résout à se faire recoudre aux remontrances de son mari, elle se rend à Paris, dans une petite auberge, où elle trouve les lieux où son mari a été tué. Elle se pose la question de savoir si elle doit se faire recoudre son visage ou si elle doit se laisser aller à la mort.

bien entendu. Ce que j'ai touché de l'assurance.

Il frappa violemment le grand plateau qui était devant lui et cria :

— Apportez immédiatement la confiture ! Je veux de la confiture et des biscuits.

Paula s'entend dans le corridor en se bouchant les oreilles et, en passant, elle emporta la toile qu'elle avait laissée à la porte, contre le mur. Les yeux de Chesca se posèrent avec curiosité sur la peinture et exprimèrent immédiatement leur admiration.



Feuilleton du « Républicain Lorrain »

DE LUISA MARIA LINARE:

**L'AUTRE FEMME**

contre la constipation et les troubles hépatiques

Chez votre pharmacien P. 13.233

Avez-vous pensé à la DYNAMINE ?

ELLE NE FAIT QUE 5 CENTIMÈTRES N'USE QUE 6 LITRES

**GARAGE PANHARD**

27, rue St-Marcel - METZ - (derrière la gare)

Pour ses fervents

la chasse fut de tout temps source d'émoins meilleurs souvenirs toujours évoqués comme antiques journées, franches lippées, amours

Saluons-les, verre en main

**de ce VIN**

racé et ardent comme nos bêtes, nos armes

**VIN DE CHASSIS**

E. Brocard & Fils à Beaune (Côte-d'Or) établis en 1890.

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF :

**Les Caves Lorraines**

Vins en gros à BETTING - MERLEBACH (Tél. 13.153)

**HAINA FOIRE  
OPÉENNE  
RASBOURG**

le Foire Européenne  
g. membre de  
foires Internationa-  
du 1 au 19 sep-  
re municipal des  
Wacken. Le Comi-  
poursuivant la réa-  
n programme d'ex-  
rra, en plus des  
jusqu'ici occupés,  
4, une nouvelle su-  
000 m2 à la disposi-  
sants. Pour tous  
s, s'adresser à l'ad-  
le la Foire Euro-  
de la Ville, 9, rue  
ourg, tél. 226/90-91.

**HANN  
GLOIRE  
SACIENNE"**

hur en lui livrant  
mbats sur la côte  
rmand, au Sudel,  
au Petit Ballon,  
et au Reichsacker.

souvenant que  
dant 4 ans la ca-  
ce française et le  
t de ceux qui mon-  
c, que les survi-  
"Alsacienne" ont  
lle, pour y ériger

on, qui se dérou-  
aut patronage de  
chale Joffre, sera  
le général Zeller,  
litaice de Paris.

(Bririque). On ignore s'il s'agit  
d'un suicide ou d'un accident.

Il est d'ores et déjà certain que le  
montant des souscriptions dépassera  
6 milliards de francs. 7. 4. 1954

**Après l'effondrement  
de la Mine Orne à Moyeuve**  
**Plusieurs dizaines de milliers de tonnes  
de minerai seraient perdues**

**MOYEUVE-GRANDE.** — Dans la matinée de mardi, un sérieux incident de mine se produisait dans un chantier de la mine Orne dont le siège est à Moyeuve-Grande.

Sur une très grande longueur, le plafond d'une galerie s'est effondré provoquant le mouvement d'une masse importante de terrain au-dessus du chantier.

La secousse et le déplacement d'air ont été ressentis à Montois-la-Montagne où les murs ont tremblé et les portes vibré. La galerie accidentée se trouve en effet non sous la localité, mais à la limite de la périphérie.

Les dégâts causés aux maisons ont été minimes mais les habitants ont éprouvé une certaine émotion car des affaissements de terrains les avaient déjà inquiétés l'an passé.

Des fissures ont été constatées sur la route de Montois à Roncourt. D'autre part, selon certains renseignements, plusieurs dizaines de milliers de tonnes de minerai seraient perdues.

Une chargeuse a été prise sous l'éboulement mais pourra être récupérée. Une équipe de mineurs s'occupe actuellement de son dégagement.

Enfin, signalons que les ingénieurs envisageaient que l'affaissement porterait sur une vingtaine de mètres. Mais les prévisions

furent très largement dépassées. Toutes les mesures de sécurité ont été prises.

telle mesure avait été prise e  
votre président qui n'est  
dans le Conseil d'Administ  
que le 30 août 1953 et n'est d  
effectivement président que  
Conseil d'Administration du  
vembre 1953.

« Vous saviez que mon but  
de venir en aide aux sinistrés,  
connaissez les mesures que j'  
prises immédiatement pour  
bilir l'équilibre dans la So  
Coopérative de Reconstruction  
Faulquemont. Je me suis dé  
corps et âme pour vos Intéri  
pour les entreprises honn  
J'avais demandé, dès mon a  
comme président, des contrôl  
M.R.L., qui était au courant  
situation de la Société Coop  
ve de Reconstruction de Fau  
mont, contrôles qui, hélas !  
pas eu lieu.

« D'autres que moi avaient é

**Un incendie détruit  
un immeuble et une grange**  
**6 à 7 millions de dégâts**

**STE-MENEHOULD.** - Hier vers  
15 h. 30, le feu s'est déclaré dans  
dans une grange et une maison  
d'habitation appartenant à M.  
Fauquemot, maire de Daucourt.  
La grange, qui abritait un tracteur  
de plus de 1.500.000 francs,  
une auto, des chariots, faucheuses,  
des instruments agricoles, de  
tous fut complètement détruite.  
Les dégâts sont estimés à  
6 ou 7 millions. Le feu aurait  
pour origine l'éclincelle tombant,

sur la paille de la grange,  
moteur à essence actionnant  
le scie.

**SES PARENTS L'AVAIENT  
REPRIMANDE : IL SE PEND**

**MACON.** — Un jeune homme c  
ans, R. D., demeurant à Char  
nay (Saône-et-Loire), s'est pendu  
un arbre à proximité de la ma  
paternelle, parce que ses pa-  
l'avaient réprimandé à propos  
l'achat d'un scooter.

IC



**LE SACRIFICE DE SVITJOLD**

**Résumé des chapitres précédents**

Lancé à la poursuite des ravisseurs d'un enfant qu'il avait recueilli en compagnie de sa mère, Eric tombe dans un piège et est fait prisonnier. Son conseiller, Svitjold, retrouve sa trace et va le délivrer.

faire du roi et de son fils et, à présent  
l'enlèvement de l'enfant, vous ne l'avez  
Il défit les Bohuslans du regard.

— La place d'un enfant est aux côtés  
mère que Hrulf retournera !

Il se tourna vers Sorli et le désigna  
— Je vous donne cependant ce...  
que j'aurais eue pour l'enfant !

Les trois hommes se concertèrent;